

Rapport annuel 2002

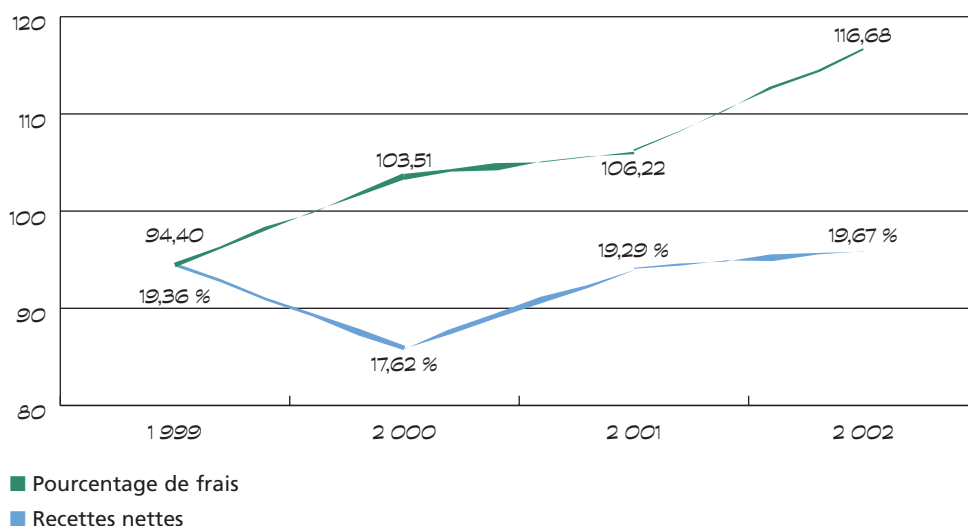


© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

Faits marquants 2002

- Une hausse de 9,4 % du chiffre d'affaires, une augmentation des frais nets de 11,97 % et une progression de 9,34 % des droits nets à répartir, tels sont les principaux chiffres qui illustrent les résultats de la Sabam en 2002. Sur le plan du chiffre d'affaires réalisé, la Sabam a été classée en 572^{ème} position en 2001 parmi toutes les sociétés belges répertoriées en 2001 (source : Trends Top 100.000).
- Par rapport au budget 2002 et en excluant les résultats financiers, les frais nets de l'exercice 2002 ont augmenté de 963.000 €, soit un écart budgétaire de 3,6 % consécutif principalement à l'adaptation des primes d'assurances groupes.

Comparaison entre l'évolution des perceptions et du pourcentage des frais nets



United Colors par André Franquin

"L'inefficacité économique de Gaston ne correspond pas aux critères en vogue. Beaucoup de choses me déplaisent dans la civilisation actuelle. Je me laisse parfois aller à l'exprimer. Mais ce n'est pas systématique. Je ne me suis jamais dit que j'allais dénoncer ceci ou cela. Si je devais faire de la bande dessinée maintenant, je mettrais des races différentes, parce que nos villes sont peuplées de gens de toutes les couleurs, qui viennent de partout, qui parlent des langues différentes."

Pourquoi avoir choisi Gaston pour le rapport annuel 2002 ?

Pour la poésie du personnage, une sorte d'anti-héros où son entourage se comporte naturellement. Un personnage créatif, innovateur dans un cadre de travail où les délais doivent toujours être respectés et où le travail d'équipe prime et en ne retenant bien sûr que les messages positifs. Nous apprécions l'humour d'André Franquin, le génial créateur belge de ce personnage hors du commun.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

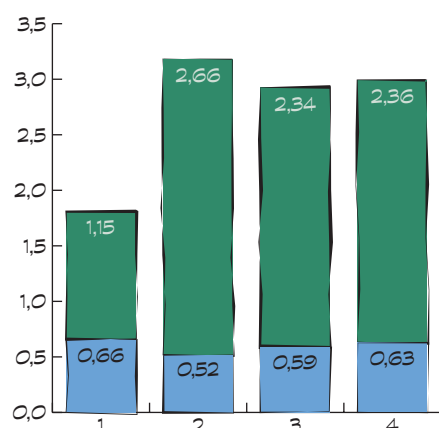
Chiffres-clés consolidés

(en millions de € sauf indication contraire)	1999	2000	2001	2002
Résultats d'exploitation (selon modèle BNB)				
Perceptions droits d'auteur	98,42	107,52	110,66	121,04
Produits financiers	8,40	7,56	6,88	6,25
Frais d'exploitation	26,23	26,90	28,96	31,21
Résultats (selon les flux financiers)				
Recettes nettes	94,40	103,51	106,22	116,68
Frais nets	18,27	18,23	20,49	22,95
Droits nets à répartir	76,10	85,28	85,73	93,74
Structure bilantaire				
Fonds propres	2,53	2,08	1,84	2,00
Fonds de roulement net ⁽¹⁾	-3,52	-2,34	-3,09	-3,98
Cash-flow et investissements				
Cash-flow net courant ⁽²⁾	72,88	93,06	92,16	97,69
Amortissements	1,74	2,07	2,33	2,76
Investissements	1,81	3,18	2,93	2,99
Personnel (converti plein temps)	266,80	264,80	275,10	257,40
Ratios (en %)				
Pourcentage des frais	19,36%	17,62%	19,29%	19,67%

(1) Actifs circulants - dettes

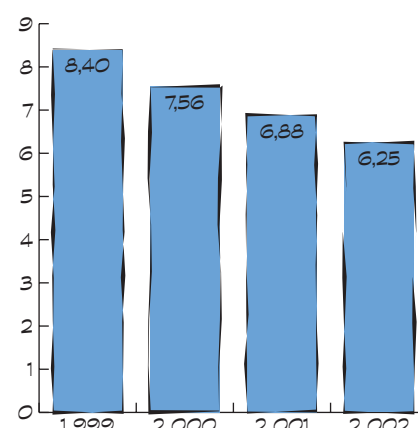
(2) Résultat de l'exercice + amortissements + provisions

Investissements (en millions de €)



■ Production immobilisée

Produits financiers (en millions de €)

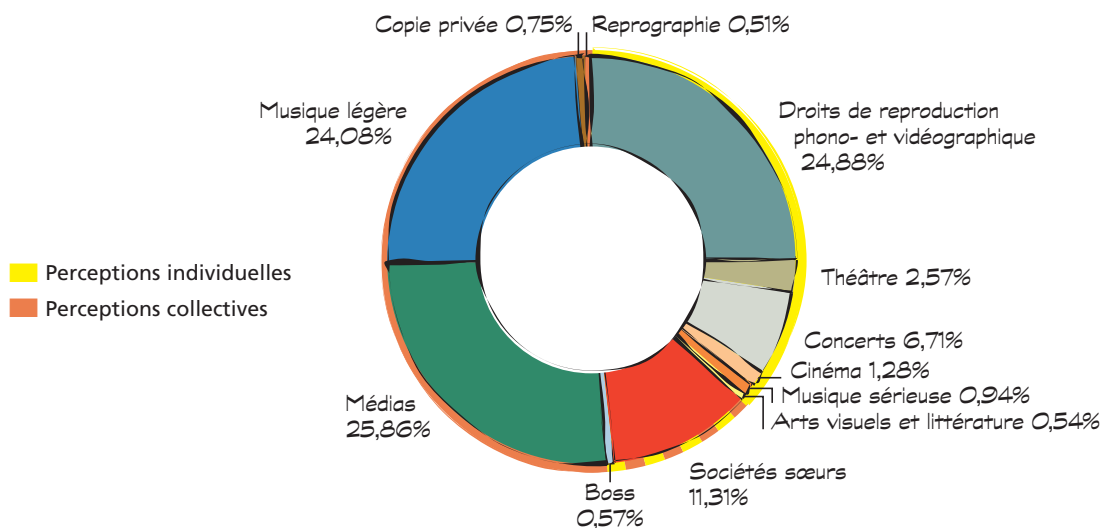


Les recettes

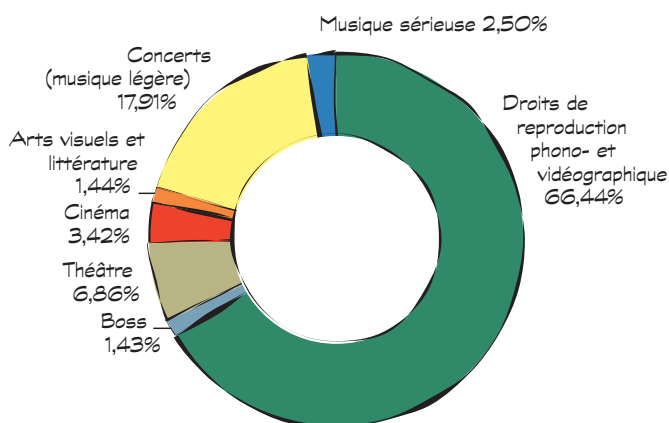
En 2002, la société a perçu des droits pour un montant de 121 millions € contre 110,7 millions € en 2001. La forte progression du chiffre d'affaires (+ 10,4 millions €) doit être analysée sous trois angles :

1. Les perceptions individuelles : + 3,6 % (1,6 millions €).
Légère progression des droits de reproduction mécanique de 1,5 % malgré la baisse du Central Licensing et la diminution des perceptions théâtrales de 11 %.
2. Les perceptions collectives : + 11,8 % (+ 6,6 millions €).
Belle performance du réseau des agences (+ 8 %) où la musique légère progresse de plus de 7 %.
3. Les perceptions étrangères : + 19,8 % (+ 2,3 millions €).
Les droits "câble" étranger et les droits de reproduction mécanique sont à l'origine de cette progression.

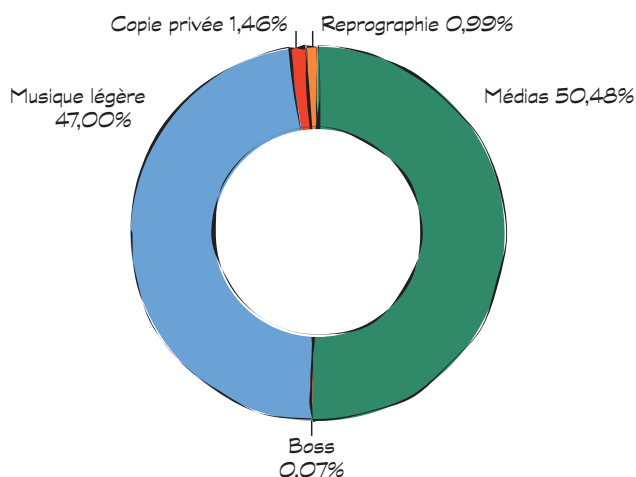
Ventilation des perceptions 2002 par source directe de revenus



Ventilation des perceptions individuelles



Ventilation des perceptions collectives



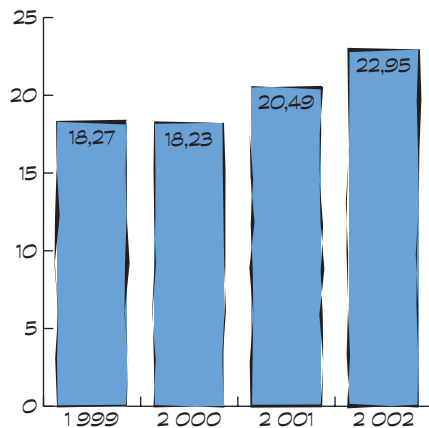
Les charges

Après avoir diminué en 1999 et 2000, les frais nets ont entamé leur progression dès 2001 et ont augmenté de 11,97 % en 2002.

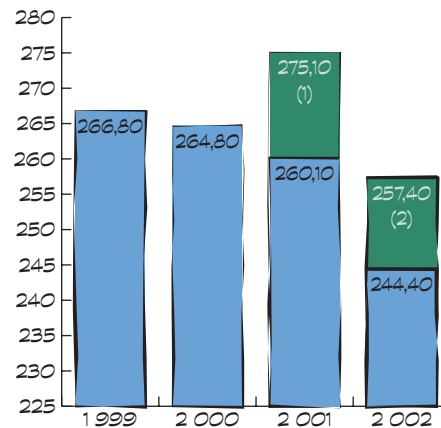
Les charges d'exploitation (coût des ventes et des prestations) ont augmenté de 7,78 % et sont légèrement supérieures au budget 2002 de 2 %.

L'augmentation des amortissements, le supplément des primes d'assurance groupe, les provisions pour litiges, la fin du mandat AUVIBEL, les mouvements des réserves et la baisse importante des produits financiers comptabilisés en diminution des charges expliquent la progression des frais nets de 2,4 millions € (+ 11,97 %).

Frais nets (en millions de €)



Personnel (converti plein-temps)



(1) 15 contrats à durée déterminée
(2) 13 contrats à durée déterminée

Le personnel

L'effectif du personnel que la société emploie au siège social compte 257,4 personnes (équivalents temps plein) contre 275,1 en 2001. Notons que 13 personnes ont été engagées à durée déterminée pour résorber le retard dans la répartition des droits. En ne tenant pas compte de ces engagements – dont le coût a été imputé sur les droits 1996 – nous obtenons un effectif net de 244,4 unités, soit une diminution de 11,16 % par rapport à 2001. En outre, 73,35 personnes (équivalents temps plein) travaillent dans 15 bureaux de perception indépendants (au 31/12/2002) répartis dans le pays tout entier et auxquels la Sabam a confié des mandats.

Rapport annuel 2002

Rapport du Conseil d'Administration présenté
à l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2003

Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs
"Sabam"
S.C.R.L. – Soc. Civ.
Siège social : rue d'Arlon, 75-77 - 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 286 82 11 - Fax : +32 (0)2 231 18 00 - Website : <http://www.sabam.be>
TVA : BE 402 989 270 - Registre des Sociétés civiles – Bruxelles n° 6

Table des matières

Mot du Président et du Directeur Général	5
Présentation de la Sabam	7
Structure de gestion	9
1. Organes statutaires	9
2. Audit Interne	11
Indicateurs-clés : les flux financiers	15
Rapport des activités	19
1. Le Secrétariat Général et Affaires internationales	19
2. La Communication	21
3. Les Ressources humaines	22
4. Les Directions Exécutives	23
4.1 La Direction des opérations	23
A. La Documentation	23
B. Les Perceptions et Répartitions individuelles	28
C. Les Perceptions collectives	34
D. Les Répartitions collectives	38
E. La Cellule de Recherche, Tarifs et Développement	46
F. La Cellule de Contrôle	47
G. B.O.S.S.	48
4.2 Informatique et Technologies (ICT)	49
Les activités sociales et culturelles	51
1. CES/Sabam – Activité sociale	51
2. PAB/Sabam – Activité culturelle	52
Rapport financier.....	55
Annexes BNB.....	77

Mot du Président et du Directeur Général

Chers Associés,

Le rapport annuel que le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des associés de la Sabam n'est pas une simple formalité administrative exigée, par les statuts. C'est un document préparé par l'administration, qui doit rendre compte aussi fidèlement et exhaustivement que possible de tous les mouvements juridiques, financiers et opérationnels qui ont trait à la gestion quotidienne de la société.

Si d'aucuns y voient un exposé rébarbatif, difficile à lire, ce rapport de résultats sur la mission de la Sabam reflète parfaitement la « complexité et la lourdeur du travail quotidien imparti aux sociétés de gestion de droits en ce qu'il dépasse largement les pures tâches de gestion de mouvements financiers en provenance des utilisateurs (perceptions) et à destination des ayants droit (répartitions)... et qu'il convient d'avoir à l'esprit toutes ces complexités dans l'appréciation qui peut être portée sur les résultats financiers de sociétés de gestion, notamment en matière de coûts de gestion ». Cette citation extraite de l'exposé des motifs du projet de loi sur le contrôle des sociétés de gestion collective nous porte à croire que notre passage sous la tutelle du ministre des Affaires économiques s'est fait dans la réflexion. La concertation et la médiation semblent désormais régir nos relations avec les instances officielles.

L'an dernier, nous avons fait rapport et transmis un maximum d'informations sur les nouvelles structures de gestion de la société et sur une présentation des activités opérationnelles intégrées :

- perceptions et répartitions individuelles (ex. droits de reproduction mécanique)
- perceptions collectives (ex. média)
- répartitions collectives

Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans TOUS les départements de notre société, cette année, en sus des informations traditionnelles, nous avons souhaité que les rapports d'activités du département des Ressources humaines et des Directions Exécutives – documentation – perception – répartition – soient davantage étoffés.

La réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de ces départements augure bien d'une capacité renforcée de notre société à affronter les défis de demain.

La gestion des droits d'auteur dans la société de l'information, la mondialisation des activités de radiodiffusion, de production et d'édition, les appétits du monde marchand, le contrôle renforcé des sociétés de gestion de droits nous imposent la vigilance et la persévérance dans un combat que les auteurs doivent mener à l'échelon de la planète.

En tant que responsables d'une entreprise culturelle, nous vous assurons que notre devoir sera de garantir l'accessibilité de vos œuvres au plus grand nombre mais pas à n'importe quel prix !

Jacques Lion
Directeur Général

Jacques Leduc
Président

Présentation de la Sabam

La Sabam est une société de gestion au sens de l'article 65 de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. Par arrêté royal du 1^{er} septembre 1995, la Sabam a été officiellement reconnue par le ministère de la Justice et a été habilitée à exercer ses activités sur le territoire belge. Elle est aujourd'hui l'entreprise culturelle la plus importante et est fière de son appartenance au secteur privé.

La Sabam est la seule société multidisciplinaire existante en Belgique. Ses associés sont actifs dans diverses disciplines artistiques. Ces disciplines sont mentionnées à l'article 10 des statuts et sont subdivisées selon les 8 catégories d'œuvres suivantes :

- Œuvres musicales
- Œuvres dramatiques ou dramatico-musicales
- Œuvres chorégraphiques
- Œuvres audiovisuelles
- Œuvres radiophoniques
- Œuvres du domaine des arts visuels
- Œuvres photographiques et graphiques
- Œuvres littéraires

Elle a pour but la perception et la répartition, l'administration et la gestion collective, dans le sens le plus large du terme, de l'ensemble des droits d'auteur de ses associés, de ses mandants et de sociétés correspondantes.

En 2002, l'objet social a été étendu sur décision de l'Assemblée Générale, permettant désormais à notre société d'être statutairement autorisée à intervenir directement dans les pays de l'Union européenne afin d'y percevoir les droits de ses associés. Ceci lui permettra de pouvoir réagir avec souplesse à d'éventuelles modifications au sein du Marché unique européen.

Mis à part cette possibilité d'intervenir directement dans les pays de l'Union européenne, la Sabam est bien évidemment toujours représentée par ses sociétés sœurs sur base des accords de réciprocité.

Une coopération internationale entre les sociétés de gestion sur le plan des services opérationnels offre également d'importants avantages pour les ayants droit. Il en est ainsi par exemple d'une collaboration internationale en matière de documentation des œuvres, permettant aux sociétés de pouvoir réciproquement consulter leurs banques de données. Dans cette perspective, notre société fut la première membre non fondateur à adhérer au *digital copyright network*, aussi appelé « FAST TRACK ».

La Sabam est également un membre actif d'un grand nombre d'organisations internationales, parmi lesquelles les sociétés coordinatrices suivantes : la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) ; le Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (GESAC), qui est l'organe de lobbying européen veillant à l'évolution de la réglementation européenne en matière de droits intellectuels ; le Bureau International des sociétés gérant les droits d'Enregistrement et de Reproduction Mécanique (BIEM), l'organe de concertation permanent avec l'industrie phonographique, et, compte tenu de son caractère pluridisciplinaire, elle est également membre de l'Association Internationale des Auteurs de l'Audiovisuel (AIDAA) et de « European Visual Artists » (EVA).

Notre société est soumise, en tant que société civile ayant adopté la forme de société coopérative à responsabilité limitée, aux dispositions du Code des sociétés. Ses associés sont dès lors représentés dans les organes sociaux de la société, à savoir l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. Afin d'exercer correctement les missions qu'elle s'est fixées, la Sabam fait appel à une administration qui, sous la conduite du Directeur Général, opère avec 3 fonctions staff, 2 directions exécutives et 3 directions opérationnelles. Les activités de l'administration sont décrites de manière détaillée dans son rapport d'activités.

Structure de gestion

La structure de gestion de la Sabam comporte deux parties. D'une part, les organes statutaires, au sein desquels sont présents les associés de la Sabam, à savoir les auteurs, compositeurs et éditeurs, conformément à l'article 66 de la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins du 30 juin 1994, qui stipule que « *les statuts d'une société de gestion ne peuvent en aucun cas limiter le droit des personnes qu'elles représentent d'être représentées au sein des organes de la société* ».

D'autre part, l'administration exerce ses activités sous la conduite du Directeur Général dont les compétences sont fixées par décision du Conseil d'Administration et publiées au Moniteur Belge.

1. Organes statutaires

a. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est constituée par les associés de la Sabam. Elle est compétente pour toutes les matières qui lui sont réservées spécifiquement par la loi et les statuts. Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale annuelle se tient le premier lundi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la date de l'assemblée est déplacée au premier lundi suivant.

b. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de gestion de la société. Au sein de cet organe sont définies la stratégie et la politique à mener à long terme. Pour cette raison, c'est également le Conseil d'Administration qui décide de l'éventuelle adhésion à des groupements internationaux, de la politique tarifaire, de l'adaptation nécessaire des statuts et règlements, de la politique d'investissement y compris sur le plan informatique, et tout ceci dans les limites d'un budget qu'il approuve. Ce budget est élaboré sur base d'une proposition du Comité de direction et est soumis au contrôle du Comité des comptes.

Le Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée Générale qui l'a élu.

Annuellement, l'Assemblée Générale désigne quatre administrateurs pour un nouveau mandat de quatre ans. Si, au cours de l'année sociale, un administrateur est coopté en remplacement d'un administrateur, pour quelque raison que ce soit, son mandat est déclaré vacant lors de l'Assemblée Générale suivante et on procède à la désignation d'un nouvel administrateur pour l'achèvement du mandat vacant.

Compte tenu du caractère multidisciplinaire de la société, tant en ce qui concerne les disciplines artistiques que la qualité des associés auteurs et éditeurs, la composition du Conseil d'Administration est fixe. Comme le prévoient les statuts, cette composition garantit l'octroi équilibré des mandats d'administrateur en fonction du rôle linguistique, de la discipline et de la qualité des associés.

Le Conseil d'Administration se compose de 16 administrateurs qui, annuellement, désignent en son sein le président, les deux administrateurs délégués, les vice-présidents et les deux secrétaires (un par rôle linguistique).

Au 31 décembre 2002,
le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président

M. Jacques Leduc

Administrateurs Délégués

M. Paul Louka

M. Roger Van Ransbeek

Vice-présidents

M. Pierre Coran

M. Al Van Dam

Secrétaires

M. Michel Herr

M. Ben Gyselincx représentant la S.A. Baltic

Administrateurs

M. Guy Cabay

M. Robert Cogoi

M. Stijn Coninx

M. André D'Anjou

M. Hans P. Kusters

M. Guy Van Handenhove

représentant la S.A. EMI Music Publishing Belgium

M. Jan Van Landeghem

M. Johan Verminnen

M. Jacques Viesvil

Directeur Général

M. Jacques Lion

Juristes

Mme Carine Libert, Secrétaire Générale –
juriste d'entreprise

Me Daniel Absil, Avocat

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut déléguer certaines de ses compétences. Cette délégation de compétences statutaires répond à une exigence de « corporate governance », qui implique une plus grande transparence dans la gestion. La politique stratégique et le contrôle exercé sur l'entreprise restent réservés au Conseil.

Certaines compétences sont ainsi déléguées au Comité de Gestion journalière et à l'administration, représentée au sein du Comité de direction, organe statutairement constitué.

c. Comité de Gestion journalière

Afin de contribuer à un fonctionnement plus souple et plus transparent de la société, ainsi que pour pouvoir garantir un suivi adéquat de certains dossiers importants, la gestion journalière est confiée au Comité de Gestion journalière. Ce Comité se compose des Administrateurs Délégués, du Directeur Général et de la Secrétaire Générale. Le Comité prépare également les réunions du Conseil d'Administration et lui fait rapport.

d. Comité de direction

La direction technique ou opérationnelle est confiée au Comité de direction, présidé par le Directeur Général et composé de la Secrétaire Générale, des directeurs et de collaborateurs désignés à cette fin. Le Comité de direction fait rapport au Comité de Gestion journalière.

e. Collèges et Commissions

En raison de son caractère pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration organise 2 collèges composés d'administrateurs relevant des disciplines concernées et de 2 membres élus par l'Assemblée Générale. Il s'agit du Collège des droits musicaux et le Collège des droits dramatiques, littéraires, audiovisuels et arts visuels. Les deux Collèges sont présidés par le Président du Conseil d'Administration et traitent des sujets opérationnels dans la discipline qui les concerne, préparent des dossiers pour le Conseil et formulent des propositions à son attention.

Les diverses Commissions sont présidées par un administrateur de la Sabam et ont pour but d'entretenir le dialogue avec les associés et de suivre, sur le terrain, l'évolution des différents secteurs.

2. Audit interne

En 2002, le Conseil d'Administration a pris la décision de soumettre les processus de travail et la gestion des risques de l'entreprise à un audit interne.

L'audit interne contribue à la réalisation des objectifs de la Sabam par l'évaluation systématique et méthodologique de son fonctionnement, et par la formulation de recommandations en matière de :

1. gestion des risques ;
2. système de contrôle interne ;
3. système de qualité.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

La décision de faire appel à un audit interne

était plus qu'indiquée puisque la Sabam est la plus grande entreprise belge privée du secteur culturel, tant en ce qui concerne les flux financiers qu'elle traite que le nombre d'ayants droit qu'elle représente.

La tâche de l'audit interne ne doit pas être confondue avec celle du réviseur, qui atteste devant l'Assemblée Générale que la comptabilité et les comptes de l'entreprise sont tenus conformément aux prescrits légaux. Contrairement à l'audit interne, ce contrôle, confié actuellement par l'Assemblée Générale à KPMG, est imposé par la loi.

La Sabam a décidé de confier la fonction d'audit interne à une entreprise externe, et plus précisément à PricewaterhouseCoopers (PWC), ce qui apporte une valeur ajoutée sur le plan de la compétence requise ainsi que la nécessaire garantie d'indépendance.

L'externalisation de la fonction d'audit interne s'inscrit dans le cadre de la démarche globale de gouvernement d'entreprise et permet à la Sabam de se doter d'un outil de gestion approprié, évaluant l'efficacité et l'efficacité des services qu'elle preste dans le cadre de ses activités.

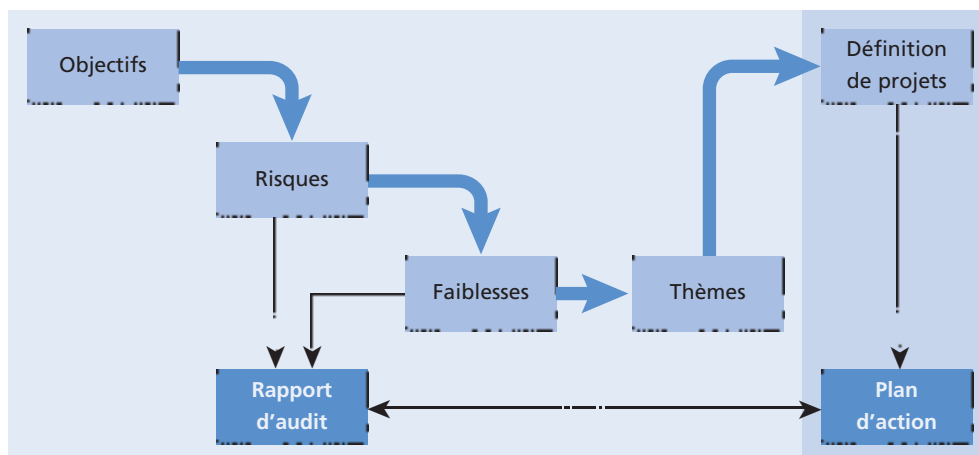
L'équipe d'audit interne de la Sabam

Eddy Schuermans, GRMS Partner – responsable final
Johan Haelterman, GRMS Director – project manager
Thierry Claes, GRMS Advisor – auditeur interne Sabam
Frédéric Gillot, GRMS Advisor – auditeur interne Sabam

Quels sont les objectifs assignés à l'audit interne ?

1. Analyse exhaustive des mesures permettant à la Sabam d'atteindre ses objectifs tant sur les plans stratégique, opérationnel, des marchés, de la conformité aux lois et des flux financiers, des développements technologiques, que sur le plan de la gestion des ressources humaines.
2. Identification des améliorations à apporter aux processus de travail par la mise en place de procédures efficaces de contrôle interne.
3. Élaboration d'un plan d'audit.
4. Contrôle de l'exécution de ce plan.

Méthode de travail



Audits internes réalisés en 2002

Sur la base d'une analyse de risques détaillée, réalisée par le Comité de direction, le Conseil d'Administration a confié à PricewaterhouseCoopers la réalisation de 3 audits opérationnels durant l'année 2002 couvrant les domaines suivants :

- la documentation des œuvres
- la répartition collective
- la mise à disposition des droits à répartir

L'audit de l'environnement de contrôle, c'est-à-dire la mesure du dynamisme de l'entreprise et de la philosophie du management qui constituent le fondement de toutes les autres composantes du système de contrôle interne, a également été réalisé.

En termes de *corporate governance*, l'audit interne fait rapport du résultat de ses missions au Comité d'audit, lequel informe le Conseil d'Administration qui conserve, bien entendu, la responsabilité finale des actions à entreprendre.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du rapport de l'audit interne 2002, en sa séance du 8 avril 2003.

Les audits se sont déroulés dans un esprit d'entière collaboration des services concernés alors que toutes les nouvelles structures ne sont pas encore stabilisées.

Le rapport annuel atteste d'une réelle volonté de changement et d'amélioration de la part des personnes concernées.

L'identification des faiblesses des processus de la Sabam fait partie d'une approche qui contribue à la réalisation des objectifs stratégiques d'amélioration de la Sabam.

Au cours des audits réalisés, les faiblesses identifiées ont été classifiées par domaine : le domaine stratégique, le domaine du processus, le domaine conformité, le domaine financier, le domaine technologie, le domaine des valeurs, le domaine des ressources humaines et le domaine du management.

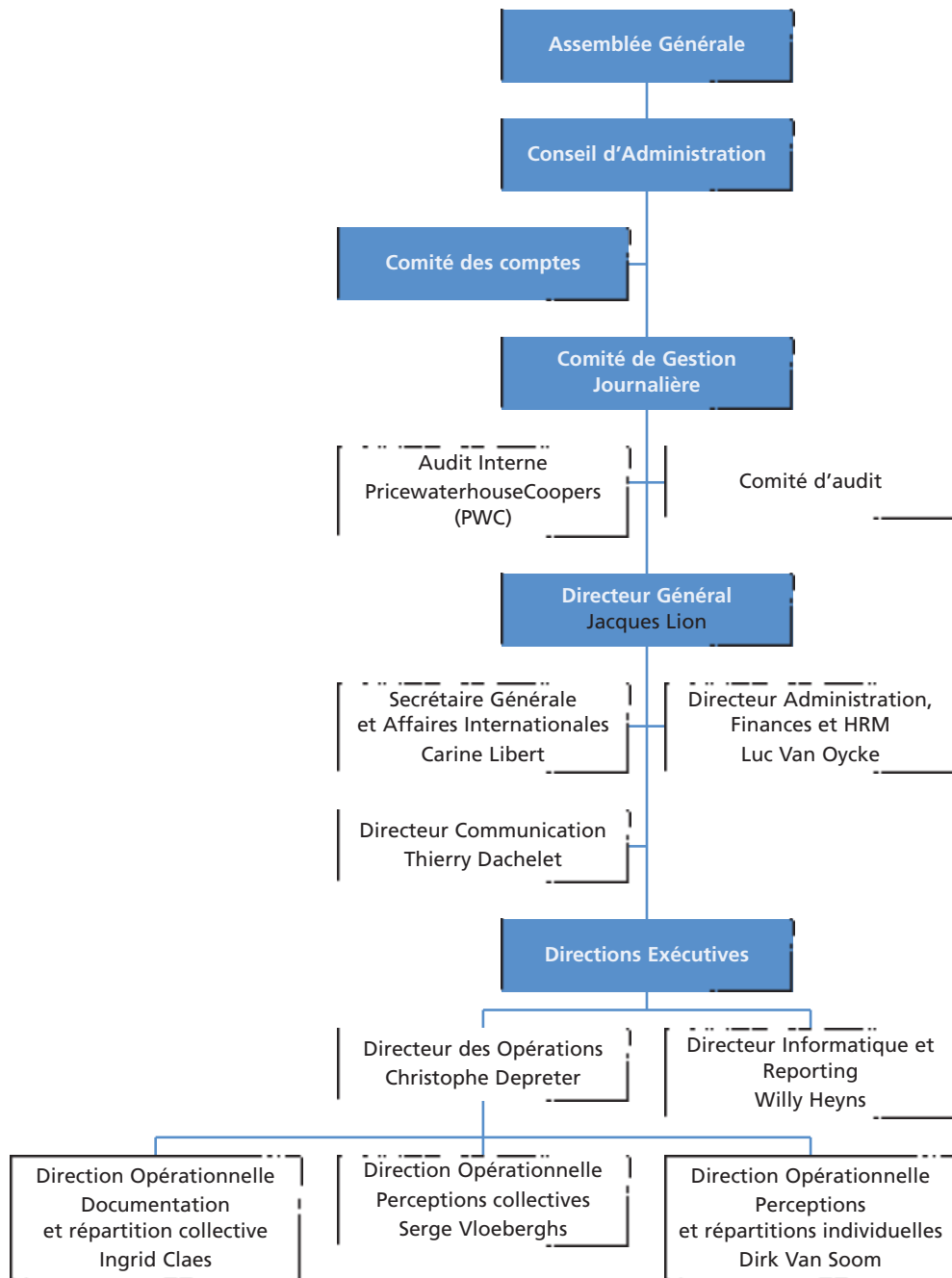
L'audit de la mise à disposition des droits à répartir fut finalisé en janvier 2003 : il concerne de nombreux départements.

La réflexion sur les mécanismes clés de la Sabam et la mise en place d'une équipe inter-départementale dépendant de la Direction Générale viennent de débiter.

En ce qui concerne les trois audits opérationnels susmentionnés, des actions de redressement ont été entreprises et finalisées pour un grand nombre d'entre elles.

Conclusion

La structure de gestion de la Sabam, telle que décrite ci-avant, est reproduite de manière synoptique dans l'organigramme suivant :



Indicateurs-clés

Les flux financiers

	2000	2001	2002	Delta 02-01	Delta %
A. Droits d'auteur	107.516.591,56	110.664.331,95	121.042.956,17	10.378.624,22	9,38%
Perceptions individuelles	36.632.552,03	43.800.421,22	45.371.732,69	1.571.311,47	3,59%
Perceptions collectives	58.972.953,98	55.434.770,21	61.983.480,64	6.548.710,43	11,81%
Sociétés sœurs	11.911.085,55	11.429.140,52	13.687.742,84	2.258.602,32	19,76%
B. Autres recettes	1.998.905,82	2.144.826,35	1.651.415,63	-493.410,72	-23,00%
Revenus financiers CES	1.748.415,96	1.887.550,90	1.388.834,96	-498.715,94	-26,42%
Revenus financiers PAB	13.264,03	13.751,75	14.330,06	578,31	4,21%
Autres produits d'exploitation CES	12.857,10	0,00	586,27	586,27	-
Autres produits d'exploitation PAB	224.368,73	243.523,70	247.664,34	4.140,64	1,70%
C. Transferts	6.006.064,07	6.585.934,95	6.010.051,60	-575.883,35	-8,74%
1. CES de la Sabam	5.548.685,67	6.106.604,07	5.534.057,20	-572.546,87	-9,38%
2. PAB de la Sabam	457.378,40	479.330,88	475.994,40	-3.336,48	-0,70%
D. Recettes totales nettes (A+B-C)	103.509.433,31	106.223.223,35	116.684.320,20	10.461.096,85	9,85%
E. Charges	27.070.864,55	31.446.941,59	35.391.703,94	3.944.762,35	12,54%
Services et biens divers	11.834.393,24	11.498.944,69	11.370.861,96	-128.082,73	-1,11%
Rémunérations, charges soc., pensions	13.273.447,21	13.566.767,64	16.566.620,62	2.999.852,98	22,11%
Production immobilisée	-521.026,92	-587.180,07	-630.483,00	-43.302,93	7,37%
Amortissements	2.067.002,52	2.329.610,95	2.757.572,73	427.961,78	18,37%
Réduction de valeur sur créances	-41.715,45	451.158,65	235.222,37	-215.936,28	-47,86%
Provisions pour risques et charges	-94.136,90	50.695,30	-838.848,53	-889.543,83	-1754,69%
Autres charges d'exploitation	-147.443,10	1.061.394,32	1.120.348,14	58.953,82	5,55%
Charges financières	-421.583,52	3.075.550,11	4.810.434,44	1.734.884,33	56,41%
Charges exceptionnelles	1.116.207,15	0,00	0,00	0,00	-
Impôt sur le résultat	5.720,32	0,00	-24,79	-24,79	-
F. Déduction des charges (-)	8.836.830,94	10.952.107,62	12.444.147,61	1.492.039,99	13,62%
Charges CES de la Sabam	-530.982,35	1.156.877,04	1.889.399,36	732.522,32	63,32%
Charges PAB de la Sabam	335.396,25	359.423,37	423.841,91	64.418,54	17,92%
Autres produits d'exploitation Sabam	2.841.275,66	3.438.602,79	3.625.569,19	186.966,40	5,44%
Produits financiers Sabam	5.798.268,27	4.982.987,54	4.841.107,34	-141.880,20	-2,85%
Mouvements des réserves	492.244,60	302.867,15	-116.815,42	-419.682,57	-138,57%
Réduction de valeur latente (dot/reprise)	-99.371,49	711.349,73	1.781.045,23	1.069.695,50	150,38%
G. Total frais nets (E-F)	18.234.033,61	20.494.833,97	22.947.556,33	2.452.722,36	11,97%
% sur recettes nettes (G/D)	17,62%	19,29%	19,67%		
H. Solde des droits nets à répartir (D-G)	85.275.399,70	85.728.389,38	93.736.763,87	8.008.374,49	9,34%

Ce tableau des flux financiers, prescrit par l'article 37 du règlement général, permet d'établir la ventilation de l'intégralité des montants comptabilisés et leur répartition par rubrique.

Ce tableau permet de cerner un volet fondamental de la gestion : la part prise par les coûts générés par l'administration pour effectuer des opérations de perceptions et de répartitions. L'exercice 2002 fait apparaître un pourcentage des frais de 19,67 % par rapport à 19,29 % en 2001.

En résumé, nous obtenons le résultat réel suivant :

	1	2	3	%
Libellé	2002	2001	(1) - (2)	(3) / (2)
Recettes nettes réelles	116.684.320,20	106.223.223,35	+ 10.461.096,85	+ 9,85 %
Coûts nets	22.947.556,33	20.494.833,97	+ 2.452.722,36	+ 11,97 %
Pourcentage de frais réels	19,67 %	19,29 %		

Si les frais nets augmentent de 11,97 % en 2002, nous constatons que les recettes nettes augmentent de 9,85 %.

Il faut rappeler que le montant net des frais de 22,9 millions € représente les commissions à récupérer sur les droits 2002 pour assurer les activités de la Sabam.

Compte tenu des frais nets de 22,9 millions €, le solde des droits nets comptabilisés en 2002 et à répartir s'élève à 93.736.763,87 €, soit une hausse de 9,34 %.

En résumé, l'augmentation des frais nets de 11,97 % ou 2.453.000 € s'explique comme suit :

Rubriques	Montants	
Services et biens divers	- 129.000 €	
Amortissements (informatique +300.000 €)	+ 428.000 €	
Primes assurances groupe	+677.000 €	
Mouvement de réserves	+ 420.000 €	
dotation 2002 aux réserves disponibles	112.000 €	
prélèvement sur réserves effectué en 2001	310.000 €	
mouvement sur réserve légale	- 2.000 €	
	420.000 €	
Nouvelles provisions pour litiges	+ 150.000 €	
Baisse des revenus financiers nets	+ 322.000 €	
	2002	2001
produits actifs circulants	3.695.423	4.228.458
autres produits financiers	1.145.684	754.530
moins-values réalisées	-1.235.607	-1.055.850
	3.605.500	3.927.138
	Différence : 321.638	
Réduction de valeur sur créances	- 216.000 €	
Autres charges d'exploitation (taxes)	+ 59.000 €	
Rémunérations (chèques-repas, frais de déplacement domicile/lieu de travail, augmentations barémiques, promotions)	+ 782.000 €	
Autres produits d'exploitation	- 187.000 €	
Écart (cumul des différents postes positifs et négatifs)	+ 147.000 €	
	2.453.000 €	

Les droits à répartir du compte de résultats (voir page 59) font apparaître un solde de 95.652.528,97 €, soit une différence de 1.915.765,10 € par rapport au solde des droits nets à répartir provenant du tableau des flux financiers (93.736.763,87 €) (voir page 15).

Cette différence de 1.915.765,10 € s'explique comme suit :

Versements Sabam vers CES (art. 50 des statuts) :	4.144.635,97	
Revenus financiers CES :	+ 1.388.834,96	
Autres produits CES :	+ 586,27	
		5.534.057,20
Versements Sabam vers PAB (art. 50 des statuts) :	214.000,00	
Autres produits d'exploitation PAB :	+ 247.664,34	
Revenus financiers PAB :	+ 14.330,06	
		+ 475.994,40
Charges CES de la Sabam consolidées		- 1.889.399,36
Charges PAB de la Sabam consolidées		- 423.841,91
Reprise/dotation réductions de valeur latentes portefeuille Sabam		- 1.781.045,23
		1.915.765,10

Rappelons également que les réductions de valeur latentes actées sur les portefeuilles titres n'ont aucune influence sur le solde des droits nets à répartir. En effet, lors de la détermination des mises à disposition des droits, il est uniquement tenu compte des moins-values et plus-values réalisées lors des cessions des titres.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

Rapport des activités

1. Le Secrétariat Général et Affaires internationales

Le Secrétariat Général fait directement rapport au Directeur Général et se compose de trois grands départements : le service juridique, le secrétariat des associés et le secrétariat réunions & traductions. Le Secrétariat Général se tient tout d'abord à la disposition des associés de la Sabam et opère également comme service d'appui pour l'entreprise dans son ensemble.

Le Secrétariat Général a aussi pour mission de participer activement aux réunions internationales telles que l'Assemblée Générale de la CISAC, la Commission juridique de la CISAC, le Comité européen de la CISAC, l'Assemblée Générale du GESAC et les réunions juridiques du GESAC, et d'entretenir et assurer le suivi des relations contractuelles avec les sociétés sœurs.

Le Secrétariat Général assure en outre la coordination et le suivi des contacts avec le Service de contrôle des sociétés de gestion collective de droits. En 2002, la compétence en matière de droit d'auteur et de service de contrôle a été transférée du ministre de la Justice au ministre de l'Économie (A.R. du 2 août 2002).

Dans le cadre de l'avant-projet de loi, la Sabam a participé activement à une table ronde organisée par le ministre de l'Économie.

Le rapport d'activités des trois départements qui constituent le Secrétariat Général peut être résumé comme suit :

Le service juridique

Une des tâches incombant au service juridique est la défense des intérêts de la Sabam lorsqu'elle est contrainte d'engager des procédures contre les utilisateurs de son répertoire qui refusent de payer les droits d'auteur dus. Le service juridique assure également le suivi des « dossiers membres » pendants (à savoir, dossiers de plagiat, résiliation de contrats d'édition, litiges entre les coauteurs, etc.).

Outre cette gestion des litiges, le service juridique fournit des conseils juridiques aux associés ainsi qu'aux divers services de la Sabam. Ceci va de la communication orale ou écrite de conseils en matière de droit d'auteur, de droit des contrats, de droit des sociétés, de droit fiscal et social à la relecture et/ou la rédaction de contrats particuliers.

Enfin, le service juridique suit l'actualité législative de près et en fait rapport aux organes et aux associés de la société.

Le secrétariat des associés

Le secrétariat des associés gère l'administration liée à la qualité d'associé de la Sabam et ce, depuis l'acquisition de cette qualité jusqu'au retrait total ou partiel de droits de la gestion collective.

Au sein du secrétariat, les différentes « cellules » prennent chacune en charge une facette spécifique de l'administration.

La « cellule admissions » prend à son compte les demandes d'affiliation, les promotions internes à la qualité d'associé ordinaire, la régularisation requise des affiliations, le traitement des demandes de retrait partiel et la tenue à jour du registre des associés.

Pour information, en 2002, 1.240 nouveaux associés se sont affiliés à la Sabam et 123 associés ont été promus à la qualité d'associé ordinaire.

Depuis 2002, les demandes d'affiliation peuvent être effectuées en ligne.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

La « **cellule banque de données** » a pour objectif la tenue à jour du *Sabam Information System* (SIS). Moyennant le respect des dispositions légales en matière de protection de la vie privée, toutes les informations pertinentes concernant nos associés sont tenues à jour dans ce système. Il s'agit entre autres des données personnelles (notamment pseudonyme), de l'adresse e-mail, des catégories d'œuvres, des modes d'exploitation et des territoires pour lesquels on est affilié à la Sabam, le paiement de la part sociale et de la contribution annuelle.

En 2002, la Sabam a réalisé auprès de ses associés une enquête importante qui a suscité et suscite toujours de nombreuses réactions. Ces informations sont d'une importance capitale en vue de pouvoir encore mieux servir ses associés.

Une « **cellule juridique** » se penche sur des dossiers moins agréables tels que la saisie-arrêt, la cession de créance, la faillite, le suivi des successions et répond aussi à des demandes de renseignements provenant de divers services publics.

Enfin, une « **cellule associés** » répond à toutes les questions de nature administrative posées par les associés, assure le suivi des données personnelles (modification d'adresse ou de données bancaires), de la notification de pseudonymes.

Pour information, en 2002, 516 associés ont donné leur démission et 7 associés ont demandé un retrait partiel de droits.

Le secrétariat des associés se charge également de la coordination et de l'organisation des Assemblées Générales des associés et assure le respect des formalités et délais auxquels il convient de se conformer.

Le secrétariat réunions et traductions

Ce service assure le secrétariat du Président et des Administrateurs Délégués, se charge de l'organisation pratique des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration, des Collèges et des Commissions, rédige les procès-verbaux des délibérations et/ou décisions, apporte un soutien administratif lors de tâches spécifiques comme la rédaction du rapport annuel.

Le service Traductions assure les traductions des procès-verbaux ainsi que des documents et/ou de la correspondance des divers services. Sont compris ici à la fois les mémos et rapports internes, ainsi que les articles du Sabam-Magazine, les communiqués de presse, les textes destinés à nos sites Internet et Intranet.

2. La Communication

Le département Communication a poursuivi l'action menée dans le cadre de la politique d'ouverture voulue et initiée par le Management en 2000, et visant à améliorer progressivement la visibilité et l'image de marque de la société dans et à travers les médias, auprès des associés et du grand public.

Le nouveau Magazine, au contenu et à la présentation complètement repensés, est aujourd'hui un outil de communication performant en termes de promotion des associés et de valorisation de la Sabam. Sa diffusion élargie à tous les associés mais aussi aux décideurs politiques et responsables culturels en fait désormais un maillon essentiel de notre politique de communication. Innovation supplémentaire : l'envoi à titre informatif du numéro de décembre avec le dossier « *Payer la Sabam ? Pour qui ? Pourquoi ?* » aux indépendants disposant d'une salle d'attente (médecins, dentistes, coiffeurs...) et signataires d'un contrat Sabam.

Dans la foulée, une nouvelle initiative, *Le Café des Auteurs*, a été lancée, visant à impliquer davantage les associés à la vie de la société. Nombre de nos auteurs se rencontrent maintenant trimestriellement à la Sabam au-delà des différences artistiques et linguistiques. Au vu des réactions positives après trois éditions, on peut affirmer qu'il s'agit là d'un succès.

Avec mensuellement plus de 7.500 visiteurs et plus de 13.000 téléchargements, le site www.sabam.be répond à une demande croissante d'une information pointue et fournie. L'augmentation vertigineuse des téléchargements avec contenu s'inscrit à l'évidence dans le développement *e-business* du site avec notamment un nouveau volet interactif.

En décembre a eu lieu le lancement de la lettre d'information électronique avec, pour but, la communication rapide aux associés d'une info supplémentaire sur les activités de la société et le droit d'auteur en général. Grâce à la collecte progressive d'un grand nombre d'adresses électroniques, suite à la mise sur pied et la diffusion de l'enquête membres « *Mieux vous connaître pour mieux vous servir* », en partenariat avec le Secrétariat des Associés, il est permis d'entrevoir à terme une montée en puissance de ce vecteur de communication.

Ces initiatives s'inscrivent dans une judicieuse combinaison de moyens de communication à l'attention des associés, des utilisateurs et des médias. Il va de soi que la participation active aux nombreux événements culturels organisés dans le cadre de la Promotion Artistique Belge en est une illustration supplémentaire.

3. Les Ressources humaines

En 2002, le "Human Resources Management" (HRM) a été défini comme une priorité au sein de la Sabam.

Divers efforts ont été fournis afin d'étendre et d'optimiser les activités RH existantes, et de découvrir de nouveaux terrains d'action et projets.

Afin de guider et d'accompagner cette évolution accélérée et ces modifications au sein des RH, un expert RH a été engagé pour assister le directeur. Les premières lignes de force telles qu'esquissées en 2001 ont été approfondies et affinées au cours d'un séminaire RH destiné au Comité de direction (juillet 2002). Ce brainstorming a débouché sur un plan d'action concret et une note RH détaillée, dans laquelle les principes essentiels en matière de gestion RH et les modifications souhaitées pour les années à venir ont été fixés.

Les premières modifications structurelles au sein du département RH ont en outre été apportées : réaffectation de tâches et de collaborateurs, nouveaux emplacements de bureaux avec davantage d'espace plus la possibilité d'offrir des services et conseils individualisés, la mise sur pied de procédures et directives claires concernant les activités RH, l'informatisation des flux RH (action à achever en 2003).

Une grande attention a également été accordée aux projets de modernisation suivants :

1. sensibilisation des cadres aux valeurs d'entreprise et aux compétences

En tant qu'organisation professionnelle, nous avons entrepris de mettre en avant 3 valeurs importantes : **Professionalisme, Respect et Confiance, Esprit d'Équipe**. Lors du séminaire RH, ces valeurs ont été traduites en indicateurs de comportement concrets et en compétences requises de "people management" afin de représenter et stimuler ces valeurs et une certaine culture au sein de notre entreprise. La communication de ces attentes aux cadres et la sensibilisation de ces derniers à ces attentes ont été réalisées via diverses réunions de cadres et seront prolongées en 2003 par une formation adéquate.

2. l'implémentation du système d'évaluation

Tant nos cadres de la Sabam que l'ensemble de nos collaborateurs ont reçu une formation concernant le système d'évaluation (procédure, conseils, utilisation du formulaire d'évaluation...). Aux différents moments importants dans le cycle d'évaluation, les cadres ont également reçu une assistance sous la forme de conseils donnés par le département RH.

Enfin, un dictionnaire explicatif des critères d'évaluation (dictionnaire de compétences) a été créé à titre d'outil d'aide pour les cadres dans la conduite des entretiens d'évaluation et en vue d'objectiver la méthode d'évaluation.

3. l'implémentation d'une nouvelle version pour le système d'enregistrement du temps

La conversion de Pro-time Personal en Pro-time Premium s'est faite au niveau du département RH et du département IT (système de gestion). Le passage pour les collaborateurs au système de badge s'effectuera dans le courant de 2003.

4. l'externalisation de l'administration des salaires

Compte tenu de l'environnement social en mutation (simplification administrative au sein des institutions de sécurité sociale, déclaration DIMONA, modification des déclarations ONSS) et du temps demandé par cette activité RH administrative, il a été décidé de faire appel à un secrétariat social.

Enfin, l'aspect opérationnel du département RH doit également être mis en lumière ; à savoir les efforts particuliers qui ont été fournis pour la stimulation et le développement d'une politique de formation (cf. formations en langues = 720 heures, formations bureautiques = 2.700 heures...), les engagements et recrutements effectués en 2002, la poursuite de l'accompagnement des départs en 2002 dans le cadre du plan social.

4. Les Directions Exécutives

4.1 La Direction des Opérations

Introduction

Une analogie avec le monde de la construction nous permettra d'écrire qu'après plusieurs années de travail en sous-sol, 2002 a vu sortir de terre un immeuble désormais bien assis. L'année étudiée dans ce rapport est sans conteste celle où les importants efforts et investissements consentis permettent à nos membres de « voir la différence » grâce à une organisation opérationnelle totalement revue. On en jugera dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, le présent rapport reflète dans ses différentes subdivisions opérationnelles la structure et l'organigramme mis en place dans le cadre de notre réorganisation. Certes, certains affinements sont encore possibles, et nous y travaillons. Mais, pour l'essentiel, les objectifs opérationnels ont été atteints.

Les perceptions individuelles croissent de 3,6 %, ce qui relève de la gageure au regard de la conjoncture actuelle, et les perceptions collectives progressent quant à elles de 11,8 %. Ce n'est bien sûr pas le fruit du hasard, mais la suite logique de la rénovation en profondeur qui est intervenue tant au niveau de nos flux de travail que de nos organes de perception et de contrôle, ainsi que de nos tarifs actualisés.

Optimiser nos perceptions de droits d'auteur constitue 50 % de nos objectifs opérationnels majeurs. Répartir plus et plus vite en est bien sûr l'autre moitié, autre versant d'un même groupe d'activités. A cet égard, là aussi, nos services et nos flux réformés nous ont permis d'augmenter nos répartitions de 3 %, 18 % ou 46 % selon les rubriques (sur les droits 2001).

A. LA DOCUMENTATION

Chaque année, des milliers d'œuvres sont « documentées ». Nos membres et nos sociétés sœurs nous communiquent les données liées au droit d'auteur par la déclaration d'une œuvre, d'un contrat de (sous-)édition ou par une cue-sheet. La « documentation » consiste en l'enregistrement uniforme de ces données liées au droit d'auteur dans une base de données et ensuite en la diffusion de celles-ci sur le plan international. Cette tâche hautement importante, assurée par les services de documentation "musique" et "audiovisuel" permet d'assurer une juste répartition des droits. D'autres tâches incombant à ces services sont l'enregistrement des œuvres en dépôt et la communication d'informations aux membres.

Faits marquants 2002

- Des procédures de travail simplifiées et plus efficaces ainsi que la documentation proactive entraînent une forte augmentation du nombre d'œuvres documentées de l'année en cours (+ 20 %)
- Les efforts supplémentaires des collaborateurs entraînent un solide mouvement de rattrapage pour la documentation des œuvres en suspens (art. 43 RG), essentiellement pour les cues films.
- Un manuel fixant de manière uniformisée les processus, procédures et règles de la documentation est disponible et il vise une transparence totale ainsi que le maintien de la qualité de la documentation.
- Le "Global Documentation and Distribution Network" de Fast Track devient opérationnel : plus de 7 000 000 d'œuvres musicales de 8 pays participants sont documentées en ligne.

1. Documentation musicale

Déclarations introduites en 2001 et 2002	2001	2002	Évolution en %
Œuvres originales			
Total	39.413	45.879	16,4
Textes	8.686	9.805	12,9
Œuvres musicales inédites	24.436	27.945	14,4
Œuvres musicales éditées	6.291	8.129	29,2
Œuvres sous-éditées			
Total	283.832	329.213	16,0
Par voie électronique	247.710	321.411	29,8
Cessions à l'étranger	4.814	7.802	62,1
Aperçu des données contenues dans la base de données			
	2001	2002	Évolution en %
contrats généraux	77.230	79.917	3,5
contrats individuels	267.991	273.726	2,1
règlements d'avances	337	372	10,4
WWL			
Total	4.669.330	5.505.572	17,9
part Sabam dans WWL	33.698	39.805	18,1
GDDN			
Total	*	7 272 313	*
Part Sabam dans GDDN	*	34 719	*

Au total, nous avons constaté en 2002 une augmentation (16,4 %) du nombre d'œuvres originales documentées relevant du répertoire belge. Pour ce qui est des textes et des œuvres musicales inédites, nous avons assisté à une augmentation de plus de 10 %, le nombre d'œuvres musicales éditées faisant apparaître la plus forte augmentation (29,2 %).

En ce qui concerne les œuvres sous-éditées, nous notons une augmentation de 20,2 %, mais celle-ci fait suite à une baisse de 31,5 % en 2001. Nous remarquerons surtout l'augmentation de 62,1 % des cessions du répertoire belge à l'étranger, c'est-à-dire que l'éditeur original – membre de la Sabam – se fait représenter à l'étranger par un sous-éditeur local.

La part de la Sabam dans la WWL (World Works List) et le nombre total d'œuvres envoyées par toutes les sociétés d'auteurs participantes restent à hauteur égale et augmentent respectivement de 18,1 % et 17,9 %.

La part de la Sabam dans le GDDN (Fast Track's Global Documentation and Distribution Network, voir ci-dessous) s'élève à 34.719 œuvres du répertoire vivant domestique.

2. Documentation Audiovisuel

a) Musique de Film

Déclarations introduites en 2001 et 2002	2001	2002	Évolution en %
Film			
Cue-sheets total	20.929	37.277	78

L'énorme augmentation du nombre de cue-sheets est la conséquence d'un intense mouvement de rattrapage du retard en ce qui concerne les œuvres non-documentées et de la réaction massive de nos sociétés sœurs à nos demandes de cue-sheets. Fin décembre 2001, du personnel supplémentaire

a été engagé pour permettre de combler le retard, ce qui a permis une répartition "film" supplémentaire en mars 2002. Ce mouvement s'est achevé fin 2002.

b) Texte et Image

Déclarations introduites en 2002

Œuvres radiophoniques	364
Œuvres audiovisuelles	4.056
Sous-titres	3.536
Dépôts	669
Total	8.625

La cellule Texte et Image documente la partie "auteur" d'œuvres radiophoniques (pièces, documentaires et reportages radiophoniques ainsi que sketches), d'œuvres audiovisuelles (films et séries de fiction, films et séries d'animation, documentaires et reportages, sketches audiovisuels, génériques originaux en image, art vidéo et films d'entreprises), de sous-titres et doublages d'œuvres audiovisuelles et de dépôts (œuvres audiovisuelles non encore réalisées). Grâce à la mise en place du MIS en 2002 (voir ci-dessous), nous pourrons bientôt enregistrer quotidiennement les volumes entrants et assurer ainsi le suivi actif de leur traitement.

3. Commentaires en 2002 pour les services documentation Musique et Audiovisuel

En 2002, les services ont développé quelques projets, qui sont à la base d'un service plus orienté vers les membres et d'un traitement plus efficace des données.

Réorganisation du service

En mai 2002, la documentation des cues de films a été transférée du service documentation Musique au service documentation Audiovisuel. Ceci permet le traitement par un seul et même service de la partie musicale et de la partie littéraire d'un film.

Mise en place d'un suivi actif du Management Information System (MIS)

Le MIS a pour but d'atteindre un rendement de 100 % pour les indicateurs-clés du processus de documentation.

Sur la base de l'enregistrement via les timesheets, un système de rapport complet a été élaboré, disponible en 2 brochures : MIS Temps et MIS In/Out. MIS Temps fournit un aperçu mensuel du temps consacré aux différentes tâches ; en d'autres mots, ceci donne une indication sur l'efficacité et le rendement par tâche exécutée. MIS In/Out fournit un aperçu mensuel du volume traité par rapport au volume à traiter ; en d'autres mots, ceci donne une indication sur le traitement du volume et le temps de traitement.

Le suivi actif du système MIS aide le management à prendre à courte échéance les mesures opérationnelles en vue de corriger le processus de travail.

Documentation des droits en suspens (art. 43 R.G.)

L'article 43 du règlement général définit que « *les montants perçus, qui de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droits de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit* ».

Le délai mentionné dans l'article ci-dessus a été ramené en 2002 de cinq à trois ans ; un délai de cinq ans est donc encore applicable pour l'année de calcul 2001. La liste de 1996 des œuvres en suspens a donc été vérifiée en 2002 et lorsque cela était possible, la documentation a été complétée. Les droits des œuvres qui ne pouvaient pas être documentées ont été ajoutés dans les décomptes (voir ci-dessous).

En juin 2002, nous avons fait parvenir la liste des œuvres non-identifiées pour la période 1996-2001 à nos sociétés sœurs. La possibilité de mettre à l'avenir cette liste à disposition sur l'Internet est reprise dans le projet d'e-business qui se concrétisera dans le courant de 2003.

Documentation proactive

L'objectif est une documentation plus directe, donnant la priorité au traitement des œuvres musicales auxquelles des droits d'auteur seront attribués durant l'année d'exploitation. Deux projets sont mis en route, à savoir « Belpop » et « Hebdo ».

Belpop est un projet collectif des services répartition collective et documentation Musique, qui s'intéresse surtout aux jeunes talents prometteurs de la pop belge et qui ambitionne de leur donner une notoriété au sein de la Sabam. Ils sont activement assistés pour remplir les formalités d'introduction de leurs déclarations. Le succès de Belpop conduit en 2003 à l'élargissement du projet à BelJazz et BelClassic.

Hebdo est un projet du service de documentation Musique mis sur pied pour documenter de manière proactive les tubes les plus importants et pour stimuler les membres à signaler spontanément les futurs tubes. Ce projet concerne le répertoire Sabam tout autant que le répertoire International. Les listes suivantes sont traitées de manière hebdomadaire : Ultratop 50 singles (Donna, TMF), Ultratop 20 singles chansons françaises, Ultratop 30 Dance, Vlaamse Ultratop 10 (Radio 2), Alternatieve top 20, De Afrekening (StuBru).

Guide pratique

Dans le but d'augmenter la transparence du processus de documentation et d'en garantir la qualité, nous avons rédigé un guide pratique dans lequel les procédés et les règles de la documentation sont exposés. Ce guide pratique répond aux normes ISO et décrit d'une manière uniforme les procédures à suivre. Nous avons continué à affiner ce manuel en 2003, en y insérant une description des *job-aids* pour chaque tâche.

Service aux membres

En 2002, les collaborateurs du service aux membres ont reçu quelque 1.500 visiteurs, ont répondu à environ 12.500 appels téléphoniques et ont traité 3.947 dossiers.

Pour avoir aussi en 2003 une idée du nombre de dossiers traités par la documentation Musique, un système de suivi électronique a été mis en place fin 2002. Ce système permettra également d'analyser le temps de traitement des dossiers et de suivre les dossiers d'une manière proactive et structurelle en fonction des dates de clôture des répartitions.

Fast Track

La Sabam fait partie, depuis octobre 2001, de cet accord international de coopération, qui a pour but de relier en ligne les bases de données des sociétés d'auteurs participantes (BMI – GEMA – SACEM – SGAE – SIAE – SUISA – AKM – AUME et la Sabam). L'échange de documentation sera ainsi plus rapide et plus aisé.

La mise en service du GDDN (Global Documentation and Distribution Network) dans le cadre de Fast Track a représenté pour notre société un progrès important dans le processus quotidien de documentation. Le GDDN dispose pour le moment de 7.272.313 œuvres, provenant des répertoires "domestiques" et "internationaux" mis à disposition par les pays participants. La Sabam a, depuis octobre 2002, elle aussi mis à disposition son répertoire domestique vivant et est pour le moment présente avec 34.719 œuvres. En 2003, la Sabam mettra également à disposition son répertoire international.

Chaque jour, plusieurs œuvres sont consultées et leurs clés de répartition contrôlées via le GDDN. L'avantage économique du GDDN ne sera quantifiable qu'en 2003.

La Sabam prend également part, dans le cadre de la documentation, à d'autres projets de Fast Track comme Agreements, Online Works Registration et l'index (audiovisuel) AVI. La société prend également activement part aux réunions de travail autour du *Business Process Integration* et *Data Standard Requirements*.

Automatisation : Work Information Database (WID)

La migration de notre base de données actuelle vers un environnement utilisant les toutes dernières techniques disponibles sur le marché a commencé. La nouvelle plate-forme est conviviale, en conséquence de quoi le traitement des données peut se dérouler de manière plus optimale. WID est la nouvelle base de données de la Sabam et l'implémentation est prévue pour novembre 2003. En 2002, le service de Documentation a travaillé en étroite collaboration avec l'ICT pour pouvoir ainsi développer WID.

Audit interne

Les recommandations du premier audit interne de PricewaterhouseCoopers, qui se rapportaient principalement à l'implémentation des procédures de préservation de la qualité et de la quantité, ont été entièrement analysées par les services.

Nombre de ces recommandations ont donc pu être réalisées partiellement par le développement des projets susmentionnés, tels que le MIS, le guide pratique et par le développement de réunions interdépartementales de concertation. Pour des raisons de prudence, on a décidé de traiter d'autres recommandations dans le cadre de la nouvelle banque de données WID et du projet d'*e-business* de 2003.

Les défis 2003

Les défis 2003 visent une consolidation des résultats obtenus durant l'année 2002, qui a d'ailleurs connu une augmentation significative des droits d'auteur répartis.

L'objectif principal est le maintien de l'augmentation de la qualité et de la quantité des données traitées avec comme finalité stratégique : « documenter plus, plus vite, mieux et moins cher ».

B. LES PERCEPTIONS ET RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES

Données Financières des perceptions individuelles

Année 2002 : 45.371.733 €

Année 2001 : 43.800.421 €

Pourcentage d'augmentation 2002 – 2001 : + 3,6 %

I. DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

Données financières

Exercice 2002 : 29.780.351 €

Exercice 2001 : 29.334.769 €

Augmentation 2002 p/r 2001 : + 445.583 € (ou + 1,5 %)



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

Les faits marquants en 2002 :

- Signature du « Cannes Extension Agreement ».
- Crise de l'ensemble de l'industrie phonographique.
- Forte diminution des droits de synchronisation.
- Croissance du DVD.
- Croissance continue pour le téléchargement de sonneries d'appels téléphoniques.
- Activité florissante en musique d'ambiance.

Les droits de reproduction mécanique ont connu une progression moins importante que les années précédentes. Le montant perçu au titre de droits mécaniques en 2002 atteint 29.780.351 €, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente. L'industrie musicale traditionnelle connaît, en effet, une crise profonde en Europe. Seuls la France et le Royaume-Uni y font exception. La chute a toutefois pu être amortie au niveau des droits mécaniques par une forte progression de certaines rubriques/activités spécifiques.

Après une première prolongation de 6 mois en 2001, l'Accord de Cannes a été prolongé une nouvelle fois de 6 mois en 2002, en raison des négociations de longue durée entre les organisations d'auteurs et les éditeurs-majors. Le 1^{er} juillet 2002 a marqué l'entrée en vigueur du nouvel Accord, qui implique une prolongation du premier. Pour notre société, cet accord signifie une augmentation de la commission, passant de 6 à 7,32 %, sur les droits perçus, sur la base d'un contrat type BIEM-IFPI ou d'un contrat de centralisation.

Le nouveau contrat prévoit, moyennant accord ponctuel des signataires, la possibilité de récupérer les investissements consentis en vue de la modernisation de l'outil de gestion.

Il est également important que la perception soit basée soit sur un contrat BIEM-IFPI pour l'exploitation nationale du producteur, soit sur les principes de centralisation si le producteur a une exploitation importante à l'étranger. Dans ce cas, les conditions de répartition valables pour le pays de vente seront appliquées.

En 2002, 2 nouveaux contrats ont été signés avec des producteurs indépendants belges et 2 autres contrats l'ont été avec des exploitants de musique d'ambiance. Les droits pour l'exploitation de musique d'ambiance sont gérés, aussi via un mandat, pour les membres-producteurs de la SIMIM. À la demande de la SIMIM, le contrat a été résilié dans l'idée de démarrer au 1^{er} juillet 2003 avec un nouveau contrat, en vertu duquel les conditions d'autorisation pour les applications fitness et les systèmes

numériques pour musique d'ambiance dans l'Horeca, les grands magasins et les commerces seront complètement renouvelées.

Le bulletin « Demande d'autorisation pour la reproduction », qui est utilisé par les producteurs occasionnels, a été revu et adapté en vue de mettre à disposition sur le site Internet de la Sabam un instrument grâce auquel les internautes pourront, dans un proche avenir, effectuer eux-mêmes le calcul de leurs droits.

DROITS DE REPRODUCTION PHONOGRAPHIQUE

1. Perceptions occasionnelles : + 121,3 %

Les perceptions sous le régime dit « œuvre par œuvre » sont en très forte progression. Celle-ci est due à une exploitation régulière et soutenue de répertoire « back catalogue », ainsi qu'à l'octroi de licences pour de nombreux produits de type Premium (soit des CD offerts à l'achat d'un autre produit ou vendus dans le cadre d'une action publicitaire ou commerciale). Ce type de produit connaissant un développement important et diversifié fera l'objet, en 2003, d'une réévaluation des procédures et des tarifs.

2. Perceptions contractuelles : - 1,0 %

Bien que le marché du disque connaisse une crise profonde, de l'ordre de 10 % en termes de quantité par rapport à l'année précédente, les perceptions réalisées auprès des producteurs signataires du contrat type BIEM/IFPI accusent un recul moins important que le marché en général. Ceci s'explique par différents éléments, dont les plus importants sont :

- 1) l'augmentation du PPD (soit la base de calcul de la redevance) ;
- 2) le succès grandissant de nouveaux supports tels que le DVD ;
- 3) le maintien relatif du niveau des productions francophones, lesquelles profitent de la bonne santé du marché musical en France ;
- 4) le résultat des procédures d'audits effectués auprès des producteurs.

3. Central Licensing : - 11,6 %

Cette rubrique reflète la baisse généralisée du marché du disque en Europe.

4. Musique d'ambiance : + 52,6 %

Ce type d'exploitation continue à connaître un succès grandissant. Il s'agit de la production de supports sonores contenant de la musique spécialement destinée aux instructeurs de fitness et aérobic, ainsi que de la location (ou vente) d'ordinateurs contenant des fichiers musicaux électroniques aux exploitants Horeca ou commerçants.

Ce type d'activité est remis en cause par la SIMIM (société de gestion collective des droits des producteurs phonographiques) qui y voit une perte importante en termes de ventes de supports traditionnels et qui entend par conséquent relever les tarifs afin de compenser cette perte de revenus. Des nouvelles conditions tarifaires seront mises en application par le biais d'un nouveau contrat à partir du 1^{er} juillet 2003.

DROITS DE REPRODUCTION VIDÉOGRAPHIQUE (+ 4,1 %)

Les droits de synchronisation traditionnels sont en nette diminution : les budgets publicitaires se réduisent constamment et les films de long métrage sont peu nombreux. Mais l'utilisation de musique de « library » est en hausse (notamment en ce qui concerne la sonorisation de CD-ROM) et les tarifs ont été adaptés à l'index, ce qui fait que la rubrique en soi progresse de 4 %.

La production de CD-ROM connaît une croissance soutenue (notamment par le biais d'actions de type « Premium ») mais ceux-ci se retrouvent dans la rubrique « Producteurs occasionnels ».

PERCEPTIONS EN LIGNE VIA B.O.S.S. (Belgian One Stop Shop) (+ 96,9 %)

Voir page 48.

CELLULE DE CONTRÔLE (- 54,3 %)

Voir page 47.

DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER / SOCIÉTÉS SŒURS (+ 17,8 %)

Cette rubrique représente les recettes liées aux droits de reproduction mécanique pour l'utilisation d'œuvres de membres de la Sabam à l'étranger. Ces droits sont perçus par les sociétés sœurs et reversés ensuite à la Sabam. Malgré la conjoncture défavorable de l'ensemble de l'industrie phonographique

en Europe, sauf en France et au Royaume-Uni, l'utilisation du répertoire de la Sabam à l'étranger a connu quelques succès importants. L'augmentation des droits versés par nos sociétés sœurs pour l'utilisation de notre répertoire est surtout imputable à l'activité soutenue de « dépistage » avec envoi proactif de fiches internationales.

RÉPARTITION DES DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE

1. Droits phonographiques belges

Nous avons réparti 5,2 % de plus en 2002 par rapport à 2001, alors que les perceptions ont connu une croissance moindre. Ceci s'explique par des efforts particuliers en matière de résolution de suspens par le service Documentation.

	En 2002	En 2001	+/-
Montant réparti 1 ^{er} semestre	10.233.440 €	9.717.697 €	+ 5,3 %
Montant réparti 2 ^{ème} semestre	9.357.796 €	8.904.070 €	+ 5,1 %

Nous avons pour la première fois procédé à la répartition des droits relatifs aux sonneries de téléphones portables. Celle-ci concerne les montants perçus pour ce type d'exploitation en 2000 et 2001. Un montant de 390.192 € a été réparti.

2. Droits phonographiques étrangers

Nous avons réparti 16 % de plus en 2002 par rapport à 2001. Nos sociétés sœurs nous ont versé 15,3 % de plus que l'année précédente mais les bons résultats s'expliquent également par une diminution des montants mis en suspens : 27,8 % des montants traités en 2002 ont été mis en suspens contre 30,5 % en 2001. Ceci résulte des efforts du service Documentation en vue de la résolution des discordances de documentation avec nos sociétés sœurs. 15,87 % des montants reçus de nos sociétés sœurs n'ont pas pu être traités et mis en répartition, soit parce que les supports informatiques reçus ne correspondent pas aux standards et ne peuvent par conséquent pas être lus automatiquement par nos systèmes, soit parce que nos sociétés sœurs ne sont pas informatisées et nous adressent des décomptes qui doivent être traités manuellement. Ces montants seront répartis en 2003.

	En 2002	En 2001	+/-
Répartition d'avril	1.849.450 €	1.292.626 €	+ 43,07 %
Répartition de novembre	2.719.993 €	2.677.713 €	+ 1,57 %

Sur base annuelle, 2002, en comparaison à 2001, a connu une augmentation de 15 % des droits étrangers répartis. N'oublions pas, finalement, qu'un montant de 503.979 € a été réparti dans le cadre de l'art. 23 du règlement général.

II. DROITS DE REPRÉSENTATION ET D'EXÉCUTION

Données financières

Perceptions Droits de Représentation et d'Exécution : tableau comparatif 2000-2002 (en €)				
	Agences	Sociétés sœurs	Siège	Total
2000	1.770.673	365.544	70.010	2.206.227
2001	1.741.549	54.456	1.753.586	3.549.591
2002	1.635.094	47.219	1.474.076	3.156.389
	-6,1 %	-13,3 %	-15,9 %	-11,08 %

Pourcentage = résultat comparaison résultats 2001-2002

Les droits pour le théâtre, les concerts et les cinémas ont également été perçus en 2002 essentiellement par les agences.

En 2002, nous avons vu la consolidation d'une tendance qui s'était déjà engagée en 2001. On conclut encore davantage de contrats de représentation directement avec les producteurs de théâtre.

Sur un total de 3.156.389 € en droits de représentation et d'exécution perçus en 2002, 1.474.076 € (46,8 %) ont été facturés directement (quelques grands producteurs et perceptions directes aux Pays-Bas, USA, Canada, Hongrie et Royaume-Uni). Seulement 1,4 % a été perçu par des sociétés sœurs, de sorte que les agences ont assuré 51,8 % des perceptions.

Globalement, les perceptions en 2002 dans cette rubrique ont diminué de 11 % par rapport à 2001. Cette baisse des perceptions directes par le siège s'explique par la perception exceptionnelle de droits arriérés en 2001 auprès d'un seul grand organisateur. La baisse pour ce qui est des agences s'explique par un nombre important de représentations pour lesquelles la perception doit encore être effectuée.

Bien que les droits de l'étranger connaissent une régression notable, il est toutefois nécessaire de nuancer notre constat.

En premier lieu, les droits pour l'utilisation de notre répertoire par des théâtres professionnels aux Pays-Bas ont également été perçus en 2002, directement par le département. Les résultats de cette perception ont été, comme en 2001, traités dans le résultat « Perceptions Siège ». Dans cette rubrique, 20 % du résultat a été obtenu par les perceptions à l'étranger, ce qui équivaut à un montant de presque 330.000 €. Des perceptions qui ont été effectuées par le siège à l'étranger, 90 % des droits provenaient des Pays-Bas.

2002 a également été marqué par la fin de la collaboration avec l'agence IBVA. Jusqu'au mois d'octobre de cette année, IBVA percevait des droits pour l'utilisation du répertoire théâtral de la Sabam par des compagnies amateurs aux Pays-Bas. Cette activité a été reprise par la Stichting Bredero. Du fait de la phase de transition, les résultats du dernier trimestre de 2002 pour cette rubrique ont été biaisés. Suite à l'approche dynamique de la Stichting Bredero, nous comptons sur un meilleur résultat en 2003.

En second lieu, la SACD n'a pas transmis de droits pour les perceptions qu'elle a effectuées en France en 2002. À partir de septembre 2002, la collaboration avec la SACD pour ce qui concerne la perception de droits de représentation en France a été définitivement résiliée. Le département Droits de Représentation et d'Exécution a facturé directement auprès des organisateurs français les droits pour le dernier trimestre de 2002. Les résultats de cette opération ne seront visibles qu'en 2003.

Si l'on tient compte de tous ces éléments, nous remarquons une augmentation systématique des droits qui viennent de l'étranger.

Défis

Le défi le plus important pour le département Droits de Représentation et d'Exécution reste la consolidation de la nouvelle structure. Un progrès important a déjà été réalisé sur le plan des perceptions individuelles pour les représentations de théâtre et les concerts. Le but final n'a toutefois pas encore été atteint. C'est surtout sur le plan de la répartition individuelle qu'il reste une série de défis importants à relever.

En 2002, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'automatisation accrue et le développement de l'e-business. Depuis l'automne, le répertoire théâtral peut être consulté en ligne. La consultation en ligne est, en ce moment, surtout un instrument qui doit promouvoir l'utilisation des œuvres. Il s'agit seulement d'un premier pas dans la gestion en ligne globale du répertoire et de son utilisation.

Le développement accru de processus automatisés autour de ce répertoire et l'implémentation de ce dernier au cours de la première moitié de 2003 amélioreront grandement les performances et la proactivité du département. Le département disposera ainsi de meilleurs instruments de travail, ce qui entraînera une amélioration attendue du contrôle des perceptions et une augmentation de l'efficacité et du service au client. Dans une phase ultérieure, les répartitions pourront être couplées à ces nouveaux outils de travail. Ainsi, la réalisation d'un défi important du département (raccourcir le laps de temps entre la représentation et la répartition des droits) semble toujours plus proche.

L'effet du nouveau tarif théâtral ne peut pas encore être estimé. Dans le courant de 2003, l'effet des nouveaux tarifs sera suivi avec précision. Des adaptations du tarif en conséquence de ces analyses sont possibles.

Les faits marquants en 2002 :

- Le répertoire théâtral de la Sabam peut être consulté en ligne.
- Un nouveau tarif théâtre.
- Bredero est notre partenaire pour les compagnies amateurs aux Pays-Bas.
- Perceptions directes de droits de représentation en France.
- Les comédies musicales restent de grands succès publics.

Cinémas

La perception cinémas est effectuée dans son intégralité par les agences. L'augmentation des perceptions dans cette rubrique en 2001 (+ 3,9 %) se maintient également en 2002 (+ 2,4 %). Cette augmentation va exactement de pair avec l'augmentation des chiffres de fréquentation dont les cinémas belges peuvent se prévaloir. Les Belges restent de fervents cinéphiles : ils vont en moyenne 2,5 fois par an au cinéma, ce qui est bien supérieur à la moyenne européenne de 2,1.

L'augmentation en 2002 a bien entendu beaucoup de choses à voir avec la sortie de *blockbusters* comme notamment Harry Potter et Le Seigneur des Anneaux. Ces deux suites ont attiré dans les salles encore plus de spectateurs que les premiers épisodes en 2001.

Concerts

La procédure « **concerts qualifiés** » a été totalement individualisée en 2002. Un régime particulier s'applique à ces concerts, en fonction duquel les droits sont payés aussi rapidement que possible après l'exécution. Les conditions pour bénéficier de ce régime sont toutefois que les exécutants puissent pour leur programme au moins 60 % des œuvres dans leur propre répertoire et que les recettes atteignent un plafond minimum de 100.000 €.

En 2002, des droits ont été répartis pour 39 concerts sous ce régime, ce qui équivaut à un montant total de 344.354 € en droits.

Un suivi actif et systématique des grands spectacles indoor ("qualifiés" ou non) a eu pour conséquence que plus de 2.000 exécutions ont été signalées aux agences.

Ces signalisations sont stockées par le siège dans un fichier structuré et suivies systématiquement, en conséquence de quoi le contrôle sur les perceptions a connu une augmentation sensible.

L'augmentation de 13,6 % des droits perçus pour la « **musique sérieuse** » s'explique par une utilisation accrue du répertoire encore protégé et par l'augmentation des tarifs.

La rubrique « **Musique légère vivante** » fait un bond de 20,3 %. Cette augmentation est clairement due (également) à l'augmentation du tarif, au nombre croissant de festivaliers et à un nombre croissant de spectacles à succès qui sont chaque fois représentés devant des salles comblées.

III. ARTS GRAPHIQUES ET VISUELS

Données financières

Exercice 2002 : 608.451 €

Exercice 2001 : 550.124 €

Augmentation 2002 p/r 2001 : + 58.327 € (ou + 10,6 %)

Droits de reproduction

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2002 sont en hausse de 14,1 % par rapport à l'année 2001, entre autres, grâce au règlement à l'amiable d'un dossier important qui concerne la distribution en Allemagne de posters reproduisant des œuvres de notre répertoire.

Par contre, le nombre de dossiers traités donnant lieu à une perception de droits est passé de 514 pour l'année 2001 à 371 en 2002.

En 2002, le service Contentieux a été chargé de la récupération des droits d'auteur par voie judiciaire de 17 dossiers, dont 5 ont entre-temps été réglés et clôturés. Trois autres dossiers introduits depuis plus longtemps ont également été gagnés par la Sabam.

Nous avons conclu des contrats de réciprocité avec les sociétés CREAMAGEN (Chili) et AGADU (Uruguay). Avec la société SPA (Portugal), un nouveau contrat (l'ancien datait de 1984) a été rédigé et élargi également aux photographes des deux sociétés. La société allemande BILD-KUNST nous a également confié la gestion des droits de ses photographes.

Les perceptions en provenance de l'étranger au cours de l'année 2002 sont également en hausse, avec 23,5 % par rapport à l'année 2001.

Tarifs 2003 : la collaboration avec des professionnels du marché a été poursuivie afin de continuer à présenter un tarif qui correspond aux usages du secteur.

Droits de suite

Les résultats des perceptions effectuées en Belgique au cours de l'année 2002 ont connu une légère hausse de 3,4 %. Les droits reçus de nos sociétés sœurs ont augmenté également de 10 %.

Dans le cadre d'un accord établi auparavant entre le ministère de la Justice et les différentes sociétés d'auteurs, la Sabam continue à gérer le compte commun où les salles de ventes publiques versent les droits de suite revenant aux artistes qui ne sont pas affiliés auprès d'une société d'auteurs.

Répartition

En 2002, les montants suivants ont été distribués par rubrique :

- Droits de reproduction : 534.730 €
- Droits de suite : 196.465 €
- Droits de copie privée (étranger) : 43.584 €

IV. DROITS LITTÉRAIRES

Données financières

Exercice 2002 : 42.607 €

Exercice 2001 : 32.481 €

Augmentation 2002 p/r 2001 : 10.126 € (ou + 31,2 %)

Les perceptions (droits de reproduction littéraire et droits d'édition confondus) ont augmenté de 31,2 % au cours de l'année 2002. Cette augmentation est due à une utilisation plus importante des textes de notre répertoire.

C. LES PERCEPTIONS COLLECTIVES

Données financières des perceptions collectives

Année 2002 : 61.983.481 €

Année 2001 : 55.434.770 €

Augmentation 2002 par rapport à 2001 : + 11,8 %

I. RÉSEAU DES AGENCES

Données financières

Exercice 2002 : 47.067.043 € (y compris perceptions « théâtre », « concerts » et « cinémas »)

Exercice 2001 : 39.967.373 € (y compris perceptions « théâtre », « concerts » et « cinémas »)

Augmentation 2002 p/r à 2001 : 3.099.670 € (ou + 7,8 %)

Musique légère et droits d'utilisation mécanique (resp. + 6,9 % et + 8,5 %)

Les faits marquants en 2002 :

- Les territoires des agences de Mons et de Namur ont été répartis vers d'autres agences au 1/1/2002.
- Contrôles renforcés en vue de l'augmentation du degré de couverture.
- Légère augmentation (+ 1,27 %) du nombre total de contrats : entreprises Horeca (- 1,01 %), entreprises commerciales (+ 1,76 %), salles d'attente (+ 0,7 %).
- Multiplication par six du nombre de contrats pour les lieux de travail.
- Des accords définitifs ont été conclus avec le secteur socioculturel sur le plan des tarifs pour les boums et les banquets (mars et décembre 2002).
- Des accords ont également été conclus avec les secteurs de l'Horeca et de la distribution en vue de l'optimisation des perceptions à partir du 1^{er} janvier 2003.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

Comme mentionné dans les faits marquants, le nombre total de contrats annuels a légèrement augmenté. Cette augmentation est cependant totalement imputable aux contrôles renforcés sur le terrain concernant les perceptions contractuelles et à l'extension des perceptions, comme notamment sur les lieux de travail et dans les ateliers (voir aussi le rapport annuel de 2001).

En dépit du fait que 7.215 entreprises ont fait faillite en 2002 (le plus grand nombre de faillites depuis 1997) (source : FET du 01/01/2003), nous avons noté une augmentation du nombre de contrats de 1,76 % pour les entreprises commerciales (par rapport à une baisse de 1,01 % pour les entreprises Horeca) et une multiplication par six du nombre de contrats pour les exécutions musicales dans des ateliers et bureaux.

La révision au printemps 2002 des tarifs "boums" déjà modifiés a également porté ses fruits. En mars 2002, un accord a effectivement été trouvé avec les différents représentants du secteur socioculturel en ce qui concerne les boums, banquets et concerts. Cet accord implique essentiellement une acceptation générale de la suppression des réductions octroyées jadis dans le cas de déclarations préalables de tels événements ainsi que de la facturation d'une indemnité supplémentaire en cas de déclarations et/ou paiements tardifs. En outre, nous avons tenu compte ici de la distinction indispensable entre les plus petits événements sans but lucratif et les organisations de plus grande ampleur.

Dans le courant du second semestre 2002, un accord a également été trouvé avec les représentants des établissements Horeca, les exploitants de friteries et les entreprises commerciales concernant l'optimisation des procédures de perception. Ces nouvelles procédures, qui entrent

en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2003, sont dans la lignée de la révision générale, déjà annoncée précédemment, de toutes nos structures de prix. Grâce à une structure tarifaire adaptée, nous prévoyons aujourd'hui pour les différentes formes d'exploitation un équilibre plus juste entre l'utilisation et la "value of music" du répertoire musical d'une part et l'indemnité à cet effet, d'autre part. Une standardisation accrue et une plus large objectivation des différents paramètres de prix ont également été visées dans ce contexte. Le réajustement total de l'ensemble de nos tarifs vise également une plus grande transparence vis-à-vis des utilisateurs, en ne faisant dorénavant plus la distinction entre le type d'appareil sonore (en appliquant seulement 2 catégories, audio et audiovisuel), et en utilisant des paramètres de prix univoques, mesurables et clairement quantifiables.

Le fait que la continuité du service et dans les perceptions a été assurée après l'absorption réussie des anciennes agences de Mons et Namur au 1/1/2002, a également grandement contribué à l'augmentation susmentionnée de 3,1 millions € ou + 7,75 % par rapport à l'année 2001.

Des augmentations oscillant entre 15 et 20 % ont été enregistrées dans les régions de : Anvers (+ 18,29 %), Louvain (+ 17,58 %) et de Luxembourg (+ 16,81 %). Des augmentations oscillant entre 10 et 15 % ont été enregistrées dans les régions de : Courtrai (+ 14,29 %), Liège (+ 11,91 %), Gand (+ 11,17 %), Alost (10,60 %) et Limbourg (10,20 %). Les autres agences ont connu les évolutions suivantes : Bruges-Ostende (+ 9,24 %), Brabant Wallon & Namur (+ 8,64 %), Malines (+ 7,39 %), Hal-Vilvorde (+ 4,96 %), Bruxelles-Capitale (+ 1,32 %). Les perceptions totales dans la région de Charleroi et Mons, en revanche, ont été influencées très négativement par la mauvaise conjoncture économique.

Les défis à relever en 2003 sont, bien entendu, le réajustement de certains tarifs, l'augmentation de notre degré de couverture par le biais d'un renforcement sensible de nos contrôles "sur le terrain", le suivi des procédures d'implémentation concernant nos tarifs revus et l'optimisation générale de nos procédures de perception.

Pour des explications détaillées sur l'évolution des autres rubriques de perception, à savoir les perceptions pour les représentations de théâtre, les concerts et les cinémas, nous vous renvoyons aux commentaires repris au point b. Perceptions individuelles et Répartitions (à la page 36 et suivantes).

II. MÉDIAS

Données financières

Exercice 2002 : 31.270.350 €

Exercice 2001 : 26.337.432 €

Augmentation 2002 p/r à 2001 : 4.932.918 € (ou + 18,7 %)

L'augmentation moyenne de 18,7 % s'explique sommairement par une augmentation générale dans pratiquement toutes les rubriques média, ventilée comme suit : Chaînes publiques (+ 2,2 %), chaînes privées nationales (+ 64,9 %), télévisions régionales et télévisions à publics ciblés (+ 62,1 %), chaînes payantes (+ 102 %), et retransmission par câble de chaînes étrangères (+ 13,6 %).

Les augmentations les plus importantes ont été réalisées en effectuant quelques sérieuses manœuvres de rattrapage de droits arriérés auprès de différentes chaînes. Une grande partie des droits relatifs aux années précédentes n'ont en tout cas pu être facturés et portés en compte qu'en 2002. On ne peut dès lors toujours pas parler d'une réelle reprise du secteur, et même pas d'un renversement de la mauvaise conjoncture économique due aux actuelles difficultés sur le plan géostratégique. Après l'énorme chute des recettes publicitaires dans le courant de l'année précédente suite aux attentats du 11 septembre 2001, la tendance semble maintenant être à la stabilisation. Le niveau des perceptions antérieur à ces attentats n'a toutefois pas encore été égalé.

La possibilité d'une poursuite de la baisse des recettes publicitaires des chaînes, l'incertitude relative à l'attribution ou à la suppression de certaines fréquences radio, les éventuels retards dans la réalisation future d'exploitations en ligne déjà planifiées, l'absence de jugements vis-à-vis de débiteurs suspects, l'incertitude quant à l'issue favorable de la médiation entre la Sabam et les câblodistributeurs... ce sont là quelques éléments dont il faudra certainement tenir compte au cours de l'année 2003.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

Les faits marquants en 2002 :

- Une nouvelle chaîne de télévision française, AB4, est venue s'ajouter en octobre 2002 à AB3 dans le paysage médiatique belge.
- La Sabam mène une médiation bilatérale avec les sociétés de câble.
- La chaîne ciblée Home Shopping Europe a été déclarée en faillite dans le courant de 2002.
- La chaîne musicale MCM Belgique obtient sa licence de radiodiffusion.
- La chute générale et franchement alarmante des recettes publicitaires chez la plupart des chaînes belges est en forte contradiction avec l'évolution des droits perçus.

Toutefois, le point positif est que les jeunes chaînes qui sont venues s'ajouter ces dernières années ont quand même pu, progressivement mais clairement, surmonter avec succès leur difficile phase de démarrage. Nous nous attendons à ce que ces acteurs jouent dans un avenir très proche un rôle important dans l'ensemble des perceptions média.

Ce qui est également positif, c'est la récente décision de la Cour d'Appel du 14 mars 2003 dans l'affaire qui oppose la Sabam et RTL-Tvi. (*Cet appel a été introduit par la Sabam contre le jugement du Tribunal de Commerce du 6 mars 2001.*) Cette récente décision réforme le jugement précédent.

Ce qui est moins positif en revanche, c'est que la médiation bilatérale lancée au printemps 2002 avec les câblodistributeurs n'a toujours pas connu d'issue à ce jour.

Les faits marquants en 2002 :

- AUVIBEL, la société de coordination des auteurs, artistes-interprètes ou exécutants et producteurs, a conclu le 11 avril 2002 un accord avec l'industrie productrice de supports vierges et de matériel d'enregistrement. Cet accord implique le doublement des tarifs existants pour les supports vierges traditionnels et prévoit pour la première fois une perception sur la plupart des CD-R vierges.
- Une proposition d'arrêté royal concernant cet accord n'a été approuvée que dans le courant de janvier 2003 par le Conseil des ministres.
- Les perceptions effectuées par AUVIBEL auprès des fabricants et des importateurs en 2002 sont en chute libre.
- Le Ministre n'approuve toujours pas les règlements de répartition des différents collèges d'AUVIBEL. Cette approbation est toutefois attendue dans le courant du premier semestre de 2003.

III. COPIE PRIVEE

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2002 : 906.018 €

Exercice 2001 : 0 €

Cette rubrique concerne la part de la Sabam dans les montants attribués par AUVIBEL pour la copie privée au sein des différents collèges dans lesquels siège la Sabam. Il s'agit plus précisément du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore et du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel.

1. Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support sonore

Le montant mentionné en 2002 concerne la part du répertoire Sabam dans les indemnités qui ont été attribuées par AUVIBEL au collège pour l'année 2001. De plus, le montant de 2002 reprend également les montants qui ont été facturés par la Sabam au collège concerné à titre de réduction des provisions fixées pour ce qui est des années 1995 et 1996, afin de couvrir de possibles revendications de tiers non-affiliés. Le montant total de 906.018 € n'a pas encore été payé par AUVIBEL, suite à l'absence de

l'approbation, prévue par la loi, par le ministre compétent des différents règlements de répartition.

2. Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel

Les barèmes de répartition – dans lesquels ont notamment été fixées les conditions pour l'attribution des droits aux différents membres du Collège d'auteurs d'œuvres fixées sur support audiovisuel – qui ont été transmis début 2002 au ministre compétent d'alors pour approbation ont été modifiés et/ou complétés à diverses reprises à sa demande. Entre-temps, ce règlement de répartition a été approuvé au printemps 2003. Les droits relatifs aux années 1995 à 2002 incluse pourront par conséquent être attribués dans le courant de 2003.

Les faits marquants en 2002 :

- Tant le collège d'auteurs que le collège d'éditeurs ont trouvé un accord au sein de REPROBEL en ce qui concerne la part belge qui est attribuée à toutes les sociétés de gestion concernées.

IV. REPROGRAPHIE

Chiffres de base

Données financières

Exercice 2002 : 615.253 €

Exercice 2001 : 1.840.262 € (exercices 1998 à 2000)

Les auteurs et les éditeurs ont droit à une rémunération lorsque leurs œuvres, qui ont été fixées sur un support graphique ou assimilé, sont copiées sous certaines condi-

tions. Ces rémunérations, aussi appelées droits de reprographie, sont perçues par la société de gestion collective REPROBEL.

La répartition de ces rémunérations, qui reviennent pour la moitié aux auteurs et pour l'autre moitié aux éditeurs, relève de la responsabilité des deux collèges de REPROBEL. Dans chaque collège, les sociétés de gestion concernées négocient à propos de la répartition des fonds disponibles en fonction

du barème de répartition propre et des résultats d'une étude de marché effectuée par un bureau indépendant. La Sabam fait à la fois partie du collège d'auteurs et du collège d'éditeurs, vu qu'elle représente à la fois les auteurs et les éditeurs.

1. Collège d'auteurs

En 2002, les sociétés de gestion concernées du collège d'auteurs ont trouvé un accord sur la répartition des fonds disponibles pour la part belge de l'année 2001.

Par catégorie d'œuvres, la Sabam a reçu les montants suivants, après déduction des provisions légales et après répartition entre les sociétés :

- Photos : 44.937 €
- Droits graphiques et visuels : 193.093 €
- Partitions : 29.723 €
- Textes journalistiques : 32.478 €
- Textes éducatifs et scientifiques : 73.796 €
- Textes littéraires : 182.361 €
- Autres textes : 42.670 €

La répartition des droits de reprographie par la Sabam se fait sur la base d'un règlement de répartition propre qui a été approuvé par le Conseil d'Administration (voir p. 49 - Les Répartitions Collectives)

2. Collège d'éditeurs

Fin décembre 2002, les sociétés de gestion concernées du collège d'éditeurs ont conclu un accord sur la répartition définitive des fonds disponibles pour la part belge des années 1998, 1999 et 2000.

Par catégorie de support, la part de la Sabam se monte, après déduction des provisions légales et après répartition entre les sociétés, à :

- partitions : 55.615 €
- livres : 28.385 €
- autres supports : 4.975 €

Il s'agit donc, au total, d'un montant de 88.781 €, dont la Sabam a déjà reçu en 2001 une avance de 72.781 € et ensuite le solde de 16.194 € en 2002.

Les éditeurs, qui ont donné un mandat de perception à la Sabam et qui ont rentré un relevé de leurs œuvres éditées sur support graphique au cours de la période comprise entre le 1/1/1991 et le 31/12/2000, recevront ces droits de reprographie en 2003.

D. LES RÉPARTITIONS COLLECTIVES

1. DROITS D'EXÉCUTION BELGIQUE

Le 12 juin 2002, un paiement anticipé des droits d'exécution "Belgique 2001" a été effectué, conformément à l'article 37 du règlement général. Le décompte définitif des droits "Belgique 2001" a eu lieu le 9 octobre 2002. Il comprenait les droits perçus en 2001 ainsi que les droits perçus au cours des années précédentes.

a) Droits d'exécution musique

Dans le décompte Droits d'exécution "Belgique 2001" du 9 octobre 2002, un montant total de 29.400.288,90 € a été versé.

Ce montant se décompose comme suit :

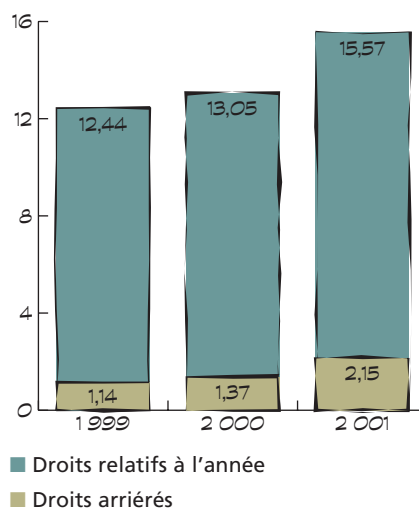
Musique Belgique 2001	Membres SABAM	Sociétés sœurs	Total	
	€	€	€	%
Droits relatifs à 2001	15.571.895,83	10.188.002,86	25.759.898,69	87,62%
Droits arriérés	2.148.523,38	1.491.866,83	3.640.390,21	12,38%
Total	17.720.419,21	11.679.869,69	29.400.288,90	100,00%
	60,27%	39,73%		

Ce décompte est caractérisé par une forte augmentation des droits répartis par rapport aux années précédentes. 23 % de droits en plus ont ainsi été versés aux membres de la Sabam. En ce qui concerne les droits attribués aux sociétés sœurs, nous observons une augmentation de 18 %. Ces deux chiffres mis ensemble donnent une augmentation de 21 % par rapport à l'année passée.

Cette augmentation a trois causes importantes :

- 1) les efforts supplémentaires consentis pour documenter les droits en suspens ;
- 2) les différents projets pour la documentation proactive des œuvres musicales ;
- 3) la plus-value réalisée par la répartition des droits qui ne pouvaient être attribués après un délai de cinq ans (voir article 43 du règlement général).

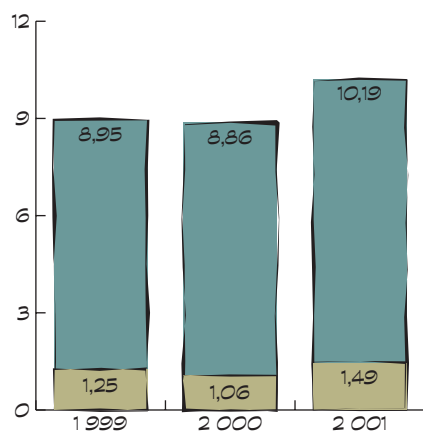
Droits d'exécution musique attribués aux membres de la Sabam (en millions €)



Les faits marquants en 2002 :

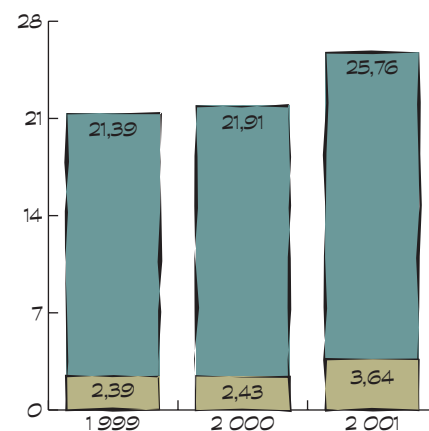
- La répartition des Droits d'Exécution belges d'octobre 2002 connaît une très forte augmentation des montants répartis, tant pour l'année de répartition en cours que pour les années précédentes (art. 43), à la fois pour la musique (+ 21 %) et pour la musique de film (+ 53 %)
- Une répartition film supplémentaire unique en mars 2002 entraîne le versement à titre exceptionnel de € 1 million en droits arriérés.
- La répartition Droits d'Exécution provenant de l'Etranger de mars 2002 a connu une croissance constante (8 %) des droits versés. La majeure partie des droits perçus provient d'Europe.
- La première répartition Droits de Reprographie 1998-2000 - auteurs a lieu le 25 avril 2002
- Une restructuration radicale du service répartition collective fait en sorte que de petites cellules fonctionnent de manière autonome dans le cadre de responsabilités clairement délimitées.
- Un manuel fixant de manière uniforme les processus, procédures et règles de la répartition est disponible et il vise une transparence totale ainsi que le maintien de la qualité de la répartition.

Droits d'exécution musique attribués aux sociétés sœurs (en millions €)



■ Droits relatifs à l'année
■ Droits arriérés

Droits d'exécution musique (Sabam et sociétés sœurs) (en millions €)



■ Droits relatifs à l'année
■ Droits arriérés

b) Droits d'exécution Audiovisuel

b.1. Musique de film

Dans le décompte Droits d'exécution Musique de film "Belgique 2001" du 9 octobre 2002, un montant total de 9.629.927,45 € a été versé.

Ce montant se décompose comme suit :

Musique de film Belgique 2001	Membres Sabam	Sociétés sœurs	Total	
	€	€	€	%
Droits relatifs à 2001	3.378.002,71	3.970.659,52	7.348.662,23	76,31%
Droits arriérés	1.074.824,12	1.206.441,10	2.281.265,22	23,69%
Total	4.452.826,83	5.177.100,62	9.629.927,45	100,00%
	46,24%	53,76%		

Ce décompte se caractérise également par une très forte augmentation des droits versés par rapport aux années précédentes. 46 % de droits en plus ont ainsi été réglés aux membres Sabam. En ce qui concerne les droits attribués aux sociétés sœurs, nous notons une augmentation de 61 %. Ces deux chiffres mis ensemble donnent une augmentation de 53 % par rapport à l'an passé.

Cette augmentation a trois causes importantes :

- 1) les efforts supplémentaires consentis pour la documentation des cue-sheets arriérés ;
- 2) le suivi de meilleure qualité de la documentation en général ;
- 3) la plus-value réalisée par la répartition des droits qui ne pouvaient être attribués après un délai de cinq ans (voir article 43 du règlement général).

Remarque :

Le 6 mars dernier, il a été décidé de procéder à une répartition Film supplémentaire. Lors de cette répartition, un montant total de 1.235.100,50 € de droits arriérés a été versé.

Ce montant se décompose comme suit :

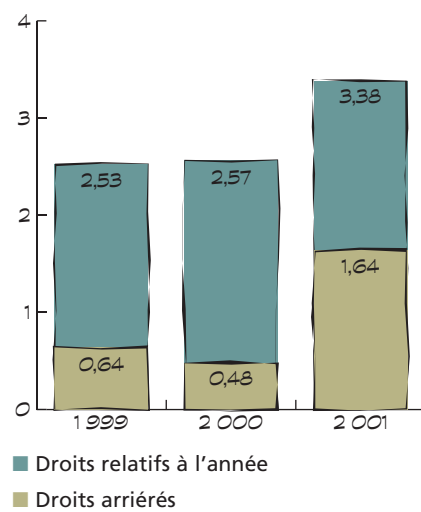
Répartition Film supplémentaire	Membres Sabam	Sociétés sœurs	Total	
	€	€	€	%
Droits arriérés	563.856,60	671.243,90	1.235.100,50	
Total	563.856,60	671.243,90	1.235.100,50	100,00%
	45,65%	54,35%		

Si cette répartition supplémentaire du 6 mars est également prise en compte, nous arrivons au tableau suivant pour l'ensemble de l'année 2002 :

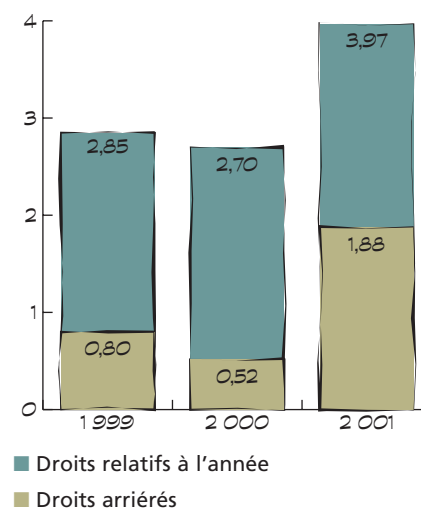
Musique de film en 2002	Membres Sabam	Sociétés sœurs	Total	
	€	€	€	%
Droits relatifs à 2001	3.378.002,71	3.970.659,52	7.348.662,23	76,31%
Droits arriérés	1.638.680,72	1.877.685,00	3.516.365,72	23,69%
Total	5.016.683,43	5.848.344,52	10.865.027,95	100,00%
	46,17%	53,83%		

L'augmentation par rapport à l'année passée est alors de 64 % pour les membres Sabam, 82 % pour les sociétés sœurs, soit ensemble 73 %.

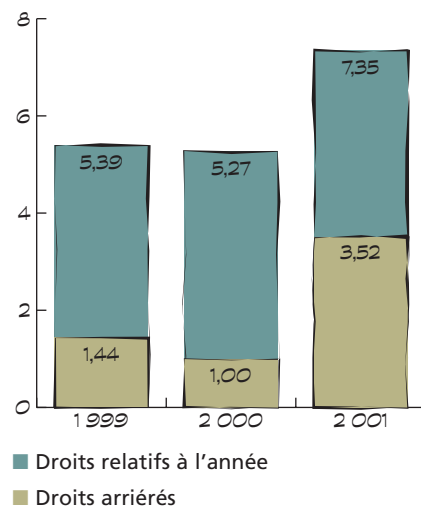
Musique de film attribuée aux membres de la Sabam (en millions €)



Musique de film attribuée aux sociétés sœurs (en millions €)



Musique de film (Sabam et sociétés sœurs) (en millions €)



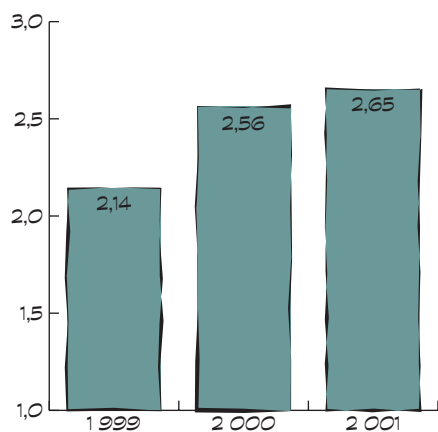
b.2. Texte et Image

Dans le décompte "Belgique 2001" du 9 octobre 2002, un montant total de 2.653.286,57 € a été versé.

Audiovisuel Belgique 2001	Membres Sabam	Sociétés sœurs	Total	
	€	€	€	%
Droits relatifs à 2001	2.212.094,23	208.797,89	2.420.892,12	91,24%
Droits arriérés	229.581,24	2.813,21	232.394,45	8,76%
Total	2.441.675,47	211.611,10	2.653.286,57	100,00%
	92,02%	7,98%		

La tendance positive de l'année passée se prolonge cette année. Une augmentation de 3 % par rapport à l'année passée a ainsi été enregistrée.

Droits audiovisuels – Texte et Image (Sabam et sociétés sœurs) (en millions €)



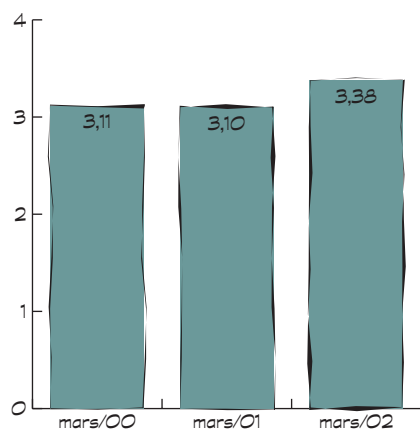
■ Total DA - Texte & Image

2. DROITS D'EXÉCUTION EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

a) Musique

Dans le décompte "Musique 2002" du 20 mars 2002, un montant total de 3.226.072,92 € a été versé.

Musique (en millions €)

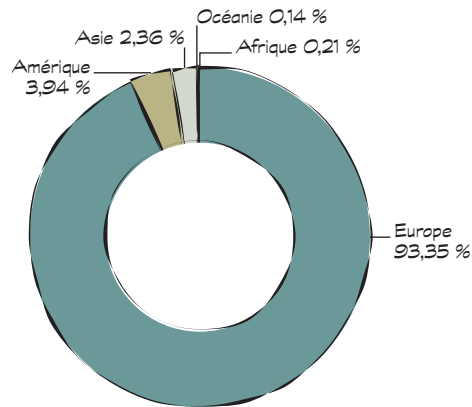


■ Total Musique en provenance de l'Etranger

L'augmentation s'élevant à 9 % par rapport à 2001, l'augmentation prévue de 5 % (voir rapport annuel de 2001) est largement dépassée.

La plus grande partie (93,34 %) des droits provenant des sociétés sœurs concerne l'Europe (voir ci-dessous).

Musique 2002 par continent



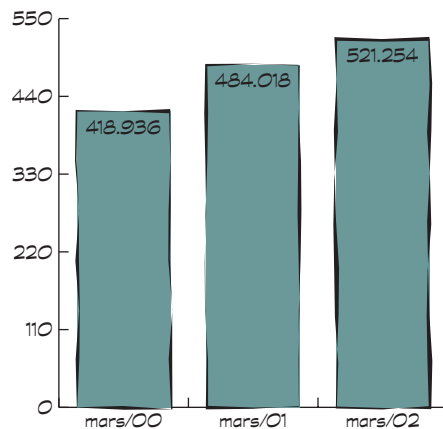
La part des sociétés européennes continue de croître (de 86 % en 2001 à 93 % en 2002) et ce, au détriment de tous les autres continents.

b) Audiovisuel

b.1. Musique de film

Dans le décompte "Musique de film 2002" du 20 mars 2002, un montant total de 521.253,57 € a été versé.

Musique de film (en €)

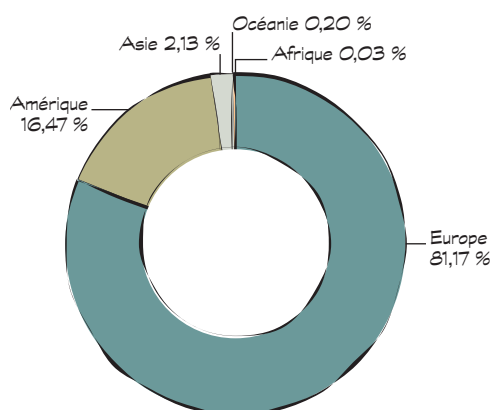


■ Total Musique de film provenant de l'Étranger

L'évolution positive entamée l'an passé se confirme cette année grâce à une augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier. L'augmentation de 5 % (voir rapport annuel de l'an passé) est ici aussi largement dépassée.

L'Europe prend ici aussi à son compte, avec 81,17 %, la plus grosse partie des revenus des sociétés étrangères (voir tableau "Revenus Film 2002 – par continent").

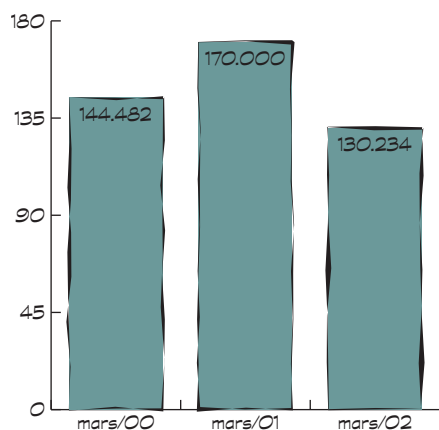
Revenus Musique de film 2002- par continent



On assiste ici également à une augmentation de la part des sociétés européennes (de 77 % en 2001 à 81 % en 2002) au détriment de tous les autres continents.

b.2. Texte et Image

Texte et Image (en €)



■ Total Texte et Image

Des problèmes de perception des droits de diffusion dans des pays où, dans de nombreux cas, ces droits sont entre les mains des producteurs, expliquent la régression des droits perçus en 2002 (- 23 % par rapport à 2001). La Sabam insiste pour que les droits de ses membres soient payés.

3. REPROGRAPHIE

2002 est l'année du premier paiement des droits de reprographie.

Le 11 mars 2002, un paiement anticipé des droits de reprographie des années 1998, 1999 et 2000 a été versé aux auteurs qui avaient déclaré à temps leurs œuvres publiées entre le 01/01/1991 et le 31/12/2000. Un montant net de 375.646,20 € a été versé durant cette opération.

Le décompte définitif des "Droits de reprographie 1998-2000" a eu lieu le 25 avril 2002. Un montant net de 1.343.284,91 € a été réglé.

Les montants suivants ont été payés par catégorie d'œuvres :

- Photos : 102.346,22 €
- Arts graphiques et visuels : 428.812,92 €
- Partitions : 63.596,52 €
- Textes journalistiques : 68.574,82 €
- Textes éducatifs et scientifiques : 198.443,31 €
- Textes littéraires : 387.777,13 €
- Autres textes : 93.733,99 €

4. COMMENTAIRES EN 2002 POUR LE SERVICE RÉPARTITION COLLECTIVE ET AUDIOVISUEL

Durant l'année 2002, les services ont mis sur pied un certain nombre de projets qui constituent la base d'un service orienté vers les membres et d'un traitement plus efficace des données.

Réorganisation du service

En 2002, le service Répartition collective a subi une restructuration profonde. D'un seul grand groupe, plusieurs cellules fonctionnant de manière autonome avec des tâches et des responsabilités clairement établies ont été créées. Le but recherché était une répartition plus efficace des tâches parmi le personnel, de façon à mieux supporter les départs prévus par le plan social, stimuler le professionnalisme et l'esprit d'équipe, et augmenter la rentabilité.

En avril 2002, le service Répartition collective Belgique était restructuré en quatre cellules autonomes, à savoir 2 cellules pour les média : Radio et TV ; 2 cellules pour les agences : collecte des programmes et traitement des programmes. Ceci par analogie avec le service Répartition collective.

En mai 2002, le service Audiovisuel a été élargi et s'est vu doter d'une nouvelle structure composée de 3 cellules fonctionnant de manière autonome, à savoir la Musique de film, Texte et Image, et Publicité et Vidéo clips. Grâce à ceci, les parties musicales et littéraires d'un film peuvent être traitées par un seul et même service. La cellule Texte et Image se charge également du suivi sur le plan du contenu de la répartition, du versement des droits de diffusion de la VRT, de la perception et du versement des droits de diffusion sur BVN, de tous les contacts avec les sociétés sœurs en ce qui concerne la diffusion du répertoire de la Sabam à l'étranger et du suivi de la répartition, du service aux membres, de la gestion de plaintes, de la communication, etc.

À la fin de décembre 2002, la cellule "étranger" a été réformée en cellule "International". Cette cellule est chargée d'assurer la répartition correcte des droits d'exécution provenant de l'étranger et de veiller à ce que tous les droits de pays étrangers soient effectivement réalisés. Ce service gagne sans cesse en importance de par le succès international de nombreux membres de la Sabam. Il a dès lors été décidé de renforcer cette cellule en la détachant du service Répartition collective Belgique et en lui permettant de fonctionner de manière autonome sous la direction d'un nouveau manager, entré en service en 2003.

Enfin, une nouvelle cellule, à savoir la cellule Qualité, Contrôle et Projet, a été créée pour soutenir les services opérationnels de la Répartition collective audiovisuelle, internationale et documentation. Cette cellule remplit trois tâches importantes. Elle se charge, premièrement, de contrôler la qualité de tous les décomptes effectués par la Direction Répartition Collective et Documentation. Sa deuxième tâche consiste en l'établissement pour le management de toutes sortes de rapports et de statistiques dont celui-ci a besoin pour la gestion de ses services et pour la prise de décisions. Troisièmement, cette cellule participe à toute une série de projets visant chaque fois l'amélioration du fonctionnement du service.

Implémentation et suivi actif du Management Information System (MIS)

Le MIS a pour but d'atteindre un rendement de 100 % pour les indicateurs-clés du processus de répartition.

Sur la base de l'enregistrement via les timesheets, un système de rapport complet a été élaboré, disponible en 2 brochures : MIS Temps et MIS In/Out. MIS Temps fournit un aperçu mensuel du temps consacré aux différentes tâches ; en d'autres mots, ceci donne une indication sur l'efficacité et le rendement par tâche exécutée. MIS In/Out fournit un aperçu mensuel du volume traité par rapport au volume à traiter ; en d'autres mots, cela donne une indication du traitement.

Le suivi actif du système MIS aide le management à prendre à courte échéance les mesures opérationnelles requises pour corriger le processus de travail.

Guide pratique

Dans le but d'augmenter la transparence du processus de répartition et d'en assurer la qualité, nous avons rédigé un guide pratique dans lequel les procédés et les règles de la répartition sont exposés. Ce guide pratique répond aux normes ISO et décrit d'une manière uniforme les procédures à suivre. Nous avons continué à affiner ce manuel en 2003, en y insérant une description des job-aids pour chaque tâche.

Contrôle des décomptes

Tous les décomptes sont soumis à des contrôles stricts. Ceux-ci se situent dans trois domaines. Premièrement, à l'entrée des décomptes. Nous vérifions que tous les programmes sont rentrés dans les délais et traités correctement, et que les tâches exécutées le sont conformément aux règles en vigueur (règlement général et Guide pratique). Le deuxième volet des contrôles est de type financier. Nous vérifions que les budgets mis en répartition sont exacts et sont correctement ventilés sur les exécutions. Troisièmement, nous contrôlons les résultats des décomptes. Nous contrôlons que les états de répartition et les montants que les membres ont reçus sont corrects et complets. Lorsque ces contrôles sont terminés, un rapport est établi et soumis pour approbation à la direction. Après l'accord de celle-ci, on peut alors procéder au règlement des décomptes et à l'envoi des états aux membres.

Service aux membres

Toutes les questions, plaintes, signalisations, etc., du service Répartition collective (à l'exception d'audiovisuel : Texte et Image) sont traitées par la cellule "Service aux membres". Chaque question, plainte (qui ne peut pas être traitée directement), signalisation est suivie via un système électronique. Ce système permet de suivre les dossiers de manière structurée. Les membres reçoivent ainsi une réponse de leur collaborateur "personnel", même si le dossier doit être traité en interne par différentes cellules. Ce système permet, en outre, de calculer les volumes et le temps de traitement. En 2002, 1.518 signalisations ont été reçues.

Automatisation

En 2002, un nouveau système de traitement, basé sur Oracle, a été développé pour le traitement des déclarations pour la Reprographie. Ce système est très convivial pour l'utilisateur et contient des fonctions d'auto-correction grâce aux règles de répartition qui ont été intégrées. Cela permet un travail plus efficace et plus correct. Le système est utilisé depuis février 2003.

Les exécutions qui nous sont communiquées via un programme collectif ou par un programme (cahier) sont automatiquement comparées avec les perceptions des agences. Moins de recherches sont ainsi nécessaires, ce qui améliore le temps de traitement. En 2003, un nouveau programme sera développé, grâce auquel toutes les agences ainsi que le siège central pourront travailler sur une seule base de données centrale.

Dans le but d'optimiser la livraison des programmes Radio et TV, différentes réunions de concertation ont été organisées avec les diffuseurs. Pendant ces réunions, les responsables de l'ICT de la Sabam ont recherché, en collaboration avec les diffuseurs, les améliorations et optimisations possibles qui déboucheraient sur une situation dont tout le monde ressortirait gagnant. Le service Répartition collective espère ainsi atteindre une livraison plus rapide des programmes, un contenu plus correct et un traitement plus rapide.

Une machine de post-traitement a été achetée pour l'envoi des différents décomptes. En 2003, tous les décomptes seront post-traités ; en d'autres mots, ils seront automatiquement imprimés, triés, emballés et envoyés à nos membres.

Audit Interne

Les recommandations du premier audit interne de PricewaterhouseCoopers qui se rapportaient principalement à l'implémentation des procédures devant préserver la qualité et la quantité, ont été entièrement analysées par les services.

Beaucoup de ces recommandations ont donc pu être réalisées partiellement par le développement des projets susmentionnés, tels que le MIS, le guide pratique et par le développement de réunions interdépartementales de concertation. Pour d'autres recommandations, on a choisi, pour des raisons de prudence, de les traiter dans le cadre du nouvel environnement ICT et du projet d'*e-business* de 2003.

Défis 2003

Les défis 2003 visent une consolidation des résultats obtenus en 2002, année durant laquelle une augmentation significative des droits d'auteur répartis a été notée.

L'objectif principal est le maintien de l'augmentation de la qualité et de la quantité des données traitées avec comme finalité stratégique : « répartir plus, plus vite, mieux et moins cher ».

E. LA CELLULE DE RECHERCHE, TARIFS ET DÉVELOPPEMENT

Cette cellule existe depuis déjà deux ans et demi et a pour objectif principal d'analyser des affaires spécifiques qui concernent la Sabam ainsi que de formuler des recommandations stratégiques à l'attention de la direction.

Les principales réalisations de 2002 :

De nombreuses simulations, des analyses comparatives poussées et une simplification d'ensemble des tarifs relatifs aux cellules Réseau des Agences, Média, etc., ont contribué à donner une meilleure vue de la stratégie à suivre ainsi qu'à favoriser les négociations avec les partenaires. En ce qui concerne les tarifs des facteurs comme la transparence et la construction logique ont été respectés autant que possible.

D'importantes études actuarielles ont également fait partie des activités.

Introduction d'un système de rapport. Les rapports chiffrés comme graphiques permettent à la Sabam à la fois d'optimiser le fonctionnement de certaines affaires, d'évaluer les différents domaines, etc. Un instrument efficace pour le management.

Réalisation des :

- rapports relatifs aux chiffres d'affaires de 15 agences pour l'année 2002. Reste à contrôler l'évolution par rapport à 2001 ;
- rapports financiers, à savoir les indemnités totales par agents ;
- rapports relatifs à l'évolution des agences francophones qui ont repris les portefeuilles des anciennes agences de Namur et de Mons.

Les objectifs pour 2003 et les années ultérieures :

Création d'un stock de (sous-) données. Toutes les informations pertinentes y seront centralisées de manière à ce que différents reportings puissent être faits, non seulement pour certains services mais aussi pour toute la Sabam.

Analyse des flux financiers de et vers l'étranger, respectivement les perceptions provenant de l'étranger et les perceptions belges, dont une partie va vers l'étranger : une étude comparative.

F. LA CELLULE DE CONTRÔLE

La cellule de contrôle polyvalente réalise, à la demande de tout département, des contrôles qui ont pour objectif de détecter les fraudes en matière d'une quelconque utilisation de son répertoire.

Les droits de reproduction mécanique récupérés par la Cellule de Contrôle ont chuté de 54 % au cours de cette année (746.252 € en 2001 contre 340.947 € en 2002). Cette baisse, plus que significative, peut être analysée de la manière suivante :

- En mars 2002, la Cellule de Contrôle a effectué un redressement important (+/-150.000 €) pour des droits de reproduction mécanique impayés. Le résultat de cet audit a pu encore être comptabilisé au sein de l'exercice 2001. Par conséquent, pour pouvoir comparer l'évolution des droits récupérés de manière plus fidèle, il y a lieu de diminuer le montant des droits récupérés en 2001 de 150.000 € et de rajouter ces derniers au montant relatif à l'exercice 2002 (+/- 600.000 € en 2001 contre +/- 500.000 € en 2002). Il n'en demeure pas moins que la baisse reste significative (-17 %).
- Le contrôle des droits de reproduction mécanique déclarés par les firmes de disques est maintenant systématique. Au cours de ces trois dernières années, des procédures efficaces d'audit ont été mises en place. Les firmes de disques et les autres utilisateurs de notre répertoire en sont maintenant conscients.

En matière de droits d'exécution publique, 14.879 contrôles ont été réalisés par la cellule en 2002. Parmi ceux-ci, à 1.766 reprises (11,87 %), l'utilisation de notre répertoire sans la moindre autorisation a pu être établie. L'information a été transmise vers nos agences locales qui ont systématiquement remédié à cette situation par la conclusion de contrats ou la délivrance des autorisations requises. Le chiffre d'affaires induit par ces redressements est repris au sein de la rubrique des perceptions collectives du réseau des agences.

Concernant la lutte contre la piraterie, le protocole d'accord avec l'IFPI Belgique (International Federation of Phonographic Industry) a tenu toutes ses promesses. 211 dossiers de piraterie ont été ouverts en 2002. Les frais d'avocats ont été réduits sensiblement (avocats communs) et la collaboration sur le terrain s'est intensifiée. Parmi les supports illicites qui ont été saisis au cours de l'année 2002, 67 % concernent des CD-Recordables. Ceux-ci proviennent à 59 % de saisies au domicile de personnes physiques, à 24 % de saisies auprès de professionnels et à 19 % de saisies effectuées par les douanes. Le nombre de CD-R saisis a augmenté de 63 % par rapport à l'année 2001. Au mois d'octobre 2002, des contrôleurs de la Sabam et de l'IFPI ont saisi 2.500 bootlegs (enregistrements pirates de concerts reproduits sur disques compacts) à Alost, dans une foire aux disques. L'opération a été renouvelée entre les fêtes de Noël et la nouvelle année, et 628 bootlegs ont été saisis à Herenthout.

S'agissant du contrôle des droits de reproduction vidéographique, 74 salons (foires commerciales) ont été visités dans le but de déterminer si les droits de synchronisation relatifs à la musique de librairie ont bien fait l'objet d'une licence. Quatre importantes maisons de production audiovisuelle ont également fait l'objet d'un contrôle approfondi. Cent onze utilisations illicites de notre répertoire ont été détectées et un redressement global de 98.000 € a été réalisé.

Comme chaque année, une usine de pressage de disques compacts a été auditée (nous en comptons encore trois en Belgique). L'audit a porté sur un recoupement de la quantité globale des disques compacts qui ont été facturés par l'usine durant une période donnée avec, d'une part, la quantité de matières premières utilisées (il faut en moyenne 16,5 grammes de polycarbonate pour fabriquer un disque compact) et, d'autre part, avec les compteurs des presses. L'audit n'a, cette fois-ci, rien révélé d'anormal.

En conclusion, la cellule de contrôle polyvalente a pour mission de détecter la fraude au sein de toute forme d'utilisation de notre répertoire. Elle est au service des autres départements de la Sabam. Elle est en mesure d'intervenir à tout moment, partout en Belgique parce que bien souvent, nécessité fait loi...

G. B.O.S.S.

Données financières

Description de la perception	Année 2001	Année 2002	Évolution
Perceptions forfaitaires en ligne	54.606,64 €	44.767,75 €	- 18 %
Perceptions individuelles en ligne			
• Distribution sonneries d'appels téléphoniques	315.222,39 €	604.737,77 €	+ 92 %
• Autres perceptions individuelles	4.065,61 €	5.512,54 €	+ 36 %
Arts visuels en ligne	8.151,99 €	31.486,82 €	+ 286 %
Œuvres littéraires en ligne	694,11 €	49,58 €	- 93 %
Œuvres audiovisuelles en ligne	0,00 €	4.321,44 €	
Total général B.O.S.S.:	382.740,74 €	690.875,90 €	+ 81 %

Les faits marquants en 2002 :

- la perception sur les sonneries d'appels téléphoniques reste à la hausse.
- confirmation de la tendance à la baisse de l'utilisation du répertoire sur les grands sites portails ;
- l'implémentation d'une procédure de demande en ligne est réalisée.

B.O.S.S. (Belgian One Stop Shop)

B.O.S.S., le guichet multimédia, a obtenu, durant sa quatrième année d'existence, des résultats assez spectaculaires, confirmant par là même sa valeur en tant qu'instrument de gestion efficace dans la Sabam modernisée. La volonté de continuer à prendre part au monde en pleine évolution des fonctionnalités en ligne s'est traduite par la mise en service d'une procédure de demande en ligne via notre site Internet, qui devra, à terme, déboucher sur une plate-forme e-business.

La perception sur la distribution de sonneries d'appels téléphoniques et de musiques d'accueil est restée à la hausse en 2002. Quelque 20 fournisseurs de tels services ont entre-temps signé un contrat avec B.O.S.S dont certains sont centralisés.

Dans le futur proche, nous continuerons à suivre avec un grand intérêt les innovations que la téléphonie mobile à large bande implémentera (service Multimédia, streaming audio).

En ce qui concerne la perception forfaitaire, la tendance à la baisse pour l'utilisation du répertoire par les grands sites portails reste un sujet d'inquiétude. L'explication réside dans quelques importants rachats de grands sites portails (Planet Internet et Wanadoo) dans le cadre desquels les budgets pour la diffusion continue (streaming) de média ont été les premiers à être sacrifiés pour retrouver l'équilibre financier.

Les activités de perception de B.O.S.S. atteignant dorénavant peu à peu leur vitesse de croisière, une attention plus grande peut être consacrée à la communication d'informations et de conseils au management en ce qui concerne les évolutions importantes dans le domaine du droit d'auteur et du multimédia. B.O.S.S. s'intéressera, dans ce cadre, aussi de plus en plus aux aspects pratiques de l'implémentation de FastTrack et des autres solutions IT à la Sabam.

4.2 Informatique et technologies (ICT)

Avant d'analyser les résultats de 2002, nous souhaitons tout d'abord replacer à nouveau les activités actuelles de l'ICT dans le contexte du plan quinquennal lancé en 2001.

Lors de la réorganisation (2000), il fut décidé que l'infrastructure de l'ICT (matériel et logiciels) devait être renouvelée en grande partie et que toutes les applications importantes devaient être réécrites à l'aide d'un langage de programmation moderne et basées sur les nouvelles technologies en matière de bases de données.

Un plan quinquennal fut alors mis en place (2001-2005) pour réaliser tous ces changements. Il fut également décidé que cette migration des applications se déroulerait en trois phases :

- Administration des membres
- Documentation des œuvres
- Répartitions

Il a fallu en parallèle aussi centraliser et réécrire l'application du réseau des agences sur les nouvelles plates-formes.

L'ICT a dû, en plus de cette migration, également démarrer les développements liés à l'Internet et collaborer avec Fast Track pour l'implémentation et l'intégration d'applications conçues par cette organisation.

Résultats 2002

Le résultat le plus important de 2002 est la mise à disposition de la nouvelle application pour l'administration des membres. Nous sommes donc une des premières sociétés d'auteurs au monde à être passées au nouveau IPI (Interested Party Information), le standard de la CISAC qui, à terme, remplacera la numérotation CAE actuelle. Une autre avancée importante est la réception journalière des mises à jours de la SUIA via le réseau, ce qui nous permet de disposer en permanence des informations les plus récentes dans notre base de données « membres », ainsi que le fait que les informations sur nos membres sont immédiatement disponibles dans la base de données « membres » internationale de la SUIA.

Ceci marque la fin de la première phase de la migration.

Parallèlement, la majeure partie de l'infrastructure (matériel et logiciels) de l'ICT a déjà été renouvelée. C'est dans ce cadre que fut notamment complètement renouvelé le Document Management System, permettant ainsi des recherches de documents (relevés de répartition) plus performantes et une capacité de stockage plus importante.

Nous avons débuté l'analyse pour les nouvelles applications du réseau des agences et un plan de projet a été présenté.

Un autre grand pas fut également franchi en ce qui concerne les développements qui touchent à l'Internet.

Trois applications en ligne furent ajoutées à notre site Internet :

- OLAF (Online Affiliation) : il est dorénavant possible de s'affilier en ligne. Les données nécessaires se retrouvent alors directement dans la base de données de la Sabam.
- B.O.S.S. (Belgian One Stop Shop) : le guichet multimédia de la Sabam est aujourd'hui la plate-forme par excellence pour la perception en ligne. Il a vu le jour il y a quatre ans, pour permettre l'obtention d'autorisations pour l'utilisation en ligne du répertoire de la Sabam (photos, musique, œuvres littéraires, œuvres audiovisuelles...). B.O.S.S. en ligne permet dorénavant aux gestionnaires de sites Internet de déposer directement leurs demandes d'autorisation pour l'utilisation de notre répertoire.
- Théâtre en ligne : l'utilisateur peut dorénavant consulter le répertoire de la Sabam. Il peut surfer sur la banque de données grâce à une fonction de recherche. Les œuvres désirées sont alors recherchées sur la base de certains paramètres. Le but est d'aider les compagnies d'amateurs dans leur recherche de pièces adaptées (distribution des rôles, nombre de figurants, thème, etc.).

L'implémentation de la première application Fast Track a également constitué un grand progrès. Nous avons maintenant accès en ligne et via Internet aux bases de données « documentation » des cinq sociétés d'auteurs affiliées à Fast Track (BMI, GEMA, SACEM, SGAE, SIAE) et ce, par l'intermédiaire d'un moteur de recherche.

Les investissements suivants ont notamment été nécessaires pour permettre la réalisation de ces projets :

- Remplacement du mainframe datant de plus de 5 ans pour limiter les frais d'entretien : 270.000 €
- Nouvel ordinateur UNIX pour la base de données Oracle : 200.000 €
- Licences Microsoft : 150.000 €
- Licences Oracle : 150.000 €
- Développement : 1.240.000 €

Enfin, il ne faut pas oublier que dans le même temps, l'entretien de toutes les applications existantes doit être poursuivi. Le coût de cette opération s'élève encore annuellement à environ 30 % des budgets de développement de l'ICT. Ainsi, l'année dernière, nous avons notamment procédé à la programmation des tarifs complètement renouvelés de nos agences.

Activités sociales et culturelles

1. CES / Sabam - Activité sociale

Les activités sociales de la Sabam sont assurées par la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Les dépenses totales pour les activités sociales ont augmenté de 106.700 € ou + 2,83 % pour atteindre un total de 3.883.000 € en 2002. Le nombre total d'allocataires a augmenté en 2002, passant de 967 à 974. L'allocation de base est le montant minimum que les allocataires peuvent recevoir annuellement de la caisse sociale. Cette allocation de base des associés ordinaires s'élevait à 1.100 € par an au 31 décembre 2002, tandis que les conjoints survivants reçoivent 50 % de ce montant. Notons également qu'en vertu de l'article 1 § 4 du Règlement d'Ordre Intérieur, un montant équivalent à 100 allocations de bases a été accordé à titre de subventions à des fins culturelles à la Promotion Artistique Belge de la Sabam.

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2002. Lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la CES du 11 juin 2002, les modifications des articles 3 et 5 du Règlement d'Ordre Intérieur de la CES, qui ont été soumises pour avis à l'Assemblée Générale de la Sabam le 3 juin 2002, ont été approuvées à l'unanimité.

Actuellement les dépenses annuelles peuvent encore être couvertes par la retenue que la Sabam effectue annuellement sur les droits d'exécution. Les revenus financiers générés par la réserve ont pour effet d'augmenter les disponibilités en vue de couvrir de futurs engagements.

Toutefois, suite aux mauvaises conditions des marchés financiers en 2002, un prélèvement sur le fonds en gestion a dû être opéré à cause, entre autres, de la comptabilisation d'une réduction de valeur latente sur actions de 1.050.842,43 €. Notons qu'une plus-value latente de 1.086.102,45 € a été constatée sur les fonds garantis au 31 décembre 2002, mais n'a pas été comptabilisée conformément à la loi comptable applicable en la matière. Le fonds en gestion s'élève à 38.322.021,62 € au 31 décembre 2002.



© MARSU - 1997 by Franquin - www.gastonlagaffe.com

2. PAB / Sabam - Activité culturelle

Les activités culturelles de la Sabam sont principalement assurées par la Promotion Artistique Belge. Les moyens disponibles de l'asbl au 31 décembre 2002 s'élevaient à 761.815 € (+ 7,35 %), tandis que le chiffre d'affaires a atteint 462.000 € en 2002 (- 0,84 %).

Les activités principales en 2002 étaient :

36^e MIDEM DE CANNES (20 au 24 JANVIER)

Le MIDEM, c'est quatre jours durant lesquels producteurs, éditeurs, programmeurs radio, responsables de labels, artistes ont échangé leurs points de vue sur tout ce qui se rapporte au marché du disque et de l'édition musicale. Semaine de contacts et de contrats, ce sont des milliers de professionnels du showbiz qui se sont rencontrés pour conclure leurs affaires : acheter, vendre, négocier des droits, signer des contrats, nouer des contacts, etc.

Le MIDEM a accueilli, en 2002, 138 sociétés belges. La Belgique figure parmi les pays les plus actifs et les plus représentés au MIDEM.

Une présence massive qui témoigne de l'intérêt que la profession musicale porte à ce rendez-vous annuel.

FESTIVAL DU DESSIN ANIME ET DU FILM D'ANIMATION DE BRUXELLES (17 FEVRIER)

Au programme de cette 21^e édition : plus d'une centaine de films, des rencontres avec des professionnels de l'animation, des "Making of", des expositions et des ateliers pour enfants.

L'édition 2002 était exceptionnelle puisque pas moins de dix longs métrages d'animation ont été proposés cette année. Plus de 80 propositions de courts métrages pour la compétition nationale, c'est vraiment beaucoup pour un petit pays.

FESTIVAL INTERNATIONAL JAZZ A LIEGE (3 et 4 MAI)

Cette 12^e édition fut une nouvelle réussite au plan de la qualité des concerts. Selon une tradition bien établie, la programmation fut suffisamment éclectique pour satisfaire un large éventail de styles différents et de festivaliers aux approches et aux adhésions variées.

65^e GRAND PRIX DU ROI ALBERT (12 MAI)

C'est un événement, non seulement pour le théâtre en wallon mais pour toute la créativité et la diffusion en langues régionales de la Wallonie. Aujourd'hui, on peut affirmer que le théâtre en wallon se porte bien.

LES FRANCOFOLIES DE SPA (17 au 21 JUILLET)

Les Francofolies de Spa sont toujours fidèles à leur objectif premier : être une vitrine importante de la chanson francophone en Belgique.

BRUSSELS EU'RITMIX (22 au 25 AOUT)

De nombreux acteurs du milieu culturel, artistique avaient constaté que Bruxelles n'avait pas d'événement culturel estival d'envergure internationale. Un événement culturel et tout ce qui l'entoure est pourtant un vecteur important en terme de communication pour une ville comme Bruxelles. C'est dans ce contexte qu'est né le Brussels Eu'Ritmix, un festival d'envergure dont la première édition s'est déroulée du 23 au 25 août. Le festival disposait d'une programmation diversifiée : variété, rock, musique du monde, jazz, hip hop, folk, rap, pop...

La toute première édition fut une éclatante réussite.

FESTIVAL DU FILM DE GAND (8 au 19 OCTOBRE)

Le 29^e Festival du Film de Gand peut se résumer comme suit : présence de légendes vivantes du cinéma, des premières surprenantes, des hommages émus, des compositeurs d'envergure internationale et, bien entendu, des prix prestigieux.

FESTIVAL DU COURT-METRAGE MEDIA 10/10 – NAMUR (17 NOVEMBRE)

En 2002, Media 10/10 a fêté ses trente ans. Trente ans de passions et d'aventures. Dès le départ, cette initiative a suscité l'enthousiasme des professionnels. Au cours des trente années d'existence, Media 10/10 a aussi détecté bon nombre de jeunes talents qui devaient, par la suite, connaître des carrières internationales. Media 10/10 est devenu, au fil des ans, un véritable festival avec un palmarès, des prix, un marché du Cinéma. Rendez-vous incontournable des cinéphiles belges, il jouit également d'une notoriété à l'étranger.

DJANGO D'OR (13 DECEMBRE)

La fête annuelle du jazz avait installé ses quartiers au Studio 4 de Flagey, ancien bâtiment de la RTBF-BRT remis à l'honneur. Le Django d'Or a été décerné au compositeur et contrebassiste de jazz franco-phone, Philippe Aerts. Le Prix du jury est revenu à Rik Bevernage de De Werf.

EREGALERIJ (21 NOVEMBRE)

Le 21 novembre les portes de la Eregalerij se sont ouvertes pour la troisième fois. Les gagnants de cette année sont :

Zo mooi, zo blond en zo alleen – Jimmy Frei
Zeven Anjers Zeven Rozen – Willy Sommers
Chachacha – Raymont Van het Groenewoud

Trois places d'honneur ont été décernées à Jean Walter, Bob Benny et The Strangers pour leur carrière musicale.

Un hommage posthume a également été rendu à Ray Franky.

JAZZ HOEILAART (29 SEPTEMBRE)

La 24^{ème} édition du Jazz Hoeilaart s'est profilée comme un forum pour jeunes musiciens de jazz. La compétition, qui a acquis au fil des années une réputation internationale, s'est progressivement transformée en une plate-forme permettant aux jeunes formations de jazz de lancer leur carrière internationale.

ZAMU AWARDS (5 FÉVRIER)

Les Zamu Awards sont une remise de prix annuelle à l'occasion de laquelle l'industrie musicale flamande récompense les talents les plus remarquables de l'année écoulée.

BEL 21

Un tout nouveau programme musical que VTM diffuse dans les foyers flamands depuis septembre. Le but de ce projet est de revitaliser la vie musicale en Belgique, de donner une chance aux jeunes talents et d'alterner ces derniers avec des talents déjà reconnus mais que d'autres chaînes ne diffusent plus pour une raison ou une autre.

Rapport financier

Comptes consolidés au 31 décembre 2002

Bilans	57
Compte de résultats	59
Commentaires sur les comptes annuels	64
Annexes aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2002	77
Rapports du Commissaire	89

Bilans Sabam *

Bilans consolidés Sabam (en €)				
ACTIF AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS	9.433.709,68	9.221.424,88	212.284,80	2,30%
<i>I. Frais d'établissement</i>	282.569,66	662.697,89	-380.128,23	-57,36%
<i>II. Immobilisations incorporelles</i>	1.243.753,07	575.536,56	668.216,51	116,10%
<i>III. Immobilisations corporelles</i>	7.903.158,01	7.978.961,49	-75.803,48	-0,95%
A. Terrains & constructions	4.043.648,82	4.116.777,41	-73.128,59	-1,78%
B. Installations, machines et outillage	1.090.402,46	994.613,99	95.788,47	9,63%
C. Mobilier et matériel roulant	2.769.106,73	2.867.570,09	-98.463,36	-3,43%
<i>IV. Immobilisations financières</i>	4.228,94	4.228,94	0,00	0,00%
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4.228,94	4.228,94	0,00	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	171.872.478,15	166.887.627,44	4.984.850,71	2,99%
<i>VII. Créances à un an au plus</i>	12.209.744,16	9.959.573,66	2.250.170,50	22,59%
A. Créances commerciales	10.035.261,53	8.256.093,50	1.779.168,03	21,55%
B. Autres créances	2.174.482,63	1.703.480,16	471.002,47	27,65%
<i>VIII. Placements de trésorerie</i>	155.983.159,38	148.146.918,81	7.836.240,57	5,29%
B. Autres placements	155.983.159,38	148.146.918,81	7.836.240,57	5,29%
<i>IX. Valeurs disponibles</i>	2.019.833,96	5.804.274,24	-3.784.440,28	-65,20%
<i>X. Comptes de régularisation</i>	1.659.740,65	2.976.860,73	-1.317.120,08	-44,25%
TOTAL DE L'ACTIF	181.306.187,83	176.109.052,32	5.197.135,51	2,95%

* Bilans consolidés : comptes annuels Sabam
+ PAB de la Sabam (activité culturelle)
+ CES de la Sabam (activité sociale)

Bilans Sabam *

Bilans consolidés Sabam (en €)				
PASSIF AU 31 DECEMBRE	2002	2001	Différence	%
CAPITAUX PROPRES	2.004.308,37	1.842.491,40	161.816,97	8,78%
<i>I. Capital</i>	<i>970.043,98</i>	<i>925.042,43</i>	<i>45.001,55</i>	<i>4,86%</i>
<i>IV. Réserves</i>	<i>1.034.264,39</i>	<i>917.448,97</i>	<i>116.815,42</i>	<i>12,73%</i>
A. Réserve légale	97.004,40	92.504,24	4.500,16	4,86%
D. Réserves disponibles	937.259,99	824.944,73	112.315,26	13,61%
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	3.452.257,42	4.291.105,95	-838.848,53	-19,55%
<i>VII. A. Provisions pour risques et charges</i>	<i>3.452.257,42</i>	<i>4.291.105,95</i>	<i>-838.848,53</i>	<i>-19,55%</i>
1. Pensions & obligat. similaires	2.323.078,00	3.311.926,53	-988.848,53	-29,86%
4. Autres risques et charges	1.129.179,42	979.179,42	150.000,00	15,32%
DETTES	175.849.622,04	169.975.454,97	5.874.167,07	3,46%
<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>	<i>39.133.514,77</i>	<i>39.320.435,14</i>	<i>-186.920,37</i>	<i>-0,48%</i>
D. Autres dettes	39.133.514,77	39.320.435,14	-186.920,37	-0,48%
<i>IX. Dettes à un an au plus</i>	<i>136.424.636,18</i>	<i>130.473.212,00</i>	<i>5.951.424,18</i>	<i>4,56%</i>
B1. Dettes financières	0,00	1.655.399,58	-1.655.399,58	-100,00%
C. Dettes commerciales	3.313.640,61	2.117.332,80	1.196.307,81	56,50%
1- Fournisseurs	3.313.640,61	2.117.332,80	1.196.307,81	56,50%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.249.187,15	1.595.406,03	653.781,12	40,98%
1- Impôts	416.576,90	11.684,74	404.892,16	3465,14%
2- Rémunérations et lois sociales	1.832.610,25	1.583.721,29	248.888,96	15,72%
F. Autres dettes	130.861.808,42	125.105.073,59	5.756.734,83	4,60%
<i>X. Comptes de régularisation</i>	<i>291.471,09</i>	<i>181.807,83</i>	<i>109.663,26</i>	<i>60,32%</i>
TOTAL DU PASSIF	181.306.187,83	176.109.052,32	5.197.135,51	2,95%

* Bilans consolidés : comptes annuels Sabam
+ PAB de la Sabam (activité culturelle)
+ CES de la Sabam (activité sociale)

Comptes de résultats Sabam *

Comptes de résultats consolidés Sabam *

EXERCICES CLÔTURÉS AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
<i>I. Ventes et prestations</i>	125.547.258,97	114.933.638,51	10.613.620,46	9,23%
A. Chiffre d'affaires	121.042.956,17	110.664.331,95	10.378.624,22	9,38%
C. Production immobilisée	630.483,00	587.180,07	43.302,93	7,37%
D. Autres produits d'exploitation	3.873.819,80	3.682.126,49	191.693,31	5,21%
<i>II. Coût des ventes et prestations</i>	-31.211.777,29	-28.958.571,55	-2.253.205,74	7,78%
B. Services et biens divers	11.370.861,96	11.498.944,69	-128.082,73	-1,11%
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	16.566.620,62	13.566.767,64	2.999.852,98	22,11%
D. Amortissements	2.757.572,73	2.329.610,95	427.961,78	18,37%
E. Réductions de valeur sur créances commerciales	235.222,37	451.158,65	-215.936,28	-47,86%
F. Provisions pour risques et charges	-838.848,53	50.695,30	-889.543,83	-1754,69%
G. Autres charges d'exploitation	1.120.348,14	1.061.394,32	58.953,82	5,55%
<i>III. Résultat d'exploitation</i>	94.335.481,68	85.975.066,96	8.360.414,72	9,72%
IV. Produits financiers	6.244.272,36	6.884.290,19	-640.017,83	-9,30%
B. Produits des actifs circulants	4.712.294,79	5.483.000,99	-770.706,20	-14,06%
C. Autres produits financiers	1.531.977,57	1.401.289,20	130.688,37	9,33%
V. Charges financières	-4.810.434,44	-3.075.550,11	-1.734.884,33	56,41%
<i>VI. Résultat courant avant impôts</i>	95.769.319,60	89.783.807,04	5.985.512,56	6,67%
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	95.769.319,60	89.783.807,04	5.985.512,56	6,67%
X. Impôts sur le résultat	24,79	0,00	24,79	-
<i>XI. Résultat de l'exercice</i>	95.769.344,39	89.783.807,04	5.985.537,35	6,67%
<i>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</i>	95.769.344,39	89.783.807,04	5.985.537,35	6,67%

RESULTAT A AFFECTER (€)

<i>Résultat à affecter</i>	95.769.344,39	89.783.807,04	5.985.537,35	6,67%
B. Prélèvement sur les capitaux propres				
2) Sur les réserves	0,00	309.445,84	-309.445,84	-100,00%
C. Affectations aux capitaux propres	-116.815,42	-6.578,69	-110.236,73	1675,66%
2) À la réserve légale	4.500,16	6.578,69	-2.078,53	-31,59%
3) Aux autres réserves	112.315,26	0,00	112.315,26	0,00%
F. Droits à répartir				
3) Autres allocataires	95.652.528,97	90.086.674,19	5.565.854,78	6,18%

* Comptes de résultats consolidés : comptes annuels Sabam
+ PAB de la Sabam (activité culturelle)
+ CES de la Sabam (activité sociale)

Promotion Artistique Belge - Activité culturelle

Bilans PAB (en €)				
ACTIF AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS	0,00	0,00	0,00	-
<i>III. Immobilisations corporelles</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
C. Mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00	-
ACTIFS CIRCULANTS	847.242,99	805.337,47	41.905,52	5,20%
<i>VII. Créances à un an au plus</i>	<i>380.701,95</i>	<i>276.606,30</i>	<i>104.095,65</i>	<i>37,63%</i>
Clients	339.686,66	147.327,31	192.359,35	130,57%
Midem - A réaliser	0,00	114.458,63	-114.458,63	-100,00%
Créances fiscales	41.015,29	14.820,36	26.194,93	176,75%
<i>VIII. Placements de trésorerie</i>	<i>250.000,00</i>	<i>211.504,93</i>	<i>38.495,07</i>	<i>18,20%</i>
Comptes à terme	250.000,00	211.504,93	38.495,07	18,20%
<i>IX. Valeurs disponibles</i>	<i>67.438,35</i>	<i>317.226,24</i>	<i>-249.787,89</i>	<i>-78,74%</i>
<i>X. Valeurs disponibles</i>	<i>149.102,69</i>	<i>0,00</i>	<i>149.102,69</i>	<i>-</i>
TOTAL DE L'ACTIF	847.242,99	805.337,47	41.905,52	5,20%

Bilans PAB (en €)				
PASSIF AU 31 DECEMBRE	2002	2001	Différence	%
DETTES	847.242,99	805.337,47	41.905,52	5,20%
<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>	<i>761.815,07</i>	<i>709.662,59</i>	<i>52.152,48</i>	<i>7,35%</i>
Fonds de promotion Francophone	359.583,15	306.104,24	53.478,91	17,47%
Fonds de promotion Néerlandophone	402.231,92	403.558,35	-1.326,43	-0,33%
<i>IX. Dettes à un an au plus</i>	<i>10.851,92</i>	<i>48.017,81</i>	<i>-37.165,89</i>	<i>-77,40%</i>
C. Dettes commerciales	8.170,50	36.435,09	-28.264,59	-77,58%
F. Autres dettes	2.681,42	11.582,72	-8.901,30	-76,85%
<i>X. Comptes de régularisation</i>	<i>74.576,00</i>	<i>47.657,07</i>	<i>26.918,93</i>	<i>56,48%</i>
TOTAL DU PASSIF	847.242,99	805.337,47	41.905,52	5,20%

Promotion Artistique Belge - Activité culturelle

COMPTES DE RESULTATS PAB (€)

EXERCICES CLÔTURÉS AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
<i>I. Ventes et prestations</i>	461.664,34	465.579,13	-3.914,79	-0,84%
A. Chiffre d'affaires	214.000,00	222.055,43	-8.055,43	-3,63%
D. Autres produits d'exploitation	247.664,34	243.523,70	4.140,64	1,70%
<i>II. Coût des ventes et prestations</i>	-422.721,23	-356.569,92	-66.151,31	18,55%
Frais généraux d'administration	29.926,54	5.947,89	23.978,65	403,15%
Amortissements	0,00	82,60	-82,60	-100,00%
Autres charges d'exploitation	919,46	393,88	525,58	133,44%
Dépenses pour la promotion	391.875,23	350.145,55	41.729,68	11,92%
Budget 85% (musique légère, jazz, musique sérieuse)	317.217,60	276.980,73	40.236,87	14,53%
Francophone	135.633,20	134.941,08	692,12	0,51%
Néerlandophone	181.584,40	142.039,65	39.544,75	27,84%
Budget 15% (autres disciplines)	74.657,63	73.164,82	1.492,81	2,04%
Francophone	40.958,28	38.980,64	1.977,64	5,07%
Néerlandophone	33.699,35	34.184,18	-484,83	-1,42%
<i>III. Résultat d'exploitation</i>	<i>38.943,11</i>	<i>109.009,21</i>	<i>-70.066,10</i>	<i>-64,28%</i>
IV. Produits financiers	14.330,05	13.751,75	578,30	4,21%
V. Charges financières	-754,96	-790,83	35,87	-4,54%
<i>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</i>	<i>52.518,20</i>	<i>121.970,13</i>	<i>-69.451,93</i>	<i>-56,94%</i>
X. Impôts sur le résultat	-365,72	-2.062,72	1.697,00	-82,27%
<i>XI. Résultat de l'exercice</i>	<i>52.152,48</i>	<i>119.907,41</i>	<i>-67.754,93</i>	<i>-56,51%</i>
<i>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</i>	<i>52.152,48</i>	<i>119.907,41</i>	<i>-67.754,93</i>	<i>-56,51%</i>

RESULTAT A AFFECTER (€)

Résultat à affecter	52.152,48	119.907,41	-67.754,93	-56,51%
Affectation aux fonds de promotion				
Francophone	6.730,10	61.104,77	-54.374,67	-88,99%
Néerlandophone	45.422,38	58.802,64	-13.380,26	-22,75%

Caisse d'Entraide et de Solidarité - Activité sociale

Bilans CES (en €)				
ACTIF AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
ACTIFS IMMOBILISÉS	0,00	0,00	0,00	0,00%
ACTIFS CIRCULANTS	38.322.021,62	40.215.400,97	-1.893.379,35	-4,71%
<i>VII. Créances à un an au plus</i>	<i>271.355,06</i>	<i>438.241,00</i>	<i>-166.885,94</i>	<i>-38,08%</i>
B. Autres créances	271.355,06	438.241,00	-166.885,94	-38,08%
<i>VIII. Placements de trésorerie</i>	<i>37.557.140,65</i>	<i>37.257.417,35</i>	<i>299.723,30</i>	<i>0,80%</i>
B. Autres placements	37.557.140,65	37.257.417,35	299.723,30	0,80%
<i>IX. Valeurs disponibles</i>	<i>44.438,28</i>	<i>6.512,81</i>	<i>37.925,47</i>	<i>582,32%</i>
<i>X. Comptes de régularisation</i>	<i>449.087,63</i>	<i>2.513.229,81</i>	<i>-2.064.142,18</i>	<i>-82,13%</i>
TOTAL DE L'ACTIF	38.322.021,62	40.215.400,97	-1.893.379,35	-4,71%

Bilans CES (en €)				
PASSIF AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
DETTES	38.322.021,62	40.215.400,97	-1.893.379,35	-4,71%
<i>VIII. Dettes à plus d'un an</i>	<i>38.322.021,62</i>	<i>38.560.001,39</i>	<i>-237.979,77</i>	<i>-0,62%</i>
Fonds en gestion - à répartir ultérieurement	38.322.021,62	38.560.001,39	-237.979,77	-0,62%
<i>IX. Dettes à un an au plus</i>	<i>0,00</i>	<i>1.655.399,58</i>	<i>-1.655.399,58</i>	<i>-100,00%</i>
B1. Dettes financières	0,00	1.655.399,58	-1.655.399,58	-100,00%
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	0,00	0,00	0,00	0,00%
<i>X. Comptes de régularisation</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
TOTAL DU PASSIF	38.322.021,62	40.215.400,97	-1.893.379,35	-4,71%

Caisse d'Entraide et de Solidarité - Activité sociale

COMPTES DE RESULTATS CES (€)

EXERCICES CLÔTURÉS AU 31 DÉCEMBRE	2002	2001	Différence	%
<i>I. Ventes et prestations</i>	4.145.222,24	4.219.053,17	-73.830,93	-1,75%
A. Versements Sabam	4.144.635,97	4.219.053,17	-74.417,20	-1,76%
B. Autres recettes	586,27	0,00	586,27	100,00%
<i>II. Coût des ventes et prestations</i>	-4.127.901,29	-3.791.436,22	-336.465,07	8,87%
A. Services sociaux et culturels	3.882.637,61	3.775.943,19	106.694,42	2,83%
B. Frais généraux	63.954,05	15.493,03	48.461,02	312,79%
C. Autres charges d'Exploitation	181.309,63	0,00	181.309,63	100,00%
<i>III. Résultat d'exploitation</i>	17.320,95	427.616,95	-410.296,00	-95,95%
IV. Produits financiers	1.388.834,96	1.887.550,90	-498.715,94	-26,42%
B. Produits des actifs circulants	1.002.541,57	1.240.791,41	-238.249,84	-19,20%
C. Autres produits financiers	386.293,39	646.759,49	-260.466,10	-40,27%
V. Charges financières	-1.631.708,18	-1.086.064,91	-545.643,27	50,24%
<i>IX. Résultat de l'exercice avant impôts</i>	-225.552,27	1.229.102,94	-1.454.655,21	-118,35%
X. Impôts sur le résultat	-12.427,50	-24.581,86	12.154,36	-49,44%
<i>XI. Résultat de l'exercice</i>	-237.979,77	1.204.521,08	-1.442.500,85	-119,76%
<i>XIII. Résultat de l'exercice à affecter</i>	-237.979,77	1.204.521,08	-1.442.500,85	-119,76%

RESULTAT A AFFECTER (€)

Résultat à affecter	-237.979,77	1.204.521,08	-1.442.500,85	-119,76%
B. Prélèvements sur le fonds en gestion	237.979,77	0,00	237.979,77	100,00%
C. Affectations aux fonds en gestion	0,00	1.204.521,08	-1.204.521,08	-100,00%

Commentaires sur les comptes annuels

Bilan

1. L'actif

1.1. Les actifs immobilisés (+ 2,30 %)

Les **frais d'établissement** sont relatifs à l'activation des frais de restructuration. Plus aucun frais de restructuration n'ayant été engagé durant l'année 2002, la diminution de cette rubrique provient de la charge d'amortissement de l'année courante.

Les **immobilisations incorporelles** concernent des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations amortissables à partir de 1996.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les frais payés à des sociétés de consultance informatique dans le cadre de projets de développement de logiciels pour usage interne par l'entreprise sont incorporés à cette rubrique pour un montant de 611.709,67 € (coût 2002).

Notons également un transfert de rubrique pour un montant net de 295.157,47 € (provenant du matériel informatique – voir « installations, machines et outillages »).

Ces deux éléments expliquent l'augmentation substantielle de 116,10 %.

Cette rubrique reprend également les logiciels spécifiques achetés par l'entreprise.

Les **immobilisations corporelles** sont en légère baisse. Le transfert de 295.157,47 € cité plus haut est à l'origine de cette diminution.

Par ailleurs, la politique de rénovation de l'immeuble s'est poursuivie en 2002 et d'importantes acquisitions informatiques ont encore été effectuées suivant le plan de migration.

Notons que la charge d'amortissement liée à l'immeuble, à savoir le bâtiment, les rénovations et les installations, ne s'élève qu'à 269.465,89 € pour 2002.

1.2. Les actifs circulants

Créances à un an au plus (+ 22,59 %) : cette hausse est due à une augmentation des créances impayées en rapport avec les droits de reproduction mécanique et de la copie privée. On enregistre également une augmentation des autres créances, plus particulièrement des créances par rapport à la TVA et à la cotisation annuelle dont les membres doivent s'acquitter chaque année.

Les placements de trésorerie :

	1	2	3	4
Situation des placements de trésorerie	au 31/12/02	au 31/12/01	(1)-(2)	(3)/(2)
Comptes à terme Sabam	37.084.597,97	30.589.084,79	6.495.513,18	21,23%
Comptes à terme CES	580.000,00	347.050,93	232.949,07	67,12%
Comptes à terme PAB	250.000,00	211.504,92	38.495,08	18,20%
Actions Sabam	18.907.443,13	18.719.059,31	188.383,82	1,01%
Actions CES	7.987.324,50	8.822.182,56	-834.858,06	-9,46%
Fonds garantis Sabam	69.512.220,11	66.889.768,12	2.622.451,99	3,92%
Fonds garantis CES	31.476.210,89	29.551.017,67	1.925.193,22	6,51%
Sous-total	165.797.796,60	155.129.668,30	10.668.128,30	6,88%
Réduction de valeur latente				
Sabam	-7.046.348,82	-5.265.303,57	-1.781.045,25	33,83%
CES	-2.768.288,40	-1.717.445,92	-1.050.842,48	61,19%
Total bilan	155.983.159,38	148.146.918,81	7.836.240,57	5,29%
Plus-value latente				
SABAM	1.620.549,42	-	1.620.549,42	-
CES	1.086.102,45	-	1.086.102,45	-
Valeur de marché	158.689.811,25	148.146.918,81	10.542.892,44	6,64%

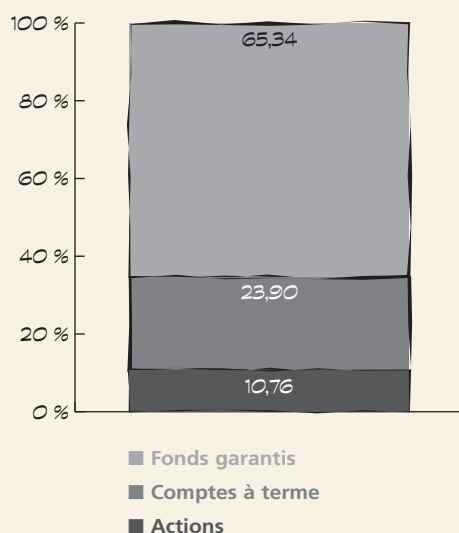
En 2002, les réductions de valeurs latentes diminuées des plus-values latentes ont augmenté de 125.000 € par rapport à 2001.

En outre, un montant a été réservé et maintenu au passif du bilan pour se prémunir entre autres contre les réductions de valeurs latentes qui pourraient se transformer en moins-values réalisées, si les marchés financiers ne se reprenaient pas à moyen terme.

Depuis 1999, les fonds garantis ainsi que les actions de la Sabam et de la CES ont été confiés en gestion discrétionnaire à trois institutions financières dans le cadre de gestion défini par la Sabam qui se veut défensive.

Les avoirs ont été répartis comme suit (valeur de marché au 31/12/02) :

Portefeuille consolidé



En 2002, nous avons constaté une sous-évaluation importante des marchés boursiers par rapport aux marchés obligataires, inégalée depuis plus de 20 ans.

En effet, les plus-values latentes sur les fonds garantis s'élevaient à 2.706.651,87 € au 31/12/02 mais n'ont pas pu être comptabilisées conformément à la loi comptable applicable en la matière. De ce fait, la dotation aux réductions des valeurs latentes sur les actions en 2002 a été couverte presque totalement par les plus-values latentes sur les fonds garantis. Dans les portefeuilles, la valeur des actions a reculé de plus de 30 %.

Même si les spécialistes prévoient un marché des actions positif pour 2003 et une performance obligataire de trois à quatre pour cent, nous devons déjà envisager un changement dans la répartition des avoirs placés. En effet, suite à la modification de l'article 43 du Règlement général, nous évaluons actuellement l'impact du passage de 5 à 3 ans du paiement des droits en attente de répartition dans notre stratégie de placements de trésorerie.

L'horizon de placement sera à moyen terme, ce qui entraînera plus que probablement un glissement des actions vers les placements en fonds garantis.

Le compte de régularisation de l'actif : le montant repris en comptes de régularisation regroupe essentiellement les produits acquis de la Sabam et de la CES de la Sabam au 31/12/2002, soit le prorata des produits financiers qui n'échoiront qu'au cours de l'exercice 2003, mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

2. Le passif

2.1. Les capitaux propres (+ 8,78 %) : cette augmentation est due à la dotation effectuée aux réserves disponibles alors qu'un prélèvement sur les réserves disponibles avait été opéré en 2001.

2.2. Les provisions (- 19,55 %) : l'utilisation de la provision liée au plan social pour couvrir les coûts 2002 comptabilisés sous la rubrique des « rémunérations, charges sociales et pensions » justifie l'évolution de cette rubrique.

2.3. Les dettes (+ 3,46 %) (+ 5.874.167 €).

Les dettes à plus d'un an représentent les fonds donnés en gestion à la CES de la Sabam et diminuent de 0,48 % suite au résultat négatif de la CES en 2002.

Les dettes à un an plus s'élevaient à 130.473.212 € fin décembre 2001 pour atteindre 136.424.636 € fin décembre 2002, soit une augmentation de 5.951.424 € ou 4,56 %.

Les éléments suivants peuvent être mis en exergue pour expliquer cette évolution :

1. Les droits de l'exercice courant (2002), restant à répartir, augmentent de 6,6 millions € (ou 8,9 %) pour atteindre 80,8 millions € contre 74,2 millions € en 2001. Notons que les avances sur les droits de reproduction mécanique concernant l'exercice 2003 sont incluses dans cette rubrique pour un montant de 5 millions €.
2. Les droits en attente de répartition au 31/12/2002 pour la période 1997-2001 diminuent de 1,9 millions € par rapport à la situation au 31/12/2001 (période 1996-2000). Notons que pour les droits facturés durant la période 1997-2001, il subsiste encore un montant impayé au 31/12/2002 de plus d'un million € que nous ne pouvons pas encore mettre en répartition.

Les dettes à un an au plus

DÉTAIL Droits en attente de répartition 31/12/2002

Rubrique	total 97-2001	2002	2003	Total général
Droits mécaniques - industrie	7.772.240,46 €	8.498.777,85 €	€-	16.271.018,31 €
Droits mécaniques - étranger	5.229.462,36 €	2.397.140,05 €		7.626.602,41 €
BOSS perceptions à la pièce mus.	32.807,12 €	556.570,04 €		589.377,16 €
BOSS perceptions coll. Musique		9.908,12 €		9.908,12 €
BOSS Arts visuels	5.582,56 €	7.501,67 €		13.084,23 €
BOSS Littérature	481,91 €	35,70 €		517,61 €
Droits d'exécutions Belgique	20.708.369,59 €	2.413.554,31 €	€ -	23.121.923,90 €
Copie privée EX	233.635,03 €			233.635,03 €
Reprographie musique	43.668,16 €	22.589,80 €		66.257,96 €
Droits d'exécution étranger	2.774.266,64 €	4.057.429,81 €		6.831.696,45 €
Droits d'exécution - Film Bel.	10.144.754,86 €	1.167.223,64 €		11.311.978,50 €
Droits d'exécution - Film étrang.	450.871,09 €	438.945,03 €		889.816,12 €
Théâtre	179.323,21 €	785.882,02 €		965.205,23 €
Œuvres audiovisuelles	1.848.017,09 €	1.149.459,03 €	€ -	2.997.476,12 €
Littérature	567,93 €	445,50 €	€ -	1.013,43 €
Arts visuels - Droit de reprod.	224.791,49 €	720.105,54 €	€ -	944.897,03 €
Arts visuels - Droit de suite	4.899,44 €	98.550,07 €		103.449,51 €
Provisions REPROGRAPHIE	350.065,33 €	113.821,05 €		463.886,38 €
Droits d'auteur encore à recevoir	1.079.271,61 €	8.483.248,11 €	54.631,88 €	9.617.151,60 €
Mise à disposition non encore déterminée au 22/4/2003	1.672.200,78 €	45.157.057,52 €	4.708.020,87 €	51.537.279,17 €
Sous-total	52.755.276,66 €	76.078.244,86 €	4.762.652,75 €	133.596.174,27 €
Commission à récupérer				
- sur les droits 2001	-430.502,32 €			-430.502,32 €
- sur les droits 2000	-159.975,11 €			-159.975,11 €
- sur les droits 1999	-222.051,95 €			-222.051,95 €
- Sur les droits 1998	-23.523,51 €			-23.523,51 €
- sur les droits 1997	-87.721,47 €			-87.721,47 €
Total général	51.831.502,30 €	76.078.244,86 €	4.762.652,75 €	132.672.399,91 €

80.840.897,61 €

Remarque :

Au 31 décembre, le montant "des droits en attente de répartition" de 132.672.399,91 € comprend la somme impayée de 9.617.151,60 €.

Ce montant se décompose comme suit :

Radios locales	1.178.788,35 €
Droits mécaniques	4.018.967,10 €
Réseaux pub. et privés	3.906.741,63 €
SACD	-393.363,48 €
Auvibel	906.018,00 €
	<u>9.617.151,60 €</u>

DETAIL droits encore à répartir au 31/12/2002 (en €)

Rubrique	1997	1998	1999	2000	2001	total 97-01	2002	2003	Total général
Droits mécaniques industrie	564.289,36	1.245.585,59	2.194.334,93	1.323.805,45	2.444.225,13	7.772.240,46	8.498.777,85	-	16.271.018,31
Droits mécaniques étranger	829.734,91	899.766,09	1.198.576,13	1.082.975,68	1.218.409,55	5.229.462,36	2.397.140,05		7.626.602,41
BOSS PERCEPTIONS à la pièce Mus.					32.807,12	32.807,12	556.570,04		589.377,16
BOSS Perceptions coll. Musique							9.908,12		9.908,12
BOSS Arts visuels					5.582,56	5.582,56	7.501,67		13.084,23
BOSS Littérature					481,91	481,91	35,70		517,61
Droits d'exécution Belgique	3.150.729,11	3.076.756,22	3.461.560,78	5.229.859,17	5.789.464,31	20.708.369,59	2.413.554,31	-	23.121.923,90
Copie privée EX				233.635,03		233.635,03			233.635,03
Reprographie musique					43.668,16	43.668,16	22.589,80		66.257,96
Droits d'exécution étranger	688.631,04	386.769,61	405.362,95	546.010,59	747.492,45	2.774.266,64	4.057.429,81		6.831.696,45
Droits d'exécution Film Belgique	1.107.986,55	1.553.606,33	1.978.725,65	1.803.729,11	3.700.707,22	10.144.754,86	1.167.223,64		11.311.978,50
Droits d'exécution Film étranger	4.498,25	161.347,97	78.838,22	99.051,33	107.135,32	450.871,09	438.945,03		889.816,12
Théâtre	2.007,56	15.499,35	2.109,24	24.156,32	135.550,74	179.323,21	785.882,02		965.205,23
Œuvres audiovisuelles	235.389,56	45.679,08	389.301,69	774.904,38	402.742,38	1.848.017,09	1.149.459,03	-	2.997.476,12
Littérature	19,59	229,05	175,26	-	144,03	567,93	445,50	-	1.013,43
Arts visuels - droit de reproduction	698,73	4.004,47	8.451,96	46.869,65	164.766,68	224.791,49	720.105,54	-	944.897,03
Arts visuels - Droit de suite	370,72	152,26	747,45	1.631,55	1.997,46	4.899,44	98.550,07		103.449,51
Provisions REPROGRAPHIE					350.065,33	350.065,33	113.821,05		463.886,38
Droits d'auteur encore à recevoir	107.363,45	107.509,54	125.987,26	348.512,02	389.899,34	1.079.271,61	8.483.248,11	54.631,88	9.617.151,60
Mise à disposition non encore déterminée au 12/4/2003	460,09	411,33	164.585,21	678.575,64	828.168,51	1.672.200,78	45.157.057,52	4.708.020,87	51.537.279,17
Sous - total	6.692.178,92	7.497.316,89	10.008.756,73	12.193.715,92	16.363.308,20	52.755.276,66	76.078.244,86	4.762.652,75	133.596.174,27
Commissions à récupérer									
- sur les droits 2001					- 430.502,32	- 430.502,32			- 430.502,32
- sur les droits 2000				- 159.975,11		- 159.975,11			- 159.975,11
- sur les droits 1999			- 222.051,95			- 222.051,95			- 222.051,95
- sur les droits 1998		- 23.523,51				- 23.523,51			- 23.523,51
- sur les droits 1997	- 87.721,47					- 87.721,47			- 87.721,47
Total général	6.604.457,45	7.473.793,38	9.786.704,78	12.033.740,81	15.932.805,88	51.831.502,30	76.078.244,86	4.762.652,75	132.672.399,91

Détail RESERVE œuvres identifiables

Réserve phono Belgique 95	151.562,24								
Réserve phono étranger 95	82.324,63								
Réserve phono étranger 96	247.893,52								
Réserve musique étranger ex 96	1.248.948,66								
Réserve musique de film étrang. 96	15.841,13								
	1.746.570,18					1.746.570,18			1.746.570,18
	8.351.027,63	7.473.793,38	9.786.704,78	12.033.740,81	15.932.805,88	53.578.072,48	76.078.244,86	4.762.652,75	134.418.970,09

Commentaire sur les droits encore à répartir

L'art. 43 du règlement général prévoit que *"les montants perçus qui, de manière définitive, après un délai de 3 ans, ne peuvent être attribués aux ayants droit, sont répartis entre tous les ayants droit de la catégorie de droits concernée au cours de la répartition qui suit."*

Le délai repris à l'article ci-dessus a été modifié en 2002, passant de 5 à 3 ans, cela signifie qu'un délai de 5 ans est encore d'application pour l'année de répartition 2001. En 2002, la liste des œuvres en suspens de 1996 a été vérifiée et la documentation a été complétée là où cela était possible. La provision de 1996 pour les droits des œuvres qui n'ont pas pu être identifiées a été ajoutée dans les décomptes (voir supra).

Pour les droits provenant de l'étranger, tous les flux financiers sont identifiables en soi et les réserves doivent être maintenues. Soit les fonds ont été reçus indûment et ils doivent faire l'objet d'un retour à la société sœur, soit les droits sont en suspens en raison d'un conflit de documentation, d'un litige ou pour un autre motif.

LE COMPTE DE RÉSULTATS

En 2002, le **chiffre d'affaires** a augmenté de 9,38 % par rapport à + 2,93 % en 2001.

L'augmentation des droits perçus en 2002 de 10.378.624,22 € (+ 9,38 %) est principalement attribuable aux perceptions collectives (+ 11,8 %) et aux droits provenant des sociétés sœurs (+ 19,8 %). Les droits de reproduction mécanique, quant à eux, ne progressent que de 1,5 %. Ce sont principalement les droits perçus par notre réseau d'agences (+ 8 %) et auprès des médias (+ 18,7 %) qui influencent positivement les chiffres 2002. Remarquons toutefois que pour cette dernière rubrique, une diminution de 50 % avait été constatée en 2001 en ce qui concerne les réseaux nationaux privés conséquemment au fait que les droits 2001 des principaux réseaux n'avaient pu être facturés et comptabilisés qu'en 2002.

Les **autres produits d'exploitation** représentent la participation des associés et des tiers aux frais administratifs, la récupération des frais auprès des tiers (avocats, huissiers, assurances, personnel, etc.) ainsi que le coût des engagements rendus nécessaires pour résorber les retards structurels des années précédentes, coût récupéré sur les droits concernés par ces retards.

Notons que depuis le 01/01/2002, plus aucune récupération des frais administratifs n'a été comptabilisée pour AUVIBEL eu égard à la résiliation du mandat AUVIBEL au 31/12/2001.

La contribution annuelle instaurée pour la première fois en 2000 en vertu de l'article 5 du Règlement général a généré une recette de 217.681,11 €. Toutefois un montant de 1.203.429,72 € reste échu pour ce qui concerne les exercices 2000 à 2002. Dans un souci de prudence et d'image fidèle, il a été décidé d'acter une réduction de valeur de 50 % sur cette créance.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/00	31/12/01	31/12/02	(3)-(2)	(4)/(2)
A. Droits d'auteur	107.516.592	110.664.332	121.042.956	10.378.624	9,4%
I. Perceptions individuelles	36.632.552	43.800.421	45.371.733	1.571.311	3,6%
Théâtre (Agences)	1.770.673	1.741.549	1.635.094	-106.455	-6,1%
Théâtre (Siège)	70.009	1.753.586	1.474.076	-279.510	-15,9%
<i>Total théâtre</i>	<i>1.840.682</i>	<i>3.495.135</i>	<i>3.109.170</i>	<i>-385.965</i>	<i>-11,0%</i>
<i>Musique sérieuse (Agences)</i>	<i>850.418</i>	<i>996.615</i>	<i>1.131.853</i>	<i>135.237</i>	<i>13,6%</i>
<i>Musique légère vivante (Agences)</i>	<i>6.356.251</i>	<i>6.756.587</i>	<i>8.126.275</i>	<i>1.369.689</i>	<i>20,3%</i>
<i>Cinéma (Agences)</i>	<i>1.460.076</i>	<i>1.516.566</i>	<i>1.552.653</i>	<i>36.087</i>	<i>2,4%</i>
<i>TV (perception individuelle)</i>	<i>1.075.364</i>	<i>43.758</i>	<i>33.317</i>	<i>-10.441</i>	<i>-23,9%</i>
Droit de reproduction	436.536	370.298	422.487	52.188	14,1%
Droit de suite	217.227	179.826	185.965	6.139	3,4%
<i>Total arts visuels</i>	<i>653.763</i>	<i>550.124</i>	<i>608.451</i>	<i>58.327</i>	<i>10,6%</i>
<i>BOSS (perception individuelle)</i>	<i>0</i>	<i>328.134</i>	<i>646.108</i>	<i>317.974</i>	<i>96,9%</i>
<i>Littérature</i>	<i>40.966</i>	<i>32.481</i>	<i>42.607</i>	<i>10.126</i>	<i>31,2%</i>
Perceptions occasionnelles	1.372.572	1.963.773	4.346.667	2.382.894	121,3%
Perceptions contractuelles	5.943.031	6.520.782	6.454.035	-66.747	-1,0%
Central Licensing	15.632.938	19.287.554	17.042.169	-2.245.385	-11,6%
Musique d'ambiance	372.592	853.309	1.302.497	449.188	52,6%
Illustration musicale	758.785	653.109	680.132	27.023	4,1%
Divers	117.247	56.242	-45.149	-101.391	-180,3%
<i>Total droit de reproduction mécanique</i>	<i>24.197.164</i>	<i>29.334.769</i>	<i>29.780.351</i>	<i>445.583</i>	<i>1,5%</i>
<i>Cellule de contrôle</i>	<i>157.867</i>	<i>746.252</i>	<i>340.948</i>	<i>-405.304</i>	<i>-54,3%</i>

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/00	31/12/01	31/12/02	(3)-(2)	(4)/(2)
II. Perceptions collectives	58.972.954	55.434.770	61.983.481	6.548.710	11,8%
Musique légère mécanique (EX) (Agences)	21.731.217	23.062.675	24.654.621	1.591.947	6,9%
Droits d'utilisation (Agences)	3.924.677	4.139.795	4.492.471	352.676	8,5%
<i>Total musique légère mécanique</i>	<i>25.655.894</i>	<i>27.202.470</i>	<i>29.147.092</i>	<i>1.944.622</i>	<i>7,1%</i>
Diffuseurs publics	14.119.572	11.450.915	11.706.258	255.343	2,2%
Radios locales	1.470.353	1.522.605	1.496.898	-25.708	-1,7%
Diffuseurs nationaux privés	6.902.285	4.059.156	6.693.156	2.634.000	64,9%
Télévisions régionales et à public à cible	536.737	388.244	629.175	240.931	62,1%
Diffuseurs payants	690.132	1.583.490	3.199.402	1.615.911	102,0%
Câble payé par RTD ou câblodistributeurs	5.499.240	5.762.342	5.761.076	-1.266	0,0%
Câble - programmes TV étrangers	1.379.946	1.452.075	1.603.915	151.839	10,5%
Câble - programmes radiosonores étrangers	32.969	118.604	180.471	61.867	52,2%
<i>Total Media</i>	<i>30.631.232</i>	<i>26.337.432</i>	<i>31.270.350</i>	<i>4.932.918</i>	<i>18,7%</i>
<i>BOSS (perceptions forfaitaires)</i>	<i>111.756</i>	<i>54.607</i>	<i>44.768</i>	<i>-9.839</i>	<i>-18,0%</i>
<i>Reprographie</i>	<i>0</i>	<i>1.840.262</i>	<i>615.253</i>	<i>-1.225.009</i>	<i>-66,6%</i>
<i>Copie privée</i>	<i>2.574.072</i>	<i>0</i>	<i>906.018</i>	<i>906.018</i>	<i>-</i>
III. Sociétés sœurs	11.911.086	11.429.141	13.687.743	2.258.602	19,8%
Œuvres théâtrales	365.544	54.456	47.219	-7.237	-13,3%
Œuvres audiovisuelles	324.965	107.144	99.965	-7.179	-6,7%
Câble - droits d'exécution	1.431.623	1.447.351	1.417.283	-30.067	-2,1%
Câble - audiovisuel	91.550	29.703	918.647	888.944	2992,8%
Arts visuels	125.655	168.861	202.280	33.419	19,8%
TV5	94.191	86.059	152.188	66.129	76,8%
Droits de reproduction mécanique	5.238.455	5.023.828	5.918.504	894.676	17,8%
Droits d'exécution (Film + musique)	4.239.103	4.511.740	4.848.179	336.439	7,5%
BOSS	0	0	83.478	83.478	-

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
(en €)	31/12/00	31/12/01	31/12/02	(3)-(2)	(4)/(2)
B. Autres produits d'exploitation	3.078.501,48	3.682.126,49	3.873.819,80	191.693,31	5,2%
Plus-values sur réal. courantes d'immobilisation incorporelles	5.077,28	23.234,65	5.701,55	-17.533,10	-75,5%
Frais récupérés	3.073.424,20	3.658.891,84	3.868.118,25	209.226,41	5,7%
Auvibel - copie privée	509.192,16	465.212,21	198.463,61	-266.748,60	-57,3%
Avocats et huissiers	411.855,09	347.579,81	704.903,06	357.323,25	102,8%
Frais de personnel	40.667,83	29.192,34	88.212,68	59.020,34	202,2%
Contributions annuelles (reçues)	163.484,74	276.076,33	217.525,92	-58.550,41	-21,2%
Contributions annuelles (à recevoir)	0,00	902.317,28	470.444,73	-431.872,55	-47,9%
Agences	496.638,14	643.337,00	633.837,48	-9.499,52	-1,5%
Sociétés apparentées	382.251,82	382.251,84	382.251,80	-0,04	0,0%
Actions sociales et culturelles	237.225,82	243.523,70	248.250,61	4.726,91	1,9%
Rémunérations récupérées	0,00	0,00	359.266,73	359.266,73	-
Autres récupérations	832.108,61	369.401,33	564.961,63	195.560,30	52,9%

Les services et biens divers représentent 36,43 % des « coûts des ventes et prestations » et diminuent de 1,12 % en 2002 (en 2001, ces mêmes coûts avaient déjà diminué de 2,83 %). De plus, ces frais 2002 sont en dessous du budget 2002 de 1,20 %.

Nous analysons maintenant ces frais en dégagant des rubriques comptables les fluctuations importantes.

a) Location et frais d'entretien : + 7,83 % (+ 88.000 €)

Les contrats de location et de maintenance informatique (matériel et logiciels) représentent la totalité de l'augmentation.

b) Fournitures à l'entreprise : - 22 % (-227.000 €)

La diminution des frais de consultance informatique (programmation), comptabilisés directement en charge, est à l'origine de l'évolution à la baisse de cette rubrique.

c) Rétribution de tiers - 4,36 % (-267.000 €)

Pour la première fois, les frais de notre réseau d'agences (- 5,3 %) évoluent différemment des perceptions (+ 8 %). Cette diminution du coût provient du fait que depuis le 1/1/2002, le taux de commission des agences a baissé et que le remboursement des forfaits de déplacement/perception a été supprimé.

L'augmentation des frais extérieurs de 21 % s'explique par l'augmentation des réunions internationales (BIEM, CISAC, Fast Track, etc.)

d) Annonces, publicité et communication : + 23,6 % (+ 105.000 €)

L'augmentation de cette rubrique doit être analysée sous deux angles :

1. Augmentation de 47 % (51.000 €) du coût du Sabam-Magazine, principalement au niveau des frais d'impression liés à sa diffusion élargie à tous les associés et autres tiers.
2. Comptabilisation à 100 % des frais de représentation alors qu'auparavant, la partie fiscalement non déductible (50 %) était transférée vers la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

e) Autres services et biens divers (société) : 3,14 % (+ 43.000 €)

Comme en 2001, les frais liés au Conseil d'Administration, aux Collèges et aux Commissions ont légèrement diminué (-1,7 % en 2002 contre - 0,4 % en 2001).

Les rémunérations, charges sociales et pensions représentent 53,08 % des « coûts des ventes et des prestations » (rubrique II du compte des résultats) et progressent de 22,11 % en 2002 ou 3 millions . Pour rappel, cette même rubrique avait diminué de 2,16 % en 1999 et de 1,04 % en 2000, tandis qu'en 2001, une hausse de 2,21 % avait été actée. L'augmentation de 22 % en 2002 doit être relativisée et justifiée comme suit :

Augmentation de la rubrique	3.000.000 €
Reprise via la provision "plan social" (via la rubrique "provisions pour risques et charges")	-1.000.000 €
Récupération des salaires sur les droits 1996 (via rubrique "autres produits d'exploitation")	- 360.000 €
Augmentation exceptionnelle des primes assurances groupe (arriérés)	- 677.000 €
Consolidation coûts CES	- 181.000 €
Augmentation réelle	782.000 € ou + 5,76 %

Cette hausse « nette » de 5,76 % est logique et provient des augmentations barémiques, promotions, chèques-repas et des frais de déplacement domicile/lieu de travail.

L'effectif du personnel a connu l'évolution suivante :

	A	B
	Unités	Équivalents temps plein
1997	321	288,7
1998	315	281,9
1999	303	266,8
2000	301	264,8
2001	309	275,1
2002	284 ⁽¹⁾	257,4 ⁽¹⁾

(1) Sont incluses dans ces chiffres les 13 personnes engagées à durée déterminée pour résorber les retards des droits arriérés et dont le coût est récupéré sur lesdits droits.

L'augmentation des primes d'assurances groupe est due à une régularisation opérée par nos assureurs pour la période du 01/11/1999 au 01/11/2001. **Il ne s'agit pas d'avantages nouveaux octroyés aux membres du personnel.** Les raisons de cette hausse sont les suivantes :

1. En passant du 01/11/1999 au 01/11/2001, nous nous approchons pour chacune des personnes couvertes de 2 ans de leur âge de retraite. Ainsi donc, par ce simple passage de temps, la provision requise se voit augmentée de 6 % par an, soit de 12,4 % sur les 2 ans.
2. Entre le 01/11/1999 et le 01/11/2001, chacune des personnes couvertes a presté deux années de service en plus. Ces deux années de service sont valorisées dans le plan de pension et génèrent une augmentation de la provision de l'ordre de 8 à 9 %.
3. L'évolution salariale obtenue par chacune des personnes entre les deux dates a également influencé le montant de la prime.
4. Les mauvais rendements financiers du portefeuille ont engendré une augmentation du coût des primes compte tenu du taux garanti.

Hormis l'augmentation des primes d'assurances groupe non prévue, la rubrique rémunérations, charges sociales et pensions est conforme au budget (écart budgétaire de 1,25 %).

Les charges d'amortissements s'élèvent à € 2.757.573. Tout comme l'année précédente, les investissements en informatique représentent plus de deux tiers de ces frais, qu'il s'agisse de l'acquisition de matériel informatique ou du développement (via des ressources internes ou externes) de logiciels à usage interne à l'entreprise (voir commentaires ICT pour plus de détails).

L'augmentation des **charges financières** de 1,7 millions € s'explique, d'une part, par la comptabilisation de réductions de valeurs latentes sur le portefeuilles titres Sabam et CES qui, rappelons-le, n'ont aucune influence sur le solde des droits nets à répartir, et des moins-values réalisées, d'autre part. Remarquons que conformément à la législation comptable, les plus-values latentes constatées sur les portefeuilles CES et Sabam et qui s'élèvent à 2,7 millions € au 31/12/02 n'ont pas été comptabilisées. Cette comptabilisation aurait eu pour effet de renverser complètement la tendance à la hausse des charges financières.

Montants exprimés en milliers de €	1	2	3	4	5	6
Rubriques	31/12/99	31/12/00	31/12/01	31/12/02	(4)-(3)	(5)/(3)
Services et biens divers	10.177	11.834	11.499	11.370	-129	-1,12%
<i>Location et frais d'entretien</i>	<i>986</i>	<i>969</i>	<i>1.124</i>	<i>1.212</i>	<i>88</i>	<i>7,83%</i>
<i>Fournitures à l'entreprise</i>	<i>762</i>	<i>965</i>	<i>1.027</i>	<i>800</i>	<i>-227</i>	<i>-22,10%</i>
Eau/électricité/chauffage	115	124	134	123	-11	-8,21%
Expédition et télécommunication	250	250	237	246	9	3,80%
Fourniture, abonnements et programmation	397	591	656	431	-225	-34,30%
Rétributions de tiers	5.667	5.862	6.118	5.851	-267	-4,36%
Agences	5.521	5.679	5.875	5.566	-309	-5,26%
Assurances	38	46	52	53	1	1,92%
Frais extérieurs	108	137	191	232	41	21,47%
Honoraires et indemnités	1.411	2.316	1.400	1.526	126	9,00%
Avocats et huissiers siège	156	135	209	248	39	18,66%
Avocats et huissiers perception	671	715	582	628	46	7,90%
Autres rétributions	584	1.466	609	650	41	6,73%
Annonces, publicité et communication	212	424	445	550	105	23,60%
Autres services et biens divers (société)	1.124	1.267	1.370	1.413	43	3,14%
Autres frais divers	15	31	15	18	3	20,00%
Rémunérations, charges sociales et pensions	13.414	13.273	13.567	16.567	3.000	22,11%
Rémunérations	8.951	8.951	9.522	10.831	1.309	13,75%
Charges sociales	2.869	3.104	2.828	3.239	411	14,53%
Primes patronales pour assurances extralégales	110	322	371	1.048	677	182,48%
Autres frais de personnel	488	561	573	726	153	26,70%
Pensions de retraite et de survie	1.070	263	181	611	430	237,57%
Provisions pour pécule de vacances	-74	72	92	112	20	21,74%
Charges d'amortissements	7.146	2.067	2.329	2.757	428	18,38%
Frais de restructuration	74	337	380	380	0	0,00%
Logiciels (développement interne)	792	686	602	580	-22	-3,65%
Logiciels (développement externe)	0	0	0	376	376	-
Bâtiment	73	73	73	73	0	0,00%
Installations	55	55	55	102	47	85,45%
Rénovation	29	48	77	95	18	23,38%
Mobilier et matériel de bureau	76	83	115	126	11	9,57%
Matériel informatique	6.010	731	950	922	-28	-2,95%
Matériel roulant	37	54	77	103	26	33,77%

Les résultats financiers

	1	2	3
Produits financiers	31/12/02	31/12/01	(1)-(2)
Sabam			
Intérêts bancaires	1.541.887,35	1.523.975,48	17.911,87
Intérêts fonds garantis	2.066.339,19	2.619.516,92	-553.177,73
Plus-value fonds garantis	969.537,82	433.785,24	535.752,58
Plus-value actions	293.367,08	306.248,85	-12.881,77
Autres produits financiers	-30.024,10	99.461,05	-129.485,15
Total Sabam	4.841.107,34	4.982.987,54	-141.880,20
CES			
Intérêts bancaires	107.732,71	18.932,26	88.800,45
Intérêts fonds garantis	894.808,86	1.221.859,15	-327.050,29
Plus-value fonds garantis	243.427,81	261.904,38	-18.476,57
Plus-value actions	126.008,36	344.216,89	-218.208,53
Autres produits financiers	16.857,22	40.638,22	-23.781,00
Total CES	1.388.834,96	1.887.550,90	-498.715,94
PAB			
Intérêts bancaires	14.330,06	13.751,75	578,31
Total PAB	14.330,06	13.751,75	578,31
Total général	6.244.272,36	6.884.290,19	-640.017,83

Poursuite de la baisse des taux d'intérêt à court et long terme

En 2002, la relance économique, encore fragile, a été remise en question. D'une part, le rythme d'investissement des entreprises ne s'est pas accéléré et, d'autre part, la confiance des consommateurs et des entrepreneurs a été atteinte par différents scandales et la menace latente de nouveaux attentats terroristes. Dans ce contexte, les banques centrales, afin d'éviter une nouvelle récession économique, n'ont pas eu d'autre choix que de baisser à nouveau les taux d'intérêt à court terme.

Cette baisse des taux courts a donné un nouveau souffle d'oxygène à une baisse des taux d'intérêt à long terme, accentuée par les investisseurs qui ont fuit le marché des actions pour investir en actifs moins risqués.

Nous avons veillé à maintenir des échéances longues dans le portefeuille obligataire afin de tirer bénéfice de la baisse des taux d'intérêt et de réaliser ainsi quelques plus-values. En 2002, les taux à long terme au sein d'Euroland ont reculé de 0,8 % pour atteindre 4 %, tandis que les taux à court terme ont reculé de 0,4 % pour atteindre 3 %.

Marchés boursiers en baisse

Les actions ont connu une année catastrophique. Les bourses européennes ont reculé de plus de 30 % en 2002. Depuis le sommet atteint en 1999, les actions ont perdu la moitié de leur valeur. Notons que pour le portefeuille Sabam, la valeur des actions a reculé de plus de 30 %. En 2002, les actions du secteur financier (banques et compagnies d'assurances) ont particulièrement souffert suite à des problèmes de solvabilité, eux-mêmes liés à la chute des bourses. Le secteur de la technologie de pointe a également fort souffert. Un des rares secteurs qui a bien résisté est celui des télécoms, qui s'est redressé après la baisse phénoménale des deux années précédentes.

Les rendements

La performance de la partie obligataire des portefeuilles fut respectivement de 9,85 %, 10,43 % et 12 % auprès des 3 banques gérant nos avoirs.

Les portefeuilles totaux (fonds garantis et actions) ont enregistré des rendements nets de 1,72 % à 2,77 %. Remarquons que le rendement net moyen des fonds de pension (source : Mercer-Henrijean) ont atteint un résultat négatif de - 16,20 % pour l'exercice 2002.

En 2002, nous avons veillé à ce que les moins-values réalisées soient compensées par des plus-values au moins équivalentes.

Portefeuille Sabam

Plus-value sur fonds garantis :	969.537,82 €
Plus-value sur actions :	293.367,08 €
Dividendes :	99.287,43 €
Moins-values réalisées :	- 1.235.606,84 €
Résultat net positif	126.585,49 €

En 2003, le risque majeur est une hausse des taux à long terme. Le rendement moyen offert par les obligations étatiques d'Euroland n'est plus que de 3,75 %, niveau intenable. Les actions, aujourd'hui très sous-évaluées, devraient produire de bonnes performances.

Enfin, suite à la modification de l'article 43 du Règlement général, nous évaluons actuellement l'impact du passage de 5 à 3 ans du paiement des droits en attente de répartition dans notre stratégie de placements de trésorerie. Un changement radical de notre stratégie financière pourrait intervenir.

Annexes aux comptes annuels consolidés de l'exercice au 31 décembre 2002

1. Règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des frais de restructuration c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Frais de restructuration	X	MINIMUM 20 % MAXIMUM 33 %

2. Immobilisations incorporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations incorporelles, c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition

Libellé	Méthode Linéaire	Taux d'amortissement
Logiciel	X	20 % - 33 % l'an
Recherche et développement Logiciels	X	33 % l'an

Pour ce qui concerne la rubrique "recherche et développement logiciels", il s'agit des logiciels développés pour usage interne par l'entreprise.

Conformément à la législation comptable, les frais pour les logiciels développés pour usage interne par l'entreprise sont portés au compte des immobilisations à partir de 1996.

Le développement de logiciels implique l'acquisition de connaissances techniques et peut donc être comptabilisé comme tel. Les frais imputés sur les immobilisations s'élevaient pour 2002 à 630.483 € en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration, ce qui nous permet donc de réduire l'impact des charges salariales.

Les frais de rémunération pris en considération concernent le service développement du département informatique.

Cette procédure légale permet de réduire l'impact des frais directs durant les années d'amortissement (3 ans).

3. Immobilisations corporelles

Nous traitons l'évaluation dans le cadre de la durée de vie des immobilisations corporelles,

c.-à-d. :

- évaluation lors de l'acquisition au prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi (art. 28, par. 2 A.R. 08.10.1976) :

Libellé	Méthode Linéaire	Base non-réévaluée	Taux d'amortissement	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Matériel informatique	X	X	20 %	33 %
Aménagement et installations	X	X	10 %	10 %
Immeuble	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Location -financement	X	X	20 %	20 %

La première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis pour la rubrique "matériel roulant" et sur une année complète pour toutes les autres immobilisations.

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché lorsque celle-ci est inférieure.

5. Créances à plus d'un an

Les créances non représentées par des titres à revenus fixes sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

6. Créances à un an au plus

Les créances (créances commerciales et autres créances non représentées par des titres à revenus fixes) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance est reprise dans un groupe distinct, c.-à-d. "créances douteuses" (soit à la valeur nominale totale) s'il existe une incertitude partielle ou totale quant au paiement.

Si un risque de perte probable sur les créances existe, une réduction de valeur sur créances douteuses est actée.

Si la réalisation s'effectue par la clôture définitive de la faillite du débiteur, nous obtenons principalement une perte qui pourrait déjà avoir été complètement provisionnée. Dans les cas précités, le résultat obtenu sera porté sous la rubrique "Autres charges d'exploitation - Moins-values sur réalisation de créances commerciales".

Les débiteurs divers sont évalués à leur valeur nominale.

La prise en résultat (compte de résultats) de créances (producteurs avec contrats Biem et du central licensing) s'effectue mensuellement après le paiement des avances.

La prise en résultat (compte de résultats) des perceptions effectuées par les agences s'effectue à la fin du mois durant lequel les perceptions ont eu lieu et cela sur la base des décomptes mensuels remis par les agences.

La prise en résultat (compte de résultats) de certaines créances établies à charges des radio-télédiffuseurs s'effectue au moment de la connaissance de base des données nécessaires au calcul et ceci, conformément aux accords conclus.

7. Placements de trésorerie

Les actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les valeurs à terme sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les titres à revenus fixes de la Sabam SCRL Société civile ainsi que de la Caisse d'Entraide et de Solidarité sont évalués sur la base de leur valeur actuarielle, c.-à-d. que lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat, compte tenu de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement nominal, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis pour la durée des titres restant à courir.

Il s'agit d'un élément du rendement de ces titres.

Cette différence est, selon le cas, ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence se fait sur une base actualisée, en partant du rendement actuariel à l'achat.

Les différences constatées au 31.12.02 ont été déduites et/ou ajoutées à la valeur d'acquisition des titres, c.-à-d. :

- Sabam : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 161.558,79 €
- CES : Réduction de valeur actuarielle portefeuille - dotation/reprise 45.021,80 €

Les réductions de valeur latentes sur le portefeuille obligataire ainsi que sur les actions sont comptabilisées sous la rubrique des charges financières.

8. Valeurs disponibles

Le principe de la valeur d'acquisition est applicable, c.-à-d. la valeur nominale des fonds ou valeurs disponibles.

9. Comptes de régularisation

Ce poste comporte les charges à reporter, c.-à-d. la partie des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

Pour 2002, les frais à répartir en 2003 s'élèvent à 320.230,45 €.

Ce poste comporte également le prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais sont à rattacher à un exercice écoulé.

Il s'agit ici des intérêts courus non échus de la Sabam ainsi que la Caisse d'Entraide et de Solidarité.

Les produits acquis de la Sabam s'élèvent à 741.319,88 € et à 449.087,63 € pour la CES.

10. Capital

Le capital est exprimé en euro. La valeur correspond aux parts sociales libérées.

11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement.

Une dotation en 2002 à la réserve disponible de 112.315,26 € a été réalisée.

12. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées en vue de faire face à des charges dans la mesure où elles répondent aux limites et aux conditions fixées par les art. 4 à 9, A.R./C.I.R.

- Les charges sont déductibles au titre de charges d'exploitation à partir du moment où elles sont normalement payées ou supportées.
- Les charges doivent grever normalement les résultats de l'exercice comptable.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir (art. 18, 2° alinéa-AR, 08/10/1976).

Il est tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Elles ne peuvent être maintenues ou constituées dans la mesure où elles excèdent une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquelles elles ont été constituées (art. 19, dernier alinéa-AR, 08/10/1976). C'est actuellement le cas pour la réorganisation planifiée.

En cas de litige, la procédure suivante est appliquée :

1. En ce qui concerne les montants non encore répartis, ceux-ci font l'objet d'un prélèvement afin de constituer une provision de droits nécessaire à couvrir le litige. Ces droits réservés sont comptabilisés en dettes au passif du bilan.
2. En ce qui concerne les montants déjà répartis, une provision pour risques et charges est constituée en fonction des risques réels générés par le litige.

Pour l'exercice 2002, les provisions se subdivisent comme suit :

- Pensions et obligations similaires (prépensions)	2.323.078,00 €
- Provisions pour litiges	1.129.179,42 €
	<u>3.452.257,42 €</u>

13. Les dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Dettes à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comprend aucun intérêt. Les dettes qui sont payées à des termes périodiques ne comprennent aucun intérêt.

15. Résultats financiers

Les résultats financiers provenant des placements effectués à terme et du portefeuille sont comptabilisés à leur échéance.

Le montant des intérêts courus mais non échus est provisionné par l'intermédiaire du compte de régularisation de l'actif "produits acquis".

16. Résultats exceptionnels et comptes de régularisation du passif

Conformément à la dérogation du 11/2/99 approuvée par la Commission des Normes Comptables, nous avons obtenu l'autorisation d'étaler sur 5 ans l'affectation du résultat relatif aux produits non récurrents, dans la mesure où ils excèdent les charges non récurrentes et ceci en vertu des dispositions statutaires relatives à l'obligation de distribuer les résultats dans les 5 années de leur perception.

En 2002, aucun report n'a été opéré.

Cette dérogation a été demandée par la Sabam dans un souci d'équité vis-à-vis des membres lors de la répartition des droits.

17. Obligations

17.1. Obligations de la Sabam vis-à-vis du personnel.

La Sabam a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis de ses membres du personnel. Celles-ci varient selon qu'il s'agit d'un employé ou d'un cadre, et également en fonction de la date d'entrée en service. En ce qui concerne ce dernier point, toutes les obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres du personnel (employés et cadres) sont financées en externe par le biais d'une assurance groupe.

17.2. Obligations de la Sabam vis-à-vis des administrateurs.

L'article 22 des statuts accorde un éméritat annuel aux anciens administrateurs qui ont exercé leur mandat pendant au moins huit ans et qui ont atteint l'âge de 60 ans.

L'Office de Contrôle des Assurances a confirmé par écrit que, étant donné que les administrateurs ne relèvent pas du statut du personnel de la société, leur éméritat ne doit pas être financé de façon externe et peut dès lors continuer à être financé par le biais des frais généraux de la Sabam.

Annexes BNB

2. État des immobilisations incorporelles (rubrique II de l'actif)

État des frais d'établissement (frais de restructuration)		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1 ^{er} janvier 2002		1.454.316,94
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions		<u>+ 0,00</u>
Au 31 décembre 2002		1.454.316,94
b) Amortissements		
Au 1 ^{er} janvier 2002		791.619,05
Mutations de l'exercice		
- Actés		<u>+ 380.128,23</u>
Au 31 décembre 2002		1.171.747,28
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2002		282.569,66
Recherche et développement		€
a) Valeur d'acquisition		
Au 1 ^{er} janvier 2002		1.835.448,86
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions, y compris la production immobilisée		+ 1.329.323,92
- Transfert		<u>+ 442.736,20</u>
Au 31 décembre 2002		3.607.508,98
b) Amortissements et réductions de valeur		
Au 1 ^{er} janvier 2002		1.259.912,30
Mutations de l'exercice		
- Actés		+ 956.264,88
- Transfert		<u>+ 147.578,73</u>
Au 31 décembre 2002		2.363.755,91
c) Valeur comptable nette au 31 décembre 2002		1.243.753,07

3. État des immobilisations corporelles (rubrique III de l'actif)

(Montants exprimés en €)	Terrains et constructions (rubrique IIIA)	Installations, machines et outillage (rubrique IIIB)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IIIC)	Location - financement et droits similaires (rubrique IIID)
a) Valeur d'acquisition				
Au 1 ^{er} janvier 2002	8.065.721,26	1.587.544,83	10.390.604,30	448.884,33
Mutations de l'exercice :				
Acquisitions		292.125,77	1.363.678,94	
Cessions et désaffectations			-25.582,12	
Transferts d'une rubrique vers une autre			-442.736,20	
Au 31 décembre 2002	8.065.721,26	1.879.670,60	11.285.964,92	448.884,33
c) Amortissements et réduction de valeur				
Au 1 ^{er} janvier 2002	3.948.943,85	592.930,84	7.516.134,15	448.884,33
Mutations de l'exercice :				
Actés	73.128,59	196.337,30	1.151.713,73	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			-3.410,96	
Transfert d'une rubrique vers une autre rubrique			-147.578,73	
Au 31 décembre 2002	4.022.072,44	789.268,14	8.516.858,19	448.884,33
d) Valeur comptable nette au 31 décembre 2002	4.043.648,82	1.090.402,46	2.769.106,73	0,00

4. État des immobilisations financières (rubrique IV de l'actif)

Participations :

SCRL AUVIBEL		
rue d'Arlon 75-77		
1040 Bruxelles	1 part sociale	2.478,94
SCRL REPROBEL		
rue du Prince Royal 87		
1050 Bruxelles	1 part sociale	1.750,00
	TOTAL	4.228,94

5. Résultats de l'exercice

	2002	2001
5.1. Travailleurs inscrit au registre du personnel		
a) Nombre total à la date de clôture	284	309
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	272,6	264,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	432.968	430.802
5.2. Frais de personnel (en milliers de €)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	10.943	9.614
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	3.239	2.827
c) Primes patronales pour assurances extralégales	1.048	371
d) Autres frais de personnel	726	573
e) Pensions	611	182
5.3. Réductions de valeur (en milliers de €)		
a) Sur créances commerciales reprises(-) actées (+)	235	451
5.4. Provisions pour risques et charges (en milliers de €)		
Constitutions	150	537
Utilisations et reprises	-989	-486
5.5. Autres charges d'exploitation (en milliers de €)		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	465	261
Autres	655	777
5.6. Relations financières avec les administrateurs (en milliers de €)		
<i>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats</i>		
a) Aux administrateurs	449	451
b) Aux anciens administrateurs	414	406

VI : Placements de trésorerie : autres placements (en milliers de €)	2002	2001
Actions et parts	28.869	23.281
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	28.869	23.281
Titres a revenu fixe	89.199	93.719
dont émis par des établissements de crédit	89.199	93.719
Comptes a terme détenus auprès des établissements de crédit	37.915	31.147
avec une durée résiduelle ou de préavis		
a) d'un mois au plus	29.445	26.893
b) de plus d'un mois à un an au plus	8.470	4.254
VII. Comptes de régularisation (en milliers de €)	2002	2001
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif		
Frais à répartir	456	224
Produits acquis	1.204	2.753
VIII. Etat du capital (en milliers de €)	montants 2002 Nombre d'actions	
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	925	19.024
<i>Modifications au cours de l'exercice</i>		
inscriptions de nouveaux associés	45	724
Au terme de l'exercice	970	19.748
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Parts ordinaires		19.748
IX. Provisions pour autres risques et charges (en milliers de €)	2003	2001
Ventilation de la rubrique 163/5		
Provisions pensions et obligations similaires	2.323	3.003
Provisions pour litiges	1.129	979

X. Etat des dettes (en milliers de €)	échéant dans l'année	plus d'un an mais 5 ans au plus
A. Ventilation des dettes à l'origine a plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle		
Dettes financières		
3. Dettes de location-financ. et assimilées		
Autres dettes		39.134
Total		39.134
C. Dettes fiscales, salariales et sociales		
1. Impôts		
b) Dettes fiscales non échues	416	
2. Rémunérations et charges sociales		
b) Autres dettes salariales et sociales	1.833	
XIII. Résultats financiers (en milliers de €)	2002	2001
D. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	2.877	1.346
Reprises (-)		
XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers (en milliers de €)	2002	2001
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	2.319	2.308
2. par l'entreprise	5.572	5.026
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	3.659	3.191
XVII. Droits et engagements hors bilan	2002	2001
Régimes complémentaires de pension de retraite		
Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	5.430.467	5.291.099
Cadres engagés avant le 1/1/86		
Administrateurs	5.430.467	5.291.099
XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (en milliers de €)	2002	2001
Entreprise avec lien de participation		
1. Immobilisations financières	4	4
Participations	4	4

Bilan Social de la Sabam au 31/12/2002

	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
I. État des personnes occupées			
A. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
<i>1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</i>			
Nombre moyen de travailleurs	214,00	87,20	272,70
Nombre effectif d'heures prestées	344.287	88.681	432.968
Frais de personnel (en 1000 €) (+) (ou (-))	12.286	3.170	15.456
Montant des avantages accordés en sus du salaire (en 1000 €)	XXXXXXXX	XXXXXX	389
<i>2. A la date de clôture de l'exercice</i>			
<i>a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</i>	203,00	81,00	257,40
<i>b. Par type de contrat de travail</i>			
Contrat à durée indéterminée	189,00	79,00	242,10
Contrat à durée déterminée	14,00	2,00	15,30
<i>c. Par sexe</i>			
Hommes	92,00	9,00	98,30
Femmes	111,00	72,00	159,10
<i>d. Par catégorie professionnelle</i>			
Personnel de direction	13,00	2,00	14,60
Employés	190,00	79,00	242,80
Autres			
B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Personnel intérimaire			
Nombre moyen de travailleurs	0,80		
Nombre effectif d'heures prestées	1.582,70		
Frais pour l'entreprise (en 1000 €)	40,00		

Bilan Social de la Sabam au 31/12/2002**II. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

	Temps plein	Temps partiel	équivalent temps plein
A. Entrées			
<i>a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</i>	104,00	1,00	104,80
<i>b. Par type de contrat de travail</i>			
Contrat à durée indéterminée	13,00		13,00
Contrat à durée déterminée	91,00	1,00	91,80
<i>c. Par sexe et niveau d'études</i>			
Hommes : primaire	0,00		0,00
Hommes : secondaire	31,00		31,00
Hommes : non universitaire	7,00		7,00
Hommes : universitaire	3,00		3,00
Femmes : primaire	0,00		0,00
Femmes : secondaire	51,00		51,00
Femmes : non universitaire	10,00	1,00	10,80
Femmes : universitaire	2,00		2,00
B. Sorties			
<i>a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</i>	121,00	37,00	141,30
<i>b. Par type de contrat de travail</i>			
Contrat à durée indéterminée	44,00	37,00	64,30
Contrat à durée déterminée	77,00		77,00
<i>c. Par sexe et niveau d'études</i>			
Hommes : primaires	2,00		2,00
Hommes : secondaire	42,00		42,00
Hommes : non universitaire	1,00		1,00
Hommes : universitaire	3,00		3,00
Femmes : primaire		1,00	0,50
Femmes : secondaire	67,00	36,00	86,80
Femmes : non universitaire	6,00		6,00
Femmes : universitaire	0,00		0,00
<i>d. Par motif de fin de contrat</i>			
Prépension	15,00	11,00	21,10
Licenciement	4,00	1,00	4,80
Autre motif	102,00	25,00	115,40

Bilan Social de la Sabam au 31/12/2002**III. État concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi**

Mesures en faveur de l'emploi	Nombre de travailleurs	Équivalents temps plein	Avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier pour			
<i>Interruption complète carrière professionnelle</i>	1,00	1,00	1,00
<i>Réduction structurelle cotisations sécurité sociale</i>	325,00	292,20	334,00
<i>Convention de premier emploi</i>	8,00	7,80	11,00
2. Autres mesures			
<i>Prépension conventionnelle</i>	29,00	29,00	
<i>Réduction cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires</i>	1,00	0,50	
<i>Travailleurs concernés mesures en faveur de l'emploi :</i>			
* total pour l'exercice	356,00	323,20	
* total pour l'exercice précédent	12,00	12,00	
IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice			
	hommes	Femmes	
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	52,00	102,00	
Nombre d'heures de formation suivies	1.633,00	2.458,00	
Côté pour l'entreprise	98,00	89,00	

Rapport du Commissaire sur les comptes annuels présentés à l'Assemblée Générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SABAM SCRL – SOC. CIV.

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002, dont le total du bilan s'élève à EUR ('000) 181.306 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR ('000) 95.769. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Conformément aux normes de contrôle nous fournissons les attestations complémentaires suivantes. Celles-ci ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.
- Nous n'avons eu connaissance d'aucune opération ou décision qui constituerait une infraction à la loi sur les sociétés ou aux statuts.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Reviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par



Alexis Palm

Reviser d'Entreprises

Bruxelles, le 16 mai 2003

Rapport spécial du commissaire sur les droits d'auteur qui ne peuvent être attribués de manière définitive, présenté à l'assemblée générale des associés de la société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs – SABAM SCRL – Soc. Civ. du 2 juin 2003

Conformément à l'article 69 de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec l'interprétation de la loi donnée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Celle-ci précise que le réviseur aura:

- vérifié qu'une Assemblée Générale s'est effectivement réunie pour fixer les modalités de répartition entre les ayants droit, que cette Assemblée Générale a délibéré à la majorité des deux tiers, qu'à défaut d'une telle majorité, une nouvelle Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet a statué à la majorité simple;
- vérifié que la proposition de répartition entre les ayants droit de la catégorie concernée est conforme aux modalités approuvées, à dater du 1^{er} janvier 1996.

L'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1995 a approuvé, à la majorité des deux tiers, l'article 43 du Règlement Général précisant les modalités de répartition des droits ne pouvant être attribués après un délai de 5 ans. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 octobre 2001 a approuvé, à la majorité des deux tiers, la modification de l'article 43 du Règlement Général réduisant le délai de 5 à 3 ans. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Le Comité de direction a confirmé que cette modification n'a pas de caractère rétroactif, et qu'elle s'appliquera donc pour la première fois aux droits à répartir relatifs à l'année 2002, soit à la répartition de 2005.

Le montant des droits encore à répartir, relatifs à l'année 1996, enregistré au bilan du 31 décembre 2001 pour un montant de € 7.679.411,98 a été affecté à la répartition de l'année 2002. Les paiements réalisés se montent à € 897.105,19. Un montant de 359.266,73 € a été affecté aux frais à récupérer. Un montant total de € 1.512.683,31 sera mis en répartition à la résolution des litiges les concernant ou à la réception de la documentation y relative en provenance de l'étranger. Un montant de € 1.098.114,30 a été réservé et est maintenu au passif du bilan sur décision du Conseil d'Administration. Le solde de € 3.812.242,44 a été transféré au budget 2002 pour être réparti aux ayants droits en 2003.

En conclusion, sous réserve de la non mise en répartition du montant de € 2.970.064,34 évoqué au paragraphe précédent, nous attestons l'affectation du solde de ces droits d'un montant total de € 3.812.242,44 par catégorie de droits conformément à l'article 43 du Règlement Général.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Alexis Palm
Reviseur d'Entreprises

Bruxelles, le 16 mai 2003

Design and production



www.pastabal.com



75-77 RUE D'ARLON

1040 BRUXELLES

TEL: 02 286 82 11

FAX: 02 230 05 89

WEBSITE: WWW.SABAM.BE